

AR VRO

REVUE BRETONNE D'ÉTUDES - BIMESTRIELLE



26

AR VRO

GWIRIONEZ

Revue Bretonne d'Etudes — Bimestrielle

Directeur : Per Denez.

Comité de direction : P. Denez, G. Etienne, R. Pennek.

Secrétaire : R. Pennek.

Services de Vente et Publicité :

C. Le Goff, 6, rue de la France Combattante, Brest - St-Marc (Nord-Fin.)

Secrétariat et Trésorerie :

J. Desbordes, Bât. H 4, Ker Andon, Concarneau (Sud-Fin.)
C. C. P. 1493-79 Nantes

Abonnement : 20 F l'an — Sur beau papier : 30 F

Etudiants, militaires : 10 F

Envoi sous enveloppe fermée, supplément de 5 F

Envoi hors zone-franc, supplément de 3 F

Envoi par avion : nous consulter

Le numéro : 4 F

Les textes et illustrations publiés par AR VRO sont copyright.

Les articles publiés peuvent ne représenter que l'opinion de leurs auteurs, et non point celle de la Direction ou du Comité de Direction.

AR VRO est une revue libre, qui n'est liée à aucun parti ou organisation particulière.

N° 26

Août 1964

SOMMAIRE

EDITORIAL : <i>Pour le bonheur des Hommes</i>	1
ALAIN LE BANNER : <i>Bretagne Verte et Marché Commun</i>	7
JORDI VENTURA : <i>Théorie des nations prolétaires</i>	19
J. M. BATISTA I ROCA : <i>Les droits culturels des Nationalités</i>	29
A. HEUSSAFF : <i>Ar Yesh, ar Bobl hag ar bolitikerien</i> ..	39
<i>On nous écrit</i>	45
<i>Les Bonnes Lectures</i>	53
NOUS AVONS LU POUR VOUS :	
ABHERRI : <i>Evit ket ha netra</i> , par A. T.	55
Ch. BECQUET : <i>L'Ethnie Française d'Europe</i> , par E. T.	58
T. G. E. POWELL : <i>Les Celtes</i> , par Y. Bouessel du Bourg ..	59
<i>Chronique des Nations</i>	62
<i>Skourr Breizh ar C'hendalc'h Keltiek</i>	77
<i>Livres, Journaux, Revues de Langue Bretonne</i>	81
<i>Tour d'horizon</i>	85

POUR LE BONHEUR DES HOMMES

L'ILE DE MAN est l'un des plus petits états du monde. Moins de 50.000 habitants. Exactement 48.150 au recensement d'avril 1961. C'est un état celtique, comme l'Irlande. Qui n'est pas indépendant, comme l'Irlande, mais qui est cependant libre et a son propre gouvernement.

Cinquante mille habitants, un gouvernement : cela peut sembler, aux administrés, trompés et satisfaits, des "grands" états, de ces états qui se permettent de faire des guerres, et de les perdre, un folklore tout aussi aimablement désuet que la grande roue en bois de Laxey, le petit train électrique de Douglas à Ramsey, le home de repos pour les vieux chevaux ou l'élevage des chats sans queue, dits manxois, — toutes choses qui font les délices du touriste friand d'inattendu. Les forces armées de l'île de Man se montent à 105 agents de ville — il est vrai qu'elles ne coûtent au gouvernement manxois que 2,7 % de son budget total — et avec cela le peuple manxois ne risque guère de connaître les enivrements collectifs de ces grandes campagnes qui se terminent à Dien-Bien-Phu ou l'orgueil de ces grands empires qui se rétrécissent sur Mers-el-Kebir. Le Parlement du Tynwald ne s'inquiète pas de construire une bombe atomique, même de poche : plus prosaïquement, il s'occupe de rendre facile et heureuse, autant que faire se peut, la vie de son peuple.

L'état de l'île de Man a un budget de 4.842.814 livres sterling (année 1962-63), c'est-à-dire d'environ 6.800 millions d'anciens francs. Les préoccupations de cet état sont assez clairement montrées par la manière dont il dispose de ses revenus. En premier rang, et de loin, au chapitre des dépenses viennent les services sociaux, qui absorbent à eux seuls 1.788.250 livres sterling. Puis, par ordre d'importance décroissante, viennent les services de santé (819.276 livres), les services de l'agriculture (533.976 livres) et les services de l'édu-

cation nationale (502.086 livres). Je ne m'excuse pas de souligner : le budget social de l'état s'élève à 36 % du total des revenus, celui des services sociaux et des services de santé réunis à 52 % des ressources de l'état. Fonctionnaires et administration, police, tout cela vient loin derrière : même si l'on porte en ligne de compte la " contribution impériale " de 121.000 livres sterling que l'île de Man fait au bénéfice des forces armées britanniques. En 1963-64, sur un budget en augmentation générale, cette contribution impériale diminue (de 121.000 à 116.000 livres) alors qu'augmentent les dépenses sociales (de 1.788.250 à 2.075.700 livres), les dépenses pour la santé publique (de 819.276 à 915.070 livres) et pour l'enseignement (de 502.086 à 561.050 livres), accentuant encore le caractère " social " du budget.

Le budget gouvernemental ne forme d'ailleurs pas les seules ressources dont les Manxois disposent pour développer leur pays. Les autorités municipales ont, chacune, d'assez gros revenus, qu'elles utilisent à leur guise, et les corps élus des quatre villes, des cinq " villages " et des dix-sept " paroisses " qui se partagent le territoire de l'île de Man perçoivent, en contributions, la somme globale de 1.011.999 livres sterling — c'est-à-dire d'environ 1.417 millions d'anciens francs. Les municipalités ont encore d'autres revenus : une ville comme Douglas : 18.837 habitants — dispose, entre les contributions, les loyers, les paiements pour les divers services publics, etc..., d'un budget de 1.130.655 livres sterling — 1.582 millions d'anciens francs. Quelle petite ville bretonne, tirant le diable par la queue, peut se trouver un pareil budget ?

Je désire insister sur ces chiffres. Il est nécessaire qu'on en saisisse bien l'importance. Le revenu national de l'île de Man se compose du budget gouvernemental (4.842.814 livres) et des contributions perçues, pour les municipalités, par le Conseil d'Administration Locale (1.011.999 livres), c'est-à-dire qu'il atteint au total la somme de 5.854.813 livres sterling — 7.200 millions d'anciens francs. Sept mille deux cents millions pour 50.000 habitants. Sur ce total, les Manxois ont versé, en tout et pour tout (année 1962-63), au gouvernement impérial, la somme de 121.000 livres — 169 millions d'anciens francs — c'est-à-dire environ 2,2 % de leur revenu. Oh ! malheureux Bretons, qui, des fins-fonds de votre péninsule, devez, avec force courbettes, ou anathèmes, ou manifestations, selon la mode du jour, quémander à Paris que l'on veuille bien vous

rendre, pour votre malheureuse Loi-Programme — éternelle carotte de l'âne armoricain — ou vos malheureux Chantiers et autres Forges — que l'on veuille bien vous rendre, dis-je, une infime partie de ces énormes sommes que les impôts — directs, indirects et camouflés — vous prennent, et que l'on ne vous rendra pas !... Oh ! malheureux Bretons, qui contribuez si généreusement, et si involontairement, à la constitution de la force de frappe, aux recherches humanitaires sur la bombe atomique, à la consolidation du régime du Général Franco et à l'aisance financière des présidents noirs — et j'en passe —, que diriez-vous, Bretons, mes frères de misère, d'un statut à la manxoise qui nous laisserait 97,8 % de notre revenu et nous permettrait de travailler, comme le font nos cousins celtes de Eilan Vannin, au bonheur de notre peuple, et de contribuer ainsi, plus efficacement que de toute autre manière, au bonheur du monde ?

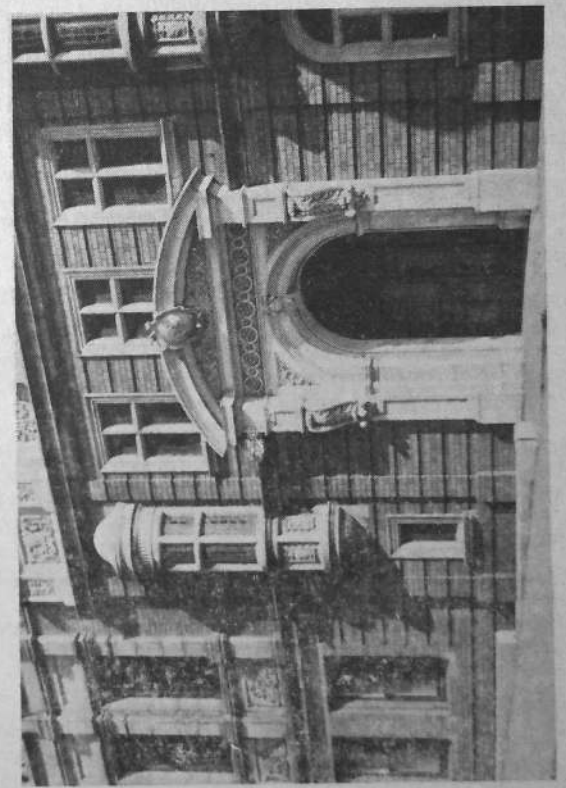
Tout citoyen manxois — quels que soient ses revenus, ses possessions et les autres pensions auxquelles sa profession lui a donné droit — perçoit, lorsqu'il atteint sa soixantième année, une pension minimum de 67,6 shillings par semaine — environ 50,00 francs (1) : cette pension peut être considérablement augmentée suivant les versements qu'il a faits aux assurances sociales. Toute veuve reçoit, pendant treize semaines après le décès de son époux, une pension de 95 shillings par semaine — environ 67,00 francs — augmentée de versements substantiels pour ses enfants. Toute mère reçoit, à l'occasion d'une naissance, une somme de 16 livres sterling (224,00 francs), ainsi que, pendant 18 semaines, si elle a une profession, une indemnité de 67,6 shillings .. 50,00 francs. Toute personne, domiciliée depuis cinq ans au moins à l'île de Man, et qui, pour quelque raison que ce soit, n'a pas les revenus suffisants pour vivre, et faire vivre sa famille, a droit à l'aide de l'état.

Le grand argument des propagandistes de l'état impérialiste est que la petite nation, seule, ne saurait vivre : elle est pauvre ; c'est la " mère-patrie ", voyons, qui la soutient d'un bras vigilant. L'île de Man nous montre qu'une très petite

(1) La livre sterling est cotée à environ 14,00 francs et le shilling, en conséquence, à 0,70 franc. Mais, en fait, le pouvoir d'achat d'une livre sterling à l'île de Man, ou en Grande-Bretagne, est infiniment supérieur au pouvoir d'achat de 14,00 francs dans l'hexagone. La transformation pure et simple en francs des sommes données en livres n'offre pas une idée exacte de la situation, car le coût de la vie à l'île de Man est près de moitié moins élevé qu'en France.

nation sait vivre, et mieux qu'une grande, et à moindres frais. L'abattement à la base, pour le calcul du revenu imposable, est du quart du revenu total en dessous de 1.200 livres, et d'un cinquième de la partie du revenu dépassant cette somme, avec un abattement maximum de 460 livres (650.000 anciens francs). A cela il faut ajouter l'abattement pour le ménage (425 livres), pour chaque enfant (de 100 à 150 livres), etc... Et sur le revenu imposable, l'impôt varie de 1,9 shilling à 4,3 shilling à la livre, sans pouvoir dépasser ce dernier chiffre applicable aux plus hauts revenus — à la partie de revenu imposable dépassant 750 livres. Le prix de la vignette automobile — payable directement au Ministère des Routes et des Transports — varie de 38,00 à 70,00 francs pour les véhicules ne dépassant pas une tonne (les routes sont merveilleusement tenues). Les droits de succession sont inconnus.

Le Gouvernement de l'île de Man est assumé par deux assemblées, le Conseil Législatif et le House of Keys. Les Keys comprennent 24 membres, élus pour cinq ans au suffrage universel. Les élections n'ont pas lieu aux mêmes dates qu'en Grande-Bretagne et les partis représentés aux Keys sont des partis manxois et non britanniques. Le House of Keys élit à la présidence son propre Speaker. Le Conseil Législatif se compose du Lieutenant-Gouverneur, qui préside, de l'évêque de Man, du Premier et du Second Deemster (Magistrats), de l'Attorney General, de deux membres nommés par le Gouverneur et de cinq membres élus par les Keys. Les deux chambres sont corps législatifs, mais une loi n'est valide que lorsqu'elle a obtenu la majorité dans les deux chambres, siégeant ensemble au Tynwald Court mais votant séparément, et qu'elle a été signée par le Gouverneur, en tant que président du Tynwald Court. Finance et Politique générale sont discutées par les deux chambres siégeant ensemble au Tynwald. Un Conseil Exécutif, formé du Président du Board des Finances et des présidents de quatre Boards élus, ainsi que de deux membres nommés par le Gouverneur, a été créé par la Constitution de 1961. Le Comité Législatif et Financier, créé en 1920 à la suite de difficultés entre le Gouverneur et le Parlement de l'île, se compose de sept membres élus par le Tynwald et collabore avec le gouverneur pour les questions financières. L'île de Man ne fait pas partie du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne : elle en est indépendante. La Reine d'Angleterre, d'Ecosse, du Canada, etc..., en est " Lord " et, à ce titre, signe les lois votées par le Tynwald.



Façade du Parlement Manxois : the House of Keys

L'administration de l'île est réalisée par des Boards — Ministères ou Conseils — élus ou nommés. Le Ministère des Finances (3 membres), le Ministère d'Administration Municipale (5 membres), le Conseil pour l'établissement des Cotes d'imposition (5 membres) sont élus par le Tynwald. Le Ministère des services sociaux (9 membres) a 5 membres élus par le Tynwald, 1 nommé par le Gouverneur, 1 élu par les syndicats et 1 élu par les employeurs. Le Ministère de l'Education (5 membres) est élu par le Tynwald mais le Conseil d'Administration des Etablissements d'Education de l'île de Man est élu en élections générales : il forme une sorte de parlement de 29 membres qui gère le budget de l'éducation nationale et veille à la bonne administration de tous les établissements scolaires. Le Conseil du Tourisme, qui reçoit du gouvernement un budget de 140.000 livres (196 millions d'anciens francs), veille à la satisfaction des 450.000 touristes qui viennent chaque année dans l'île.

Le Tynwald, fondé au XI^e siècle, est l'un des plus anciens parlements du monde. Après neuf cents ans d'existence ininterrompue, il remplit encore bien son rôle et assure à l'île de Man un gouvernement heureux et démocratique. Il offre un modèle valable à des assemblées plus orgueilleuses et à des pays plus vastes. On nous dira qu'il est plus facile de gérer correctement, et démocratiquement, un petit état, qu'un grand. Nous sommes parfaitement d'accord. Voilà pourquoi nous réclamons, pour les Bretons, le droit de gérer leurs propres affaires.

Il leur sera très difficile de les gérer plus mal qu'elles le sont maintenant.

Et très facile de trouver la meilleure manière de dépenser, pour leur propre bénéfice, leur propre argent.

Disloquée et sans cesse amenuisée sous la double pression de l'allemand et de l'italien, l'ethnie rhéto-romane montre ce qu'il advient d'un peuple qui n'a pas su conquérir et garder l'unité et l'indépendance politique.

GUY HERAUD (*A propos du rhéto-roman.*
Lettre au journal " Le Monde ", 5-11-1963)

Alain LE BANNER

BRETAGNE VERTE ET MARCHÉ COMMUN

NOS lecteurs n'ont pas oublié la perplexité des producteurs occidentaux, industriels et paysans, lors de l'élaboration des Traités de Rome. Dans l'ensemble, ceux-ci s'accordaient à voir l'agriculture française en bénéficiaire tandis que l'industrie n'abordait pas sans crainte l'énorme potentiel de l'industrie allemande, voire le bon marché des produits italiens. L'agriculture française, excédentaire, aux prix bas, devait trouver à sa porte ses débouchés naturels qui seraient aussi les plus stables. L'énorme marché allemand, dont on oubliait trop vite qu'il pouvait à son tour développer sa production jusqu'à pouvoir se suffire à lui-même, — ce qui vient d'arriver pour les œufs, par exemple, — et qu'il s'efforcera de poursuivre dans les pays tiers ses achats alimentaires, devait absorber en particulier l'excédent des produits bretons : aviculture, légumes et primeurs, etc... L'agriculture partait gagnante si l'industrie demeurait dans l'expectative.

1. — Contradictions agricoles européennes

Il apparut très tôt aux initiateurs du Traité de Rome que le secteur agricole présentait des structures qui résisteraient davantage au système d'intégration que celles de l'industrie. Celle-ci était déjà en cours : les monopoles industriels, à l'intérieur de chaque nation, s'accommoderaient plus aisément des cartels internationaux que les cultures céréalières ou l'élevage ; il leur suffisait de s'y intégrer. L'agriculture, complexe et fragile, offrait plus de difficultés.

Le protectionnisme gouvernemental jouait à plein dans la défense des intérêts agricoles dont les lobbys utilisaient une

masse de pression, celle de la paysannerie tout entière, pour éliminer les avatars de la libre concurrence dans le monde. Cette politique d'aides financières et de protections douanières tenait un tel rôle que les technocrates aperçurent très vite, non sans raison, qu'elle constituerait l'un des plus grands obstacles à l'intégration de la Petite Europe. De plus, les traditions ethniques et sociologiques jouent dans la production agricole un rôle décisif, auquel se heurtent sans cesse les intentions des gouvernements quand l'impersonnalisme ouvrier, jusqu'à un certain point, semble faciliter ses projets dans le domaine industriel. Plus que partout ailleurs une planification demeure difficile, comme on le voit en Union Soviétique, puisque la nature, qui échappe aux gouvernements, possède le pouvoir de modifier tous les plans et de remettre en cause le travail des hommes.

Les physiologies étatiques apparaissent déjà fort diverses. Population agricole par rapport à la population totale : Italie, 30 % ; France, 20 % ; Allemagne, 16 % ; Pays-Bas et Belgique, 10 %. Les prix étaient fort disparates ; pour la récolte 1958-59, celui du blé s'établissait à 113 (indice 100) en Italie, 108 en Allemagne, 74 en France ; celui des betteraves : 119 en Allemagne, 104 en Belgique, 98 en Italie, 94 en France ; celui de la viande de bœuf : 121 en Italie, 98 aux Pays-Bas, 92 en Allemagne, 86 en France.

Il était à prévoir que les difficultés viendraient du pays où les indices étaient les plus élevés, l'Allemagne Fédérale, et la pression pour l'unification des prix de la France où ils demeuraient les plus bas. Ce qui frappe, c'est la disparité dans le secteur agricole des deux états voisins dont les industries ne divergeaient pas tellement. Le rapprochement politique franco-allemand, sur lequel était fondée la C. E. E., risquait d'en être altéré. Ce n'était pas tout : l'Allemagne Fédérale, comme la Grande-Bretagne dont il fallait bien envisager un jour l'intégration européenne, était importatrice de denrées agricoles venues des pays où l'industrie allemande, par une longue tradition, avait trouvé ses débouchés. L'Allemagne y achetait aux prix très bas du cours mondial, inférieurs aux taux européens ou français. Devant la pression de la France, dont la production était excédentaire, l'agriculture allemande était en péril tandis que l'agriculture bretonne pouvait espérer du Marché commun un soulagement à ses maux.

D'où vient notre déception ?

Un accord de compromis fut conclu à Bruxelles le 14 janvier 1962. Il prévoyait la liberté de circulation pour un certain nombre de produits agricoles (céréales, porc, œufs et volailles, certains fruits et légumes) et l'unification des rapports avec les pays extérieurs du Marché commun. Un *Fonds d'Orientation et de Garantie* était créé, alimenté par les taxes à l'importation, perçues à l'entrée des produits d'outre-mer aux frontières du Marché commun. Il devait servir à financer la reconversion des zones agricoles « non compétitives » et l'exportation au cours mondial, c'est-à-dire à perte, des excédents de la C. E. E. Nous soulignons à dessein : on voit quelle importance présentait ce Fonds d'orientation et de garantie pour la zone armoricaine, s'il est vrai que celle-ci demeurerait excédentaire et non compétitive comme on s'efforce de nous le démontrer.

D'où viennent cependant les désillusions de la moyenne et petite paysannerie française qui ont pu contraster avec l'engouement des industriels pour la C. E. E. quand il s'avéra pour eux que leurs craintes étaient dépassées ? Pourquoi la surproduction bretonne n'a-t-elle pas été résorbée ? Pourquoi le malaise de notre paysannerie, et bientôt des producteurs qui peuvent lui être assimilés, ne cesse-t-il de croître ? Les raisons, on s'en doute, demeurent fort diverses, beaucoup plus économiques que sociologiques et, finalement, politiques.

Certaines sont liées aux contradictions du Marché commun. La croissance constante de la production agricole de la C. E. E. lui permettra d'ici peu de ne plus importer de céréales et réduira par conséquent les taxes qui doivent alimenter le Fonds d'orientation et de garantie. En même temps elle augmente la concurrence entre les productions des états — en aviculture par exemple où France (Bretagne), Italie et Hollande se disputent avec âpreté un marché allemand toujours plus réduit, tandis que la production maraîchère des Pays-Bas commence à trouver des débouchés dans nos chefs-lieux de cantons !

Le Fonds d'orientation perd ses ressources au moment où son rôle devient prépondérant devant les disparités régionales. Si la concurrence joue désormais entre les six pays de la C. E. E., il n'est plus de politique commune, toute intégration politique se voit rejetée.

2. — Evolution des structures agricoles

Si elle ne présentait pas les « garanties » d'intégration qu'offrait le secteur industriel, l'agriculture semblait s'acheminer elle aussi vers des réformes profondes de structures, d'orientation de la production et de commercialisation des produits. Elle était, en Bretagne comme ailleurs, en pleine évolution. La mécanisation et la rationalisation des méthodes d'exploitation, la concentration capitaliste et l'intégration verticale de l'agriculture par des trusts situés tant en amont qu'en aval du même produit, l'accentuation de la monoculture, des spécialisations régionales et locales, comme en Léon et Trégor, bouleversent une économie de type artisanal où le faire se distingue peu du produit créé comme du matériau. Ce processus, qui assimile de plus en plus l'agriculture à la production industrielle, se poursuit à une cadence accélérée. Des monopoles « nationaux » tendent à se créer (aliments composés, produits nécessaires à l'agriculture, conserverie, commerce capitaliste des produits de l'élevage) en attendant d'entrer dans des cartels cosmopolites dont les caractères financiers et commerciaux sont prépondérants et nous éloignent à jamais d'une agriculture individuelle et libre. Le groupe Procter and Gamble, première affaire de détergents, vient d'absorber le groupe marseillais Catox ainsi que les huileries bordelaises de la Croix-Verte et de nombreuses autres sous-marques. Déjà les grandes sociétés américaines détiennent la majorité des affaires françaises de biscuiteries (Gondolo et Belin ont été intégrés par Nabisco, Gringoire par Palfury) tandis que des marques françaises très connues sont désormais contrôlées par la General Food : confiseries Krema, cafés Legal, poivres Sulta, etc... Alsa (entremets) dépend aujourd'hui de la société américaine des produits du maïs.

Une concentration s'opère rapidement, comme hier dans l'industrie, pour résister sur le plan « national » à la pression américaine. Le groupe Unimel rassemble l'essentiel des entreprises alimentaires de pain d'épices, de moutardes, d'entremets. Nos compatriotes connaissent mieux la pénétration des capitaux américains dans les industries d'aliments du bétail, qui conditionne les revenus de l'ensemble de l'élevage français. Après avoir intégré Duquesne et Unilever, Ralston-Purina détient la quasi-totalité du marché des aliments du bétail.

Ces bouleversements ont provoqué, particulièrement en Italie et en France, une amplification parfois tragique de l'exode

rural. En huit années la France a perdu près du quart de sa population agricole, l'Italie près du tiers en l'espace de dix années. Cet exode atteint surtout les jeunes, les ouvriers agricoles, les couches les plus pauvres de la paysannerie. Les communes rurales des Côtes-du-Nord ont perdu, entre 1954 et 1963, de 10 à 28 % de leur population malgré un excédent de naissances de 13.816 personnes. Le même département est tombé de 641.000 habitants à 497.652 entre 1866 et 1963 malgré l'excédent des naissances, cependant que la population française augmentait de 19 %.

Lorsque nous évoquons le vide croissant des campagnes bretonnes, on ne manque pas de nous opposer le caractère général de l'exode rural. Nous serions devant un fait universel, pour le moins européen, et le système centralisateur de la France n'en serait pas responsable. L'octroi d'une autonomie régionale ne pourrait enrayer le fléau. Fait général, de là à conclure qu'il est heureux, on n'est pas loin de l'insinuer : il suffit de se rallier à l'inévitable ou d'accepter cette philosophie facile et banale qui se cache aujourd'hui sous le vocable du sens de l'histoire et permet d'abdiquer, non devant le destin, mais devant des forces occultes et très prosaïques. Nous dénonçons ce fatalisme qu'évoquent en dernier ressort les gouvernements quand ils n'ont pu convaincre les peuples des bienfaits de leur politique et qui masque, au fond, leur impuissance ou leur incapacité. Au reste, il s'agit de vider la campagne de son malheur, nous dit-on. Ceux qui partent ne sont-ils pas les plus misérables ? Astreints aux travaux les plus pénibles, les plus mal rémunérés ? Un humour à la Swift efface le paupérisme de nos campagnes par la suppression des victimes.

« Un exode d'une telle ampleur ne peut être considéré, en lui-même et d'une manière générale, comme économiquement rationnel et socialement favorable... Mais ce que je conteste, c'est la rationalité tant économique qu'humaine de la manière dont les régimes de libéralisme mitigé sont en train de non pas résoudre mais d'éliminer le problème agraire, » écrit André Gorz dans les « Temps Modernes » (Décembre 1963).

Nul n'a jamais contesté le caractère parfois archaïque, le morcellement exagéré de nos terres, mais c'est oublier l'effort courageux de nos paysans et, au nom d'images anciennes, arrêter une évolution saine et naturelle qui allait sans doute

l'emporter. En fait aucune solution n'a été proposée sinon celle qu'impose la loi du plus fort.

À l'heure où une planification coercitive nous est imposée, rien ne paraît plus évident que ses lacunes, mieux son aspect négatif. Les « vides » du Plan prétendent maintenir un néolibéralisme ou corriger ce que la contrainte pourrait avoir d'excessif. Les lacunes servent d'alibi ; personne n'en tire avantage. Les trusts s'introduisent par les « brèches » d'une planification par ailleurs forcenée. Plus que la planification, une programmation serait nécessaire grâce à l'étude prospective des débouchés, l'organisation des productions et des marchés, la réforme du régime foncier, les industrialisations régionales et locales. Elle se complètera par l'éducation et la formation professionnelle des jeunes et des adultes, le système des retraites agricoles.

Ces données générales et ces revendications, caractéristiques de tous les pays sous-développés, prennent dans leur application un aspect régional incontestable. Le réel agit sur l'idée qui ne peut être heureuse qu'en s'adaptant aux données concrètes. De telles tâches exigent un minimum d'initiative et de liberté, c'est-à-dire de pouvoir politique.

En se généralisant le problème donne à un état riche comme la France certains caractères des pays sous-développés : exode rural, inégalité dans la répartition du revenu « national » entre les individus, les régions, faiblesse de l'infrastructure routière, scolaire, etc..., fatalisme politique et social. On est frappé de voir comme se développe ici et là ce qu'on pourrait appeler le « mal breton » plus que le malaise. Il suffit de traverser la France pour passer sans cesse de zones en plein essor à des déserts qui, en s'étendant toujours plus, paraissent isoler les verts paradis et Megapolis. Nous retrouvons ailleurs des problèmes, des chiffres pareils aux nôtres. Ce serait conclure abusivement que de nier notre problème ou le dissoudre dans le général. Les solutions que nous préconisons sont aussi valables pour les autres et, tout compte fait, profitables à tous. C'est la seule façon pour nous d'être solidaires du monde. Seuls nous regardent les caractères spécifiques.

3. — Problème des hommes, problème des régions

La disproportion ne cesse de croître entre régions riches et pays sous-développés par suite de la faiblesse des investissements publics et privés dans les zones considérées comme

non-rentables, au bénéfice des autres secteurs (industriels, commerciaux) et des régions en plein essor. La non-rentabilité économique ou financière ne doit pas faire oublier les hommes. Nous ne voulons pas évoquer ces « valeurs » que fait naître la pauvreté et dont certaines peuvent paraître suspectes : acharnement au travail, courage physique et moral, abnégation, discipline, esprit traditionnaliste et religieux. Il ne s'agit pas de défendre les pauvres, les bons pauvres. Leurs qualités prennent souvent la dimension de défauts, quand leurs défauts ne sont que trop réels : alcoolisme, ignorance, résignation. Il nous importe moins de défendre leur attachement sentimental à la terre, au village, à l'usine même, encore qu'un homme qui ne se sente pas d'attaches se transforme vite en objet, mais d'approfondir au contraire ces liens subtils sans lesquels il n'est pas de peuple, et défendre à travers eux une civilisation.

Le malaise rural présage la ruine de demain. Une région qui se dépeuple devient par un processus accéléré un désert, et ce n'est pas dans les déserts que se construisent les usines. L'industrialisation de la Bretagne est liée à son dynamisme rural quand on croyait qu'elle allait pallier à ses déficiences. Dans l'évolution d'un pays, l'exode industriel suit de peu l'exode rural. On peut dire qu'il est commencé en Bretagne. La ruine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce ne présente que des décalages mensongers de même que le dépeuplement des campagnes entraîne, après un gonflement passager, la chute des villes. C'est qu'un peuple forme un tout homogène dans ses générations comme dans ses ressources, dans ses campagnes et ses villes, dans son passé et son avenir. La Bretagne sera sauvée tout entière ou continuera à s'enfoncer lentement, et tout entière, dans une médiocrité qui n'épargne personne. Si nous voulons des usines, il faut faire vivre nos campagnes avant même que les marchés urbains assurent la prospérité de nos fermes. La non-rentabilité évoquée s'efface devant une population plus dense. L'industrialisation qui mise sur la ruine des campagnes n'en tire que des avantages illusoire, sa prospérité demeurant factice et mensongère. Ce pacte colonial qui subordonne l'agriculture à l'industrie doit être supprimé pour le bénéfice des deux parties et faire place à une collaboration constante et juste. Ce n'est pas seulement entre peuples, entre les classes ou les régions que s'établissent des rapports de maîtres à serviteurs mais entre les forces productrices d'un même pays. Et nous sommes souvent victimes de plusieurs maîtres.

De même qu'un champ abandonné se transforme parfois en marécage, la terre bretonne *sans les hommes* peut devenir stérile et mourir. Le même homme assiste à cette agonie. François Mauriac la décrit avec talent : « En fait, une campagne déserte devient cadavre. Si l'obscur pays landais de mon enfance, très sauvage en apparence et très désert, demeure vivant dans mon souvenir, c'est qu'en réalité il était le lieu d'une histoire humaine : une famille vivant dans la métairie la plus perdue, la plus éloignée de tout village. Si loin que nous nous enfonçons dans la grande lande, à travers des marais difficilement accessibles, toujours quelques clarines tintaient, nous entendions le cri guttural d'un berger, le piétinement du troupeau. La lande en ce temps-là fut un désert peuplé. Aujourd'hui les métairies qui n'ont pas brûlé sont pour la plupart abandonnées. Les champs n'existent plus, ni les troupeaux. Une campagne d'où les hommes se sont retirés est une morte. On ne peut pas vivre lié à une morte ».

Des dégradations de plus en plus rapides, si elles demeuraient d'abord invisibles, amènent l'appauvrissement croissant d'une terre enrichie, fortifiée par le labeur des générations. La ruine fait tache d'huile. L'inconscience de l'administration, ici, est totale. Tout se passe comme si les administrateurs parisiens avaient, sur de vagues notions géographiques, divisé l'Hexagone en « zones » de production entre lesquelles s'établirait du ciel une féconde harmonie. La Bretagne, zone humide, considérée comme région naturelle d'élevage, devrait se cantonner dans sa mission de fournir du bœuf. Dans ce cas elle deviendrait une sorte de Far-West peuplé de 25 à 40 habitants au kilomètre carré, une sous-Normandie ou son prolongement. Cette « réserve » bordée par une frange accordée aux loisirs des Megapolis, pourrait servir aussi à des fins militaires. Nous ignorons si ce plan est réellement conçu mais toute notre évolution paraît confirmer ces buts. L'arasage systématique des haies et talus, quand il faudrait distinguer ici et là, alors que chaque champ constitue un problème particulier, risque d'amener une érosion et une désertification irréversible. Certes, les prétextes évoqués ne manquent pas, souvent légitimes : faciliter le travail mécanique et le remembrement qui rend possible, avec la mécanisation, la modernisation de l'agriculture ; travail meilleur, plus facile, plus rentable, plus proche aussi de la « tâche » ouvrière ; supprimer le cloisonnement individualiste, voire l'instinct de propriété

caractéristique du paysan mais créateur de routine et de conservatisme politique ; donner par là les possibilités d'un travail collectif puis d'une socialisation de la terre. Mais la nature, pas plus que les hommes, ne se laisse conduire par des impératifs qui ignorent que nos haies proviennent moins de l'instinct de propriété et des hasards des héritages que d'une construction séculaire contre les vents, pour maintenir une humidité mieux répartie ou retenir les terres arables sur la vieille plateforme hercynienne. L'arasement des haies et talus ne devrait pas se produire sans être compensé par le reboisement immédiat de landes et des zones déjà mortes, et la protection des chemins, qui ne se font à peu près nulle part. Il est plus facile de détruire que de construire et l'administration comme le peuple servent dans ce cas une loi de facilité ou d'ignorance que les générations futures pourront nous reprocher. Les formations bocagères du vieux sol granitique assureraient un équilibre climatique et biologique dont la disparition risque de transformer la Bretagne en désert comme l'érosion éolienne le fit des terres vierges du Kazakhstan et de vastes régions des Etats-Unis. Et inversement tous les peuples qui veulent se relever entreprennent de reboiser au plus tôt, souvent dès qu'ils obtinrent leur indépendance : Israël, Algérie, Etats Balkaniques, Eire. Tel serait, semble-t-il, l'une des premières tâches d'un Gouvernement régional en Bretagne, comme on le voit en Sicile, du moins reprendre sur d'autres bases l'arasement et l'économie secondaire liée au bocage.

4. — Quelle Europe ? Quelle Bretagne ?

En agriculture une planification européenne, supranationale serait peu efficace, et probablement plus néfaste. Elle se borne pour le moment à assurer, sans y parvenir, la cohérence des projets gouvernementaux. Il existe au sein de la C. E. E. une commission chargée de la planification régionale. Ses ressources, ses pouvoirs sont à peu près nuls.

Si des Etats comme l'Allemagne et l'Italie poursuivent, à l'intérieur du Marché commun, la défense d'une paysannerie moyenne, le gouvernement français paraissait attendre la mise en place d'une politique agricole commune pour voir se résoudre de lui-même le problème hexagonal de l'agriculture. Il partageait l'optimisme des cercles agricoles à l'orée du Marché commun. Il suffisait de faire jouer à plein les traités, dans leur

lettre comme dans leur esprit, en accélérant au besoin le processus d'unification. Les choses, d'elles-mêmes, se mettraient en ordre, éliminant les faibles, les parasites, les *out of time*, rendant les forts toujours plus productifs, les régions riches plus compétitives. Il assurait aux agriculteurs que le Marché commun allait élargir leurs débouchés et augmenter, avec les prix des denrées agricoles, leurs revenus. L'exode rural augmenterait le revenu de ceux qui demeurent. Il est en train de modifier légèrement ses vues. « Les perspectives « d'unification des prix des céréales dès 1964 ouvertes par « le " plan Mansholt " ont, semble-t-il, fait réfléchir Paris sur « le risque inflationniste d'une telle orientation (qui augmen- « terait sensiblement les revenus des ruraux et élèverait les « prix des denrées alimentaires) ainsi que sur les inconvénients « indirects d'une hausse des prix qui stimulerait des cultures « aux excédents difficiles à exporter (surtout à prix élevés). » écrit l'éditorialiste du *Monde* (8-9 mars). Le Ministre des Finances n'est-il pas allé jusqu'à dire que dans quelques années les revenus des agriculteurs dépasseraient ceux des producteurs d'une catégorie correspondante ? C'est oublier un peu vite le plan de stabilisation qu'on avait conçu soi-même. On voit ici apparaître l'une de ces contradictions qu'engendre pour nous le Marché commun agricole : prix relativement bas compensés par l'augmentation de la production quand il n'y a pas pour nous de marché (sauf celui de la Grande-Bretagne que l'on nous ferme en même temps), pour absorber cette production accrue. Les « fourchettes » définies par la dernière réunion à Bruxelles des ministres de l'agriculture des Six, en écartant l'unification des prix au stade le plus élevé, comme nos agriculteurs avaient pu l'espérer, rendent-elles illusoire l'intégration agricole ? Elles la reportent du moins à des temps meilleurs — meilleurs pour l'industrie.

L'exode rural permet-il l'augmentation du revenu de ceux qui restent ? Ce n'est pas certain. La même solidarité joue entre *tous* les producteurs. Un tel déséquilibre, moralement injuste, ne peut créer la richesse ; il marque l'appauvrissement d'un peuple. Nous ne pouvons que mettre en garde ceux qui espèrent en profiter.

Que faire ? Est-ce à nous à répondre à cette interrogation qui paraît sortir de la bouche d'un personnage de Tchekov, quand les leaders syndicalistes et paysans tiennent leurs troupes en main ? C'est donc à eux que nous nous adresserons.

La sauvegarde des intérêts paysans et bretons passe par des options politiques rigoureuses. Le maintien et la reconversion de l'agriculture indépendante exigent un dur labeur, un esprit d'initiative individuel et collectif, — cela, ils le savent, — mais aussi que des pouvoirs réels soient donnés aux autorités régionales et locales sur le *plan politique*. Economie et politique sont plus que jamais indissociables. Il leur faut dépasser le stade technique et professionnel où trop longtemps ils ont voulu se contenir, pleins de dédain pour la politique. « L'autonomie ? pour quoi faire ? » Le mot prêté à Gourvennec ne doit plus être prononcé. Nous savons les progrès accomplis par les leaders paysans. Qu'ils achèvent de se débarrasser d'un poujadisme stérile et lassant, qui n'est que le prolongement du dogerisme. Passer du stade de la révolte, où se maintient Gourvennec (1) à celui de la révolution. Les paysans en auront-ils le courage ? Cela dépendra de leurs militants, si ceux-ci consentent à faire le « saut » plutôt que de *s'abandonner* à une agitation perpétuelle dont tout le monde se lassera, les paysans comme leurs alliés. On dirait qu'on se heurte à un mur et que le mot *autonomie*, qu'on attend comme la conclusion logique du raisonnement, du discours et de la colère, écorche les bouches. S'il n'en est pas ainsi la Bretagne verte restera, avec ses possibilités latentes, éternellement sur le bord du réveil, jusqu'au moment de périr. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous assistons, en y prêtant main forte, à des manifestations paysannes. Quels sont les avantages fondamentaux obtenus ? Nous sommes en droit de le demander. Ils ne pouvaient l'être puisqu'ils n'étaient pas même réclamés.

Le Marché commun agricole en soi n'est pas une menace. Il le devient s'il doit constituer un monde clos dont la Grande-Bretagne se trouverait exclue. Une fois de plus nous débouchons dans la politique. Les leaders paysans portent aujourd'hui une lourde responsabilité et nous devons les aider d'une façon loyale et fraternelle dans le monde cruel de la politique. Tout problème trouve ailleurs sa solution, dans le domaine voisin. Ils ont pu faire preuve de belles qualités de courage physique, d'esprit d'organisation, il leur faut désormais un courage intellectuel qui est souvent plus difficile.

(1) Cité trop complaisamment par *Galv ar Vro* : « ...Elle pourrait devenir une véritable révolte, car nous préférons encore mourir debout que de crever à genoux ». Les mots sont violents, faible la pensée.

Sinon, nous les écouterons parler dans dix ans, dans un siècle...

Cette action politique nouvelle doit accompagner une réforme profonde des structures qui ne sera pas imposée d'en haut et qui dépend d'eux. Les paysans *doivent prendre en main les destinées de l'agriculture* et, sans créer un état dans l'Etat (inexistant) de Bretagne, un Ministère (occulte) de l'Agriculture bretonne doit établir de la façon la plus urgente une *intégration verticale* de toute la production agricole. Elle ne pourra être dissociée des multiples intégrations horizontales : coopératives et cultures de groupes. Les forts doivent prendre au plus tôt l'initiative. Nous pensons par exemple à telle coopérative de Basse-Bretagne, tel établissement d'avi-culture. Il faut faire vite. La course est engagée entre les trusts, entre notre paysannerie et les trusts. C'est par une intégration volontaire de tous nos producteurs que la Bretagne verte pourra être sauvée.

E Breizh, e miz Meurzh 1964.

PRENEZ UN ABONNEMENT !
OFFREZ UN ABONNEMENT !

AL LIAMM

Revue en langue bretonne

Plus de 100 numéros parus (de 80 à 100 pages au n°)

Directeur : Ronan HUON.

Trésorier : P. LE BIHAN, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes, Seine - C.C.P. 5349-06 Paris

Abonnement : 20 F — Papier bibliophile : 25 F

*C'est tous les jours la Journée
de la Langue Bretonne !*

Abonnez-vous aujourd'hui !

Jordi VENTURA

Théorie des nations prolétaires

— III —

(suite)

L'ordre monétaire international

L'absence de réglementation fait de la communauté économique internationale une société soumise au libéralisme le plus complet. Par suite de cette absence de direction à l'échelon supérieur, il n'y a pas, dans le domaine international, assez d'argent et le concept même d'argent international n'est pas élaboré : il n'en existe pas de définition invariable et admise par tous, et il reste une donnée erratique. Les pires conséquences de ces déficiences seront, comme toujours, l'apanage des nations prolétaires. Mais il y a cependant une différence : les problèmes monétaires affectent négativement, à la fois les nations capitalistes et les nations prolétaires, quoique ce soient ces dernières qui en souffrent le plus.

Le problème est ancien : de 1870 à 1928 la production totale du monde a augmenté, dit-on, de 4 % à intérêt composé. Les échanges sont en fonction croissante de la production. Si celle-ci s'élève d'un certain pourcentage, les échanges s'élèvent normalement d'un pourcentage correspondant. Or, la production d'or qui, d'après des études entreprises par l'ancienne Société des Nations pour la période 1929-1932, devrait croître à un rythme minimum de 3 %, n'a jamais atteint ce chiffre et la disette monétaire est apparue, conséquence du déséquilibre entre l'accroissement des échanges et l'accroissement de la production de métal.

Une fois la disette apparue, le besoin de maintenir des réserves augmente, puisqu'il faut des réserves pour faire des importations et, éventuellement, pour faire face aux conséquences de l'adoption de l'étalon-or.

La disette relative, c'est-à-dire par rapport à la production d'or, augmente encore plus si l'on estime nécessaire d'implanter

ou de rétablir l'étalon métallique à l'intérieur comme seul moyen de maintenir la stabilité des échanges.

Elle est plus forte encore si l'on prétend obtenir le plein emploi sans vouloir abandonner l'or comme base monétaire intérieure, puisque cela exige une augmentation, à l'intérieur, de la rente en argent, contre-partie des grands investissements que le plein emploi rend nécessaires.

Enfin, la disette se fait sentir encore davantage si l'or, rare dans l'ensemble, est mal partagé par suite de circonstances exceptionnelles, telles que l'affluence massive vers certains pays : les Etats-Unis après 1918 et 1945 ; l'Allemagne, aujourd'hui ; la Suisse, toujours ; etc...

**

La disette d'or provoque la conversion de fait de certaines monnaies nationales en monnaies internationales. Mais l'absence de toute réglementation définissant et garantissant la cote internationale de ces monnaies permet la spéculation, et celle-ci en influence la répartition. Il y a donc un rapport entre la quantité insuffisante de monnaie internationale et sa mauvaise distribution.

Le problème s'est posé sur une grande échelle après 1918 : l'or, rare pour des raisons naturelles, l'est devenu plus encore par suite de sa concentration aux Etats-Unis, et également parce que les nations ont cru ne pouvoir sortir du manque d'organisation monétaire qu'en retournant à l'étalon-or. Les défauts des solutions que l'on mit alors en pratique et les idées de Keynes — partisan des étalons fiduciaires sans frein, nécessaires aux grands investissements que le plein emploi exigeait — firent que l'Europe abandonna définitivement l'étalon-or.

Après la deuxième guerre mondiale, le phénomène s'est répété, mais avec des différences importantes : la disette s'est fait sentir au niveau international ; il n'y a pas d'étalon fiduciaire international et la quantité de produits à échanger est bien plus grande ; la production a augmenté énormément et seul l'or est admis, d'une manière universelle et permanente, comme moyen de solder les comptes. Mais le dollar et la livre peuvent remplacer l'or et, en conséquence, on cherche la possession de ces monnaies, non pas comme base monétaire pour la circulation intérieure comme dans les années 1920,

mais comme moyen d'accumulation de pouvoir d'achat international.

Le problème de la disette d'argent pour le financement des échanges, résolu à l'intérieur par l'abandon de l'idée typiquement libérale qui consiste à lier la circulation monétaire à l'existence d'un métal, reste à résoudre à l'échelle internationale puisqu'il n'existe aucun règlement définissant la valeur de l'argent sans référence à la quantité d'or existante.

Le problème est moins grave pour les devises fortes, et, les prêts en dollars, monnaie aussi estimée que l'or pendant quinze ans, réduisent les difficultés. Mais le dollar, la livre et le mark changent de cours. Et puis, l'argent se concentre diversement. Pendant dix ans, il s'est concentré aux Etats-Unis ; aujourd'hui, il a une tendance à s'accumuler en Allemagne. Jamais dans les nations prolétaires ; toujours dans les nations capitalistes.

Si bien que la notion d'argent international reste encore à définir : c'est l'or et c'est aussi certaines monnaies internationales. En gros, l'ensemble de l'argent international est insuffisant. De plus, les monnaies qui constituent le pouvoir d'achat international ont tendance à changer : tantôt c'est le dollar, tantôt la livre, voire le mark...

**

Tout ceci cause aux nations prolétaires les préjudices suivants :

1. — Afin d'obtenir le pouvoir d'achat lié à l'acquisition de l'or, des livres ou des dollars, les nations prolétaires sont forcées de vendre à bon marché leurs produits, et de faire des concessions spéciales aux nations capitalistes. Par exemple, elles sont plus intéressées à vendre à l'Angleterre, qui les paie en une monnaie partout estimée, qu'à vendre à un pays qui paie par *clearing*, c'est-à-dire en offrant des produits pouvant ne pas intéresser ou présentant moins d'intérêt que les produits de ces pays qui, en plus d'avoir une monnaie de cote internationale, ont une industrie et des produits également de cote internationale. Voici comment l'absence d'une monnaie internationale est une autre force qui accentue le vecteur P → C. Les nations capitalistes, non seulement mettent un « prix spécial » à leurs produits, mais encore mettent un « prix spécial » à leurs monnaies, ce qui est une façon additionnelle

de déprécier les produits des nations qui doivent les utiliser pour leurs achats.

2. — Il leur faut maintenir de grandes réserves de ces monnaies :

a) Afin de défendre la cotation extérieure de leurs monnaies, qu'il faut épauler par des réserves en argent capitaliste. Ce n'est un secret pour personne que la cotation des monnaies sur les marchés internationaux dépend, en grande partie, des réserves nationales en monnaie internationale.

b) Afin de parer aux oscillations de leurs revenus à l'exportation et, par conséquent, de leurs rentrées de devises.

3. — Les grandes réserves qu'il leur faut maintenir sont, en fait, une double charge :

a) Parce qu'elles représentent une capacité d'achat qu'il faut renoncer à transformer en achat effectif, justement quand le pays en a besoin pour son développement.

b) Parce que le surplus suppose un prêt que la nation prolétaire fait à la nation capitaliste. C'est le comble du non-sens : les nations prolétaires sont obligées, par suite de l'insuffisance de monnaie internationale, de financer la vente de leurs propres produits !

En effet, l'exportateur colombien encaisse en monnaie colombienne le montant de son exportation : l'importateur lui envoie un chèque, la Banque colombienne lui donne l'équivalent en pesos... et le chèque peut ensuite être archivé, puis cédé à un importateur colombien. Qui en reçoit le bénéfice ? Le débiteur étranger, dont les fonds à la Banque de son pays produisent des intérêts qui, si le chèque était encaissé, n'existeraient plus.

Les nations prolétaires financent aussi, à titre gratuit, la dette étrangère. Elles la financent en faisant cadeau d'intérêts, c'est-à-dire en réduisant le prix des exportations ; c'est-à-dire encore en diminuant à leurs dépens le rapport réel d'échange.

Bien sûr, l'argent dû par les acheteurs étrangers, et dont l'ensemble s'appelle le surplus, peut être effectivement encaissé et placé dans les Banques du pays où réside l'acheteur. Mais c'est rarement ce qui arrive : un réseau de correspondants suppose des dépenses égales, ou même supérieures, aux intérêts produits. D'autre part, le pays débiteur ne cesse pas de

conserver les fonds dans une de ses banques, ce qui lui procure des avantages, alors que la Banque Centrale du pays créancier, devant financer le surplus dans la nation prolétaire, reçoit aussi des intérêts : ceci fait que le surplus, en plus d'être une capacité financière non utilisée, est également une charge.

c) A partir d'un certain niveau, et puisque le surplus doit être financé, dans le pays prolétaire, en monnaie nationale par la Banque Centrale de ce pays, le surplus provoque des tensions inflationnistes. Ainsi, si la réserve est petite, apparaît la menace contre la cotation, c'est-à-dire la dévaluation, qui peut finir par devenir inflation. Et si la réserve est grande, il y a également danger d'inflation. En réalité, cela est moins courant puisque, malheureusement, la pénurie de devises est plus fréquente dans les nations prolétaires que leur surabondance.

Les étalons fiduciaires constituent un progrès humain en ceci qu'ils libèrent les nations des entraves au développement et au bien-être que leur imposaient les étalons métalliques. Mais ils constituent un sous-mécanisme additionnel d'exploitation des nations prolétaires pour les raisons suivantes :

1. — Parce que l'adaptation automatique de la masse monétaire à la masse réelle est un principe de base de leur fonctionnement et de leur justification théorique. C'est-à-dire que, lorsque la production s'accroît, la quantité des moyens de paiement en circulation peut et doit s'accroître. Et, puisqu'il est difficile de mesurer ces deux amplitudes, qui sont en outre des masses de mouvement et, par là, définies par le produit MV (masse par vitesse), il arrive que, en fait, on exagère toujours et on augmente toujours plus la masse monétaire que la masse réelle.

Il en est de même avec le principe suivant lequel le salaire doit absorber les augmentations de productivité en s'élevant au même rythme que celle-ci. De même que ce principe provoque, dans la réalité, des hausses de salaire supérieures aux augmentations de la productivité, le principe de l'adaptation monétaire provoque une augmentation relativement et continuellement plus rapide de la masse monétaire que de la masse réelle.

2. — Parce que l'application générale et continuelle de ce principe nous place devant une situation analogue à l'inflation générale, lente et souterraine, créée par l'augmentation continue des salaires dans les nations capitalistes. Les inflations spectaculaires et aiguës éveillent des freins qui les arrêtent et les étouffent ; mais les inflations générales et lentes ne le font pas puisque, du fait même de leur caractère général, les freins des balances de paiement s'annulent réciproquement. Elles nuisent uniquement au monde des nations prolétaires. Or, une autre cause de l'inflation générale est cette règle de base du fonctionnement des étalons fiduciaires dans toutes les nations capitalistes : l'adaptation automatique qui, dans la pratique, se traduit toujours par un excès de la masse monétaire sur la masse réelle.

3. — Parce que les étalons fiduciaires, dans les nations capitalistes, conjuguent dans une même action des forces traditionnellement opposées. Le syndicalisme et le capitalisme s'opposent dans le camp du contrat du salaire et la force du syndicalisme incline la balance en faveur du salaire croissant. Le capitalisme, propriétaire privé du moyen de production, cède devant la force syndicale qui a en sa possession *la fin*, la production elle-même. Mais il arrive que l'étalon fiduciaire (la facilité illimitée d'expansion de la masse monétaire) permet au capitaliste de découvrir ceci d'important que l'élévation des salaires, dont le financement est rendu plus facile par l'emploi de l'étalon fiduciaire et dont le résultat est l'inflation, se traduit par une augmentation de la demande qui compense la hausse du coût de production. Ainsi, l'étalon fiduciaire tend un pont entre le capital et le travail et il devient une cause de plus dans l'appauvrissement des nations prolétaires.

4) Parce que certaines nations capitalistes, en augmentant leur masse monétaire, non seulement peuvent résoudre leurs problèmes intérieurs mais aussi leurs problèmes extérieurs ; les étalons fiduciaires leur servent à créer, non seulement un pouvoir d'achat intérieur, mais aussi un pouvoir d'achat extérieur. Il y a des monnaies qui, parce qu'elles sont universellement estimées, supposent un double pouvoir d'achat, extérieur et intérieur. C'est, là encore, un privilège réservé à ces nations capitalistes dont la monnaie est si estimée.

*
**

Les étalons fiduciaires régissent aussi les nations prolétaires, mais les possibilités de celles-ci sont tout autres :

1. — La masse réelle augmente moins facilement que dans les nations capitalistes. De telle façon que l'étalon fiduciaire, dès qu'il s'élève au delà des limites permises par la masse monétaire, représente une menace inflationniste particulièrement aiguë, qui pourrait encore avoir quelques effets bénéfiques s'il était possible d'en transposer les effets sur les prix d'exportation des nations prolétaires ; mais cela n'arrive jamais car, par suite de la rigidité de l'offre de ces produits en face d'une demande particulièrement élastique, il est impossible d'en augmenter le prix. Et aussi parce que l'inflation vide les nations prolétaires de leurs devises.

2. — La généralité et l'uniformité de l'action inflationniste dérivée de l'abus des étalons-papier dans les nations prolétaires provoquent, chez celles-ci, des corrections automatiques qui dérivent directement de leurs relations commerciales avec les nations capitalistes : elles s'endettent rapidement. Dans le cas des nations capitalistes, le frein n'agit pas : l'Angleterre, par exemple, ne sera jamais forcée de freiner son inflation interne du fait que sa balance de paiements avec le Brésil est en déficit ; mais le contraire arrive souvent. Si la majeure partie des échanges internationaux des nations prolétaires avait lieu avec d'autres nations prolétaires, l'inflation pourrait être maintenue. Et si cette inflation pouvait *enfler* les prix d'exportation de ces nations — nous avons dit que la rigidité de l'offre l'empêche — elles y gagneraient avec les étalons-papier ; mais il n'en est pas ainsi. Il faut se rappeler que l'inflation des nations prolétaires peut faire monter tous les prix, sauf ceux à l'exportation. Et si ceux-là subissent une hausse, il faut dévaluer rapidement la monnaie nationale.

3. — Théoriquement aussi, l'étalon papier unit dans le camp du contrat du salaire les ouvriers et les capitalistes des nations prolétaires. Mais pas en pratique ; car, tant que l'entreprise travaillera pour l'exportation, l'augmentation du salaire ne se traduira pas par une augmentation de la demande extérieure, mais plutôt par une réduction de cette demande. Et tant qu'elle fabriquera des produits pour le marché intérieur, l'effet dépendra de la capacité industrielle d'augmenter la production ; or, en général, celle-ci n'est pas bien grande chez les nations prolétaires.

4) Les nations prolétaires, en créant du pouvoir d'achat intérieur, non seulement créent quelque chose qui n'a pas de pouvoir d'achat extérieur, mais encore quelque chose qui est l'ennemi du pouvoir d'achat extérieur (qui est, pour elles, l'or ou certaines monnaies étrangères). En effet, lorsque l'Argentine fabrique des pesos en excès, elle perd ses livres par conséquence de l'inflation.

*
**

La conclusion est toujours la même : les avantages des étalons-papier dans les nations capitalistes sont payés, du moins en partie, par la pauvreté et le retard des nations prolétaires. L'homme a trouvé des solutions aux problèmes monétaires qui découlaient de la rigidité des étalons métalliques. Mais ces solutions n'ont pas été trouvées à l'échelle internationale, seulement nationale. Et les solutions nationales ne sont valables que dans les nations capitalistes, et non pas dans les nations prolétaires. Et ce sont les nations prolétaires qui paient, par leur moindre revenu et leur développement retardé, les avantages de la solution intérieure du problème au sein des nations enrichies.

La hausse relative des salaires par rapport à la productivité et de la masse monétaire par rapport à la masse réelle dans les nations capitalistes élève les prix d'une manière générale, lente et continue, dans le secteur capitaliste. Et cette hausse absolue des prix dans les nations capitalistes se traduit par une hausse relative des prix dans les nations prolétaires ; ce qui signifie que, lentement, s'aggrave le rapport réel d'échange, au détriment des nations prolétaires.

Le manque de réglementation supérieure dans le monde des finances internationales a un autre effet, très grave parce que caché : il fait travailler toutes les nations capitalistes à l'appauvrissement des nations prolétaires ; la manière est telle que l'exception à l'exploitation est impossible. La solidarité entre les nations prolétaires pour organiser la résistance économique aux nations capitalistes est impossible dans la pratique. En outre, si la Bolivie et la Malaisie, par exemple, peuvent avoir un puissant facteur commun qui est l'étain, des distances géographiques et même des différences raciales rendent invraisemblables qu'un refus de la Bolivie de vendre à bas prix aux Etats-Unis, n'entraîne pas une offre de la Malaisie pour enlever la commande. Ou vice versa. Par contre

(et il n'est pas besoin d'en donner des exemples, malheureusement trop nombreux), la solidarité dans l'exploitation des nations prolétaires s'établit d'emblée entre les nations capitalistes, souvent même d'une manière insensible et tacite ; peut-être même inconsciemment pour les masses populaires de ces nations. Mais il est bien certain que, sous la direction de leurs chefs, elles exploitent les nations prolétaires d'une manière continue et fatale.

Pour aider la langue bretonne...

Pour aider les éditions bretonnes...

Quêtez pour

KUZUL AR BREZHONEG

Envoyez vos oboles à son secrétaire

Lili MORVEZEN, 6, avenue de la Gare,
Concarneau — C. C. P. 1316-63 Nantes

KUZUL AR BREZHONEG groupe :
revue *Al Liamm*, éditions *Al Liamm*, *Hor Yezh*, *Preder*,
Skol, *Barr-Heol*, éditions de la Bible, *Skol Ober*, Section
bretonne du Congrès Celtique International, Camp des
Bretonnants, *Ar Bedenn evit ar Vro*, Union des Ecrivains
Bretons, etc..., etc...

AIDEZ LES ECRIVAINS BRETONS !

AIDEZ LES DEFENSEURS DE LA LANGUE BRETONNE !

AIDEZ LES ENSEIGNANTS BRETONS !

Pour apprendre le breton

une seule adresse :

SKOL OBER

M. GOURLAOUEN

30, rue Victor-Hugo
DOUARNENEZ

SKOL OBER prépare aussi l'examen du *Trec'h Kentañ*
Cours gratuits 30 ans d'expérience

J.-M. BATISTA I ROCA
de l'Université de Cambridge

LES DROITS CULTURELS DES NATIONALITÉS

LES NATIONALITES ET LEUR MISSION.

On partira pour cette étude d'une définition simple de la nation, ou communauté nationale. On la définira comme un groupe humain, qui a ses caractéristiques propres (linguistiques, culturelles, psychologiques, historiques, économiques, sociales), lesquelles sont autant de liens entre ses membres et forment sa personnalité, en la distinguant de celle des autres groupes. Il faut encore ajouter à cette définition, deux conditions essentielles : les membres de ce groupe doivent avoir et la conscience de former une nationalité distincte, et la volonté de conserver cette nationalité. L'ensemble de tous ces groupes forme la communauté internationale et chacun d'eux en est donc une individualité, une cellule vivante. L'appartenance à la communauté internationale n'est pas une position purement passive, elle impose aux membres de la communauté le devoir de coopérer à son développement et à son bien-être. Elle leur impose des devoirs, mais elle leur reconnaît aussi des droits, comme nous essayerons de le montrer dans ce texte.

Mazzini, dans son " Pacte de Fraternité de la Jeune Europe " (1834), avait déjà reconnu à chaque peuple sa « mission », c'est-à-dire, en termes modernes, son droit au libre développement de sa personnalité et à l'accomplissement de ses fonctions dans la communauté internationale, ainsi que le devoir, pour les autres membres de la communauté, de l'aider en cas de violence contre lui :

« Chaque peuple a sa mission spéciale, laquelle est d'aider à l'accomplissement général de l'humanité. Cette mission constitue sa nationalité. La nationalité est sacrée. Tout gouverne-



Siège du Gouvernement de l'Île de Man

ment injuste, toute violence tout acte égoïste portant préjudice à un peuple, est une violation de la liberté, égalité et fraternité des peuples. Tous les peuples doivent s'aider et s'assister mutuellement pour mettre fin à de telles violations. »

Une génération plus tard (1866), Bluntschli, le célèbre professeur de Droit politique, tirait en ce domaine les ultimes conséquences des droits des nationalités : « *Jede Nation ist berufen und berechtigt einen Staat zu bilden. Wie die Menschheit in eine Anzahl von Nationen eingeteilt ist, so solle die Welt in ebenso viele Staaten zerlegt werden. Jede Nation ist ein Staat. Jeder Staat eine Nation.* » (« Chaque nation est appelée à créer un Etat et en a le droit, Ainsi, de même que l'humanité est divisée en un certain nombre de nations, de même le monde doit être aussi divisé en un certain nombre d'Etats. Chaque nation est un Etat. A chaque Etat, une nation. »)

D'après la conception de Bluntschli, chaque Etat doit être l'organisation politique d'une nation. Cependant bien des Etats sont loin aujourd'hui d'être basés sur cette conception. La plupart des Etats de l'Europe moderne sont le résultat de mariages et de pactes dynastiques, de guerres, de conquêtes et de marchandages diplomatiques. Ce sont des Etats pluri-nationaux où, trop souvent, une seule nation domine les autres de son hégémonie et où les principes de liberté, égalité et fraternité des nations, que Mazzini proclamait, ne sont pas toujours observés.

Pareillement, la plupart des études de Droit politique et de Droit international sont faites du point de vue de l'Etat et des intérêts de l'Etat et non de celui de la Nation, si bien qu'en langue allemande l'expression « *Staatrecht* » équivaut à « *Droit Politique* ».

Dans les notes suivantes, nous tâcherons, au contraire, de prendre pour base la notion de communauté nationale, incluant sous ce nom les nations et les minorités nationales.

LA SOURCE DES DROITS DES NATIONS.

Une nation a sa personnalité et elle a aussi sa vie. Cette vie prend source dans la vie des hommes qui la constituent et de la somme des vies individuelles ; de là, découle la vie collective de la communauté nationale. Cette vie collective devient

distincte de la vie des individus et même, jusqu'à un certain point, indépendante d'elle puisqu'elle continue lorsque les vies individuelles arrivent à leur fin. La vie des nations, quoique évoluant, se perpétue pendant des siècles et il n'y a aucune raison de croire à la disparition prochaine des nations dans un récent avenir, sauf en cas de catastrophe comme cela est arrivé à quelques peuples coloniaux.

La personnalité et la vie sont les attributs essentiels d'une nationalité. On pourrait encore y ajouter un troisième élément, quoique d'une nature différente : c'est le territoire national dans lequel la nation est enracinée, le pays constituant plus ou moins une unité géographique, sur lequel sa vie s'est déroulée au long de l'histoire et dont les influences ont contribué à former sa personnalité et ses caractéristiques. Il est difficile d'imaginer une nation sans territoire, sans « *terra patria* ». Même le peuple juif, après deux mille ans de dispersion, a éprouvé le besoin biologique de s'établir à nouveau sur la terre de ses ancêtres.

Les droits fondamentaux d'une nation dérivent de ces attributs essentiels : la personnalité, la vie et le territoire. Le premier droit de toute nation, comme de tout être vivant, est le droit de conserver son existence et sa personnalité. Implicitement, le droit de conserver la vie et la personnalité nationale porte en lui le droit d'en conserver chacune des caractéristiques ou chacun des éléments constitutifs, tels que la langue, la culture, le droit, l'économie. Il s'agit, bien entendu, de conserver la personnalité nationale et ses éléments en pleine vitalité et non de les conserver comme des curiosités pour vitrines de musée. Pour conserver cette vie dans le présent et pour assurer sa continuité dans l'avenir, il faut interpréter ce droit de conservation dans le sens le plus large et le considérer comme le droit de conserver la nation vivante et de la développer avec toute sa personnalité et avec tous les éléments ou caractéristiques de cette personnalité.

Tout être vivant se sent porté à exprimer sa vie, à manifester sa personnalité. D'où le droit irrépressible de toute nation à exprimer sa personnalité telle qu'elle existe, avec sa langue, ses traditions et ses symboles, c'est-à-dire le nom, les hymnes et le drapeau de la nation.

Il est logique et juste que la conservation et le développement de la vie et de la personnalité nationale soient réalisés par la nation elle-même, par les organes qu'elle-même doit désigner, et non pas confiés à une autre nation. D'où deux

droits nouveaux à reconnaître aux nations : le DROIT DE DECIDER de leur vie et de leur personnalité ou droit de libre détermination (self-determination) et le DROIT DE REGIR leur vie et leur personnalité ou droit d'autonomie (self-government).

Les rapports entre la nation et le territoire qu'elle habite nous mènent à définir encore un dernier droit : le droit au territoire national et à tout ce qui s'y trouve. En plus des considérations économiques sur le droit d'une nation aux richesses du sol et du sous-sol de son territoire, le droit qu'on vient d'énoncer se dédouble en droit d'une nation de rester sur son territoire (donc condamnation des déportations de masse et des transferts forcés de populations) et droit de ne pas laisser envahir le territoire national par un autre peuple (donc, condamnation des « plantations » de population allogène et des émigrations planifiées ou encouragées pour détruire le caractère ethnique d'une communauté nationale, d'une nationalité ou d'une minorité nationale).

Les nations n'existent pas isolées. Elles sont membres de la communauté internationale. Elles vivent dans un ordre international, avec des rapports mutuels entre nation et communauté internationale, donc avec des droits et des devoirs qui règlent ces rapports. Comme nous allons le voir, les droits des nations correspondent aux devoirs de la communauté envers elles, et, aux droits de la communauté, correspondent des devoirs des nations envers celle-ci.

DROITS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX DES NATIONS.

On a dressé en d'autres occasions une liste des droits des nationalités, comme par exemple lors du VI^e Congrès (1956) de l'Union des Communautés Nationales Européennes. Mon but ici est plus limité ; je me bornerai à énoncer quelques-uns de ces droits d'abord et à concentrer mon attention sur les droits culturels.

En résumant ce qui vient d'être exposé, on peut essayer d'énumérer les droits fondamentaux des communautés nationales :

- 1) DROIT DE CONSERVER ET DE DEVELOPPER SA PROPRE PERSONNALITE.

- 2) DROIT DE CONSERVER ET DE DEVELOPPER SA PROPRE VIE.
- 3) DROIT A LA LIBRE EXPRESSION DE SA PERSONNALITE.
- 4) DROIT A LA LIBRE DETERMINATION (*self-determination*).
- 5) DROIT A SON LIBRE GOUVERNEMENT (*self-government*).
- 6) DROIT AU TERRITOIRE NATIONAL.

Ces droits sont limités par les trois devoirs fondamentaux de toute communauté nationale envers les autres :

- 1) DEVOIR DE RESPECTER LES DROITS DES AUTRES NATIONS.
- 2) INTERDICTION D'EXERCER CES DROITS CONTRE D'AUTRES NATIONS.
- 3) INTERDICTION D'EXERCER CES DROITS CONTRE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.

Du point de vue de la communauté internationale, les devoirs vis-à-vis des nations peuvent se résumer en : 1^o respect des droits des nations et 2^o aide aux nations pour l'exercice de ces droits. Il existe donc une corrélation entre chacun de ces droits des nations et chacun des devoirs de la communauté internationale. Par contre, il y a un droit suprême de la communauté qui est de s'assurer que l'exercice, par toute nation, de ses droits n'aillent pas à l'encontre des droits des autres nations ou de ceux de la communauté internationale.

Je ne veux pas m'engager ici dans une étude approfondie de chacun de ces droits et de ces devoirs. Je me bornerai à définir plus en détail les droits à la vie et à la personnalité nationale et à la libre expression, considérés comme base des droits culturels.

LE DROIT A LA VIE NATIONALE.

On a déjà constaté plus haut que toute communauté nationale a le droit à sa propre vie nationale. Ce droit est inabdicable, inaliénable, et on ne peut le soumettre à aucune restriction. C'est un droit inhérent à l'essence d'une communauté nationale et il est indépendant des pouvoirs et des lois de l'Etat auquel la communauté appartient. Souvent, notamment dans les Etats plurinationaux, le droit des nations est, historiquement, beaucoup plus ancien que l'Etat lui-même.

Prenons comme exemple le cas des Pays catalans. Les Pays catalans existaient comme Nation et comme Etat dès le Moyen Age (la Catalogne dès la fin du IX^e siècle ; les Baléares

et Valence dès le milieu du XIII^e siècle). Les décrets de Philippe V, proclamant la conquête militaire de ces Pays après la guerre de Succession d'Espagne, aboissant leurs institutions politiques et les annexant au Royaume de Castille (1706 pour Valence ; 1716 pour la Catalogne), ne pouvaient abolir le droit des Pays catalans à leur existence nationale. C'était un conflit entre une force militaire soutenant une puissance politique, d'une part, et un droit naturel, d'autre part. Or un droit naturel ne peut être abrogé par des mesures militaires et politiques.

Même dans les Etats fédéraux (en Yougoslavie par exemple), où les lois constitutionnelles reconnaissent l'existence de plusieurs nationalités, le droit à cette existence vient de la nature même des nationalités et non des lois constitutionnelles. Tout ce que ces lois font, n'est que de reconnaître et de proclamer ce droit. Il en est de même des minorités nationales reconnues par traités internationaux. Même dans un Etat où les lois ne reconnaissent pas les droits des communautés nationales, les droits de ces communautés ne cessent pas d'exister.

Le droit à l'existence que possède toute communauté nationale est indépendant de l'importance de sa population ou de son étendue géographique, de sa situation politique (Etat souverain ou Nation dominée), du niveau d'éducation de sa population ou de la capacité politique de celle-ci.

Le droit à l'existence ou à une vie nationale présuppose implicitement une existence propre, libre d'influences étrangères qui pourraient conditionner ou limiter une existence vraiment nationale, notamment dans le domaine politique. Cette existence libre d'influences politiques étrangères équivaut, en termes de Droit politique, à une vie nationale souveraine politiquement indépendante. Le droit à l'indépendance, le droit de former un Etat, comme Bluntschli le revendiquait pour toute nation, est une conséquence directe du droit à l'existence nationale.

On peut trouver aussi des conséquences de ce droit dans le domaine des droits individuels si on envisage la question du point de vue des ressortissants d'une communauté nationale. Tout homme a le droit d'appartenir à la communauté nationale dans laquelle il est né et de se proclamer membre de cette communauté. Cette profession de nationalité est une manifestation de la conscience des membres d'une communauté de former une nationalité distincte, condition essentielle pour

l'existence d'une nationalité. La profession de nationalité est un droit dont l'exercice ne peut être ni interdit ni mis en question, comme on ne peut pas mettre en question ou interdire à une personne d'avoir conscience d'appartenir à une communauté nationale. Moins encore peut-on accepter de forcer une personne à se déclarer membre d'une nationalité autre que la sienne et à laquelle elle a la nette conscience de ne pas appartenir.

Le conflit moral et juridique est spécialement aigu dans le cas d'une communauté nationale (nationalité ou minorité) dominée par une autre communauté nationale exerçant son hégémonie dans l'Etat. Une solution juridique serait de reconnaître une double « nationalité » aux ressortissants de la communauté dominée, traduisant leur appartenance politique à l'Etat, et leur appartenance nationale à la communauté nationale.

Une autre conséquence du droit d'appartenir à une communauté nationale, c'est le droit de recevoir une éducation nationale, c'est-à-dire dans la langue de la communauté et conforme aux traditions culturelles et nationales de cette communauté.

LES DROITS A LA PERSONNALITE NATIONALE ET A SA LIBRE EXPRESSION.

Au commencement de cette étude, on a défini une communauté nationale comme un groupe humain ayant des caractéristiques propres (linguistiques, culturelles, psychologiques, historiques, économiques, sociales), qui sont autant de liens entre ses membres et qui forment sa personnalité en la distinguant de celle des autres groupes. On lui a également reconnu le droit de conserver vivante et de développer cette personnalité en tous ses éléments ou caractéristiques.

Or, plusieurs autres droits découlent de ce droit fondamental. D'abord, le droit à l'unité de la personnalité nationale et à la réunion de toutes les parties d'une communauté nationale lorsque celle-ci est divisée en plusieurs Etats ou entre plusieurs Etats, comme ce fut le cas de la Pologne lors de son partage entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche.

Ensuite, le droit à la libre expression de la personnalité nationale et de ses éléments constitutifs. Dès qu'une individualité ou personnalité existe, elle tend à se manifester. On

ne peut interdire cette extériorisation, sans risque de porter atteinte à l'existence même de la communauté nationale.

Le droit à la libre expression inclut non seulement le droit de manifester sa personnalité par son nom et ses symboles (drapeau, hymne, danses, costumes, etc...), mais aussi celui d'en extérioriser tous les éléments. Il faut surtout insister sur le libre usage de la langue nationale. De même, le libre fonctionnement et la libre production des activités créatrices de la communauté importent autant sur le plan économique (agriculture, industrie) que sur le plan spirituel (littérature, art, culture).

Une nation étant membre de la communauté internationale, la libre expression de sa personnalité et le libre fonctionnement de ses forces créatrices sont d'intérêt général pour cette communauté. Comme Mazzini l'avait déjà remarqué, « chaque peuple a sa mission spéciale qui doit concourir à l'accomplissement de la mission générale de l'humanité ». Cette coopération à l'accroissement du bien-être de la communauté humaine et de ses richesses spirituelles doit rester toujours le but suprême des activités de toutes les nations.

Cette mission est bien difficile à accomplir par les communautés nationales qui se trouvent assujetties à d'autres et qui sont souvent victimes d'une politique d'assimilation et même de génocide culturel. Pareille situation ne peut laisser indifférente la communauté internationale, puisque de ce fait, elle se trouve privée des apports d'un de ses membres et que l'humanité en est appauvrie. Pour regagner le droit à la libre expression et à la libre production au bénéfice de tous, la nation assujettie doit commencer par retrouver sa libre personnalité et, pour ce faire, elle se doit en toute justice de rompre les liens de sujétion. Ce qui suppose le libre exercice du droit de détermination et doit aboutir à l'exercice du droit d'autonomie — au sens étymologique : gouvernement par soi-même, c'est-à-dire gouvernement indépendant. Le droit au libre et complet développement de la personnalité nationale, de ses éléments fondamentaux et de ses ressources ne pourra jamais s'exercer totalement sans que la nation ait en mains tous les moyens et toutes les forces de gouvernement.

Nous arrivons ici à la source de bien des conflits entre les pouvoirs de l'Etat et les droits des communautés nationales qui lui sont soumises. Dans les Etats plurinationaux, trop souvent l'Etat, c'est-à-dire la nationalité dominante qui contrôle l'Etat, applique une politique d'assimilation aux

communautés nationales vivant à l'intérieur de ses frontières. Toute politique d'assimilation vise à la destruction de la vie et de la personnalité d'une ou de plusieurs communautés nationales et leur refuse la libre expression d'elles-mêmes. Cette politique ne peut s'appliquer sans violation de tous les droits à l'existence, à la conservation de la personnalité nationale et à la liberté d'expression de ces communautés.

Il peut être utile de faire remarquer ici la confusion créée par l'usage du mot « nationalisme » pour désigner deux mouvements diamétralement opposés. Il y a le nationalisme de la nation hégémonique qui, dominant l'Etat, impérialiste et agressive, tend à l'assimilation et à la destruction, dans leur personnalité et leur existence, des nations qui lui sont soumises. Mais il y a aussi le nationalisme des petites nations, défensif et revendicatif, en ce sens qu'il tend au rétablissement des droits et de la liberté de ces nations. L'un est dominateur, l'autre libérateur. Il faudrait donc une nouvelle terminologie pour distinguer l'étatisme nationaliste dominateur, du patriotisme ou nationalisme libérateur.

Plusieurs Etats, certains grands, d'autres petits, comme l'Espagne, ont pour politique de considérer le premier type de nationalisme comme justifié et le second comme perturbateur. Il ne faut donc jamais cesser de faire poser sur le plan juridique le problème des petites nations asservies, et de le faire poser tant par les légistes et politiciens internationaux que par les organisations internationales si l'on veut éviter que les nations opprimées, exaspérées et désespérées n'aient recours à des procédés non juridiques.

Ce sont le point de vue des nations dominatrices et la défense des pouvoirs des Etats impérialistes qui sont le plus souvent adoptés par les Manuels de Droit Politique et, dans la pratique, par les politiciens. Ainsi que je l'ai déjà dit, c'est le point de vue des communautés nationales qui a été pris pour base de cette étude. Le caractère sommaire et rapide qu'il me faut donner à cet exposé risque de faire paraître mes idées sous un jour trop dogmatique et peu nuancé. S'il n'est question, ici, que de faire un exposé théorique des droits nationaux, il faut bien se rappeler que, dans la pratique, beaucoup de circonstances interviendront pour conditionner l'exercice de ces droits.

On peut dire que, en général, plus la domination de la nation impérialiste est lourde, plus est violente et radicale la réaction de la communauté opprimée. Au contraire, lorsque l'Etat fait

montre d'un sens politique développé et de sagesse, il est toujours possible de trouver une formule permettant d'harmoniser les droits et les intérêts des diverses communautés. Les principes adoptés par les Nations Unies contre la discrimination pour raison de langue, de race ou de nationalité peuvent aider à trouver cette solution. Le fédéralisme peut offrir une très large formule respectant les droits de toutes les communautés nationales, même le droit à l'indépendance, en maintenant néanmoins les liens d'intérêts et de solidarité qui peuvent exister entre les diverses communautés nationales.

(à suivre.)

DRAPEAUX DES NATIONS

Irlande — Bretagne — Galles

Ecosse - Cornouaille - Ile de Man

Pays Basque

Nouvellement édités : Flandre

Catalogne

Occitanie

*drapeaux en tissu
peints sur les deux faces, 18 × 12 cm
fabrication très soignée*

Le drapeau :

— Bretagne : 1,50 F

— autres pays : 2 F

La série des 6 drapeaux celtiques : 10 F

La série des 10 drapeaux : 15 F

EN VENTE EN EXCLUSIVITE A AR VRO
J. DESBORDES. Bat. H 4, Ker Andon, Concarneau
C. C. P. 1493-79 Nantes

A. HEUSSAFF

AR YEZH, AR BOBL HAG AR BOLITIKERIEIN

DISPLEGET em eus e 'R BED KELTIEK petra zo e danevellskrid ar Strollad-Enklask diwar-benn an Iwerzhoneg. Emañ ar skrid-se gant e 288 erbedenn abaoe ur pennadig etre daouarn Séan Lemass. Petra 'ray ar gouarnamant ?

Stourmerien an iwerzhoneg a oar e rankont diskouez o nerzh bremañ, pe ez ay ar yezh war he c'hiz e-lec'h mont war-raok.

Betek-hen ez eo chomet er skol. Ar vugale a zesk anezhi, madik a-walc'h. Un nebeut bloavezhioù goude kuitaat ar skol e vez bet ankouaet gant an darn vuiañ avat. Ar re a zo koshoc'h egeto ne ouzont ket iwerzhoneg a-walc'h evit reiñ tro dezho da bleustriñ anezhañ. N'eo ket krennarded a vefe gouest, ha p'o defe c'hoant, da cheñch penn d'ar vazh.

Ar gouarnamant hepken a c'hell reiñ al lusk rekis. En danevellskrid ez eus erbedoù a-zivout an doareoù d'hen ober. D'ar gouarnamant eo bremañ ober ur raktres spis ha klok, ha lakaat e seveniñ.

E pep gouarnamant ez eus politikerien — klevit ar ger-mañ er ster un tammig dismegañsus ma vez implijet gant ar bobl ! Daoust hag emañ ar re-se a-du ? Politikerien a sent ouzh nerzhioù liesseurt. Evit ma taolent pled da ezhommoù an iwerzhoneg e ranker diskouez dezho ez eus gantañ *nerzh politikel* — d'ar ger-mañ e ster skiantel ! Un nerzh gouest d'o harpañ pe d'o gwanaat.

Ken abred ha 1922 e lakae ar gelaouenn "The Separatist" difennerien ar yezh war evezh evelhen :

« Bremañ ma 'z eus ur stad dieub er 26 Kontelezh e tlefe
« Kevre ar Gouezeleg (Gaelic League) ober bruderezh
« kentoc'h eget skol iwerzhonek evel m'en deus graet dreist

« pep tra all e-doug an 20 vloaz tremenet. Ar yezh a vo
« lakaet bremañ er skolioù. Met ret eo he degas en tiegezhioù
« hag e buhez pemdeziek an dud ivez.

« Se ne vo ket gallet ober ma ne zalc'her ket start war ar
« bolitikerien. Da lavarout eo : an iwerzhoneg en em ledo
« en-dro er feur ma vo lakaet anat d'ar bolitikerien ez eus
« mouezhioù da c'honit en dilennadegoù evit ar re a vo muiañ
« a-du gantañ. Da stourmerien an iwerzhoneg eo kavout ar
« mouezhioù-se, anataat d'ar bolitikerien emaint aze da
« c'honit pe da goll. A-hend-all ar baotred-mañ a blego da
« c'houlennou rummadoù all hag a ray fae war ezhommoù
« ar yezh.

« Diwar vremañ eta e tlefemp derc'hel ar bobl war evezh
« ouzh ar pezh a ray pe na ray ket ar bolitikerien evit saveteiñ
« ar yezh. Se zo talvoudusoc'h eget aozañ gouelioù ha
« kentelioù. »

Daoust hag e c'heller lakaat an evezhiadennoù-se da
dalvout evit ar brezhoneg ivez ? Ha bez' o deus e stourmerien
ur c'hrog bennak war ar bolitikerien a bep liv a vez o leviata
e dourioù Breizh ?

Ne vern war be du e sellan, ne welan roud ebet eus nerzh
politikel ar brezhoneg. Ar Gall Deferre a oa goulennatet
nevez 'zo e Kemper a-zivout kudennoù breizhat : den n'en
deus goulennet outañ petra 'rafe evit hor yezh. Ar gomunour-
ien vreizhat a gomz en o levrig-bruderezh eus « talvoudoù
sevenadurel Breizh » — dispis ! Digant ar re o deus diazezet
an Union Démocratique Bretonne e c'helled gortoz disklêr-
iadurioù resis : n'eus ger ebet diwar-benn ar brezhoneg en
o roll-mennadoù (Niverenn gentañ ar " Peuple Breton ").
Dilennadegoù a vez. Daoust hag e komz, forzh pegen nebeut,
un danvez-kannad bennak e brezhoneg pe eus ar brezhoneg ?
Daoust hag en deus graet unan bennak eus danvez-kannaded
ar M. O. B. gant al loc'h-se evit degas e genvroiz war e du ?
Gwall-lent e chom hor yezh war an dachenn bolitikel !

Gouelioù Breizh, am eus bet klevet, o deus graet kalz abaoe
20 vloaz evit daskor un tammig lorc'h da Vreizhiz ? Petra
o deus graet evit ar yezh ?

Gant ar beilhadegoù evelato hon eus an testeni hor boa
ezhomm : diskouez a reont ez eus nerzh kevredigezhel er
brezhoneg. Lakaat a reont brezhonegerien ar bobl da dridal
a-gevret gant o yezh. Edo ar brezhoneg o skoachañ en tiez

hag er parkeier, oc'h en em dennañ muioc'h-mui e-touez an
dud kozh, kuit diwar hentoù an darempredoù kevredigezhel,
evel ma tec'h ul loen klañv diwar wel an holl. Bremañ, e
lec'hioù 'zo, e tarzh gantañ adarre c'hoarzhadeg an engroezioù.
Laouenaat zo yac'haat.

Arboellerezh Breizh a zo deut nerzh politikel dezhañ. Sellit
pegen damantus eo pep kostezenn dezhañ bremañ ! En oadvezh
an arboellerezh emamp ivez.

Ret eo koulskoude e teufe un hevelep nerzh d'ar brezhoneg,
a-hend-all ne vo graet biken an devedenn eus ar pezh a zo
ezhomm evit e saveteiñ. Ne lavaran ket e tle e zifennourien
mont holl en hevelep kostezenn bolitikel. Ma 'z eus tu avat
e tleont diskouez ez eus galloud da c'honit evit kement strollad
a 'n em zisklêrio krenn a-du gantañ.

Er stad rannyezhekaet ha digelenn m'emañ ar brezhoneg
n'eo ket aes komz e brezhoneg war ul leurenn bolitikel.
Gouzout a ran e vez prest ar vrezhonegerien gaezh da ober
goap eus kement hini na gomz ket brezhoneg « du-mañ ». Unan
eus o doareoù d'en em zispenn eo. Gant c'hoarierien ar
beilhadegoù e c'hoarvez an diaester-se, hogen en o c'heñver
n'eo ket ken fall-se peogwir e vezont war al leurenn evit
dihuediñ o arvesterien. Ur c'hlasker-mouezhioù ne fell ket
dezhañ avat e vefe c'hoarzh gant e vommoù-lavar : diwar
e goust e vefe. An hini a rafe gant ar brezhoneg evit breutaat
kudennoù foran e rankfed e aliañ eta da chom an tostañ ar
gwellañ da c'herioù ha distagadur boas e selaouerien. War an
diviz-se e talvezfe ar boan d'un den poellek mont outo en
o yezh : me 'gred e trofe kalz tud a-du gantañ.

Komz eus difenn ar brezhoneg zo un dra all. El lec'h ma
n'heller ket bout sur e tegasfe gonid e vefe da stourmerien ar
brezhoneg prientiñ an dachenn. Dav e vefe enklask da gentañ
holl pet den dre gant a zo a-du gant ar brezhoneg er skol.
Aze e vefe labour da strolladoù tud yaouank o vont a di da di,
gant daou pe dri c'houlenn eeun ha spis (da ober ouzh un
niver vras a-walc'h a dud evit ma talvezfe an disoc'h e-keñver
ar stadjederezh). Evit kas ar gefridi-se da benn e rankfe an
dud yaouank-se bout kenteliet-mat, prest da respont da
gement enebadenn ; d'o skoazellañ e vefe mat reiñ dezho
ur strobard follennoù, warno ar respontoù da reiñ, evel ur
c'hatekiz-ar-brezhoneg. War un dro gant al labour-
imbourc'hañ-se e c'hellfed kinnig levrioù brezhonek da bremañ.
Un tu dispar e vefe ouzhpenn-se da ober anaoudegezh gant
pobl Vreizh.

Ar re a ra war-dro ar beilhadegoù o deus da ziwall moarvat a veskañ re a gelennadur gant ar blijadur. Da brederiañ 'z eus koulskoude hag en e vefe tu da lakaat ur « poz » amañ hag ahont a-zivout kaerder ha talvoudegezh ar brezhoneg, lorc'h an holl bobloù all gant o yezh, pegen aes e vefe deskiñ brezhoneg er skol, pegen liesseurt ez eo hol lennegezh, hon embannadurioù, h.a. Evel-se e vefe roet un diazez kreñvoc'h da garantez ar Vretoned evit ar brezhoneg. Doareoù a zo d'hen ober ha na vefent ket enoüs na hegasus. Pelec'h all ez eus tu da dizhout ar bobl ha da zegas dezhi an emskiant eus ar pezh emañ-hi o koll ?

Keit ha ne ouie ket ar vrezhonegerien galleg a-walc'h evit en em ziluziañ er-maez eus o c'horn-bro, e oant troet da damall ar brezhoneg evit o zrubuilhoù. Bremañ ma 'z int deut da vout divyezhek, ha rannet zoken ar re yaouank diouzh hengoun o fobl, ez eus abeg da grediñ e verzint ar gaou a zo bet graet outo. Aesoc'h e tefe bezañ da vihanañ sklêrijennañ anezho diwar-benn talvoudegezh ar brezhoneg. N'ouzon ket ma teredint evit keloù-se d'ar skolioù brezhonek, met ezhomm a vo da denañ splet eus an emskiant nevez-se evit lakaat bec'h war ar bolitikerien, forzh pe rannvroelourien pe vroadelourien a vefe anezho.

Evel m'emañ an traoù bremañ ne daer tu ebet. An holl a lavar bout a-du gant « mirout » ar yezh « kozh ». A vare da vare e c'houlenn ar c'huzulioù-meur hag ar gannaded ma vo lakaet er skolioù. Nac'het e vez dezho bep tro. Ne fuloront ket, ne daeront ket. N'o deus ket ezhomm : o dilennerien o-unan a chom habask.

Ma vefe miliadoù ha miliadoù o kinnig reiñ o mouezhioù d'ar re a c'houlennfe ar gronsañ o gwirioù war dachenn ar yezh, e taolfe buan ar bolitikerien pled d'ar brezhoneg. Ne c'hellfe ket neuze krak-aotrounez evel Peyrega (" L'Avenir ", Ebrel 1964) ober ur « broutille » anezhañ, mat hepken evit diduiñ tud dizek.

Reizh e oa lakaat Iwerzhoniz war evezh rak ar bolitikerien e 1922. Hogen e-lec'h oberiañ e-touez an dud dre vras e roas an urzhiadurioù a oa o labourat evit an iwerzhoneg ar pep brasañ eus o nerzh oc'h ober war-dro ar vugale-skol (gouelioù, kenstrivadegoù, skolioù-hañv). E spered kalz tud ez eo stag ar yezh bremañ ouzh bugaleerezh : ne sell ket, a gav dezho, ouzh tud deut !

E-keit-se ez eus e penn ar stad ur rummad ha na c'hellfent ket ober nebeutoc'h eviti, ha pa ve o mennad teurel diskred warni.

Evit trec'hiñ ar re-se ez eo bet diazezet e derou ar bloaz-mañ, ar gevredigezh " An Comhar Poibli ". He fal eo atizañ ar bobl, dreist-holl dre hanterouriezh ar c'hevredigezhioù hag a ra gant ar saozneg, da ober muioc'h a-du gant an iwerzhoneg. Ne fell ket d'he renerien ober politikerezh nag en em stagañ ouzh strollad politikel ebet. D'hec'h izili e vo dibab m'o deus c'hoant da vont a-du gant ar re-mañ-re. " An Comhar Poibli " a glask dedennañ tud yaouank dreist-holl, ha goulenn a ra diganto deskiñ ar muiañ ma c'hellint a-zivout ar mererezh, an arboellerezh, an deskadurezh, an aferioù kevredigezhel. Ar pal eo lakaat tud hag a zo tre a-du gant adsevel ar yezh da gemer plasoù a-bouez er vuhez foran. Aozet e vo rummadoù kentelioù evit an dud yaouank-se er c'hêrioù bras. Gant harp e izili emañ A. C. P. ivez e soñj dastum disklêriadurioù a bep seurt o tennañ da stad an iwerzhoneg dre ar vro a-bezh.

Gouez da renerien A. C. P. o devo an dilennadegoù bras a vo a-benn 2 vloaz kalz levezon war amzer-da-zont ar yezh. Ma tiskouezor ez eus mouezhioù da c'honit oc'h en em zisklêriañ a-du krenn ganti e vo gallet reiñ lañs nevez d'hec'h adsavidigezh. Ma 'z eo anat er c'hontrol ez eo re ziseblant an dud, ne vo graet van ebet ouzh erbedoù ar Strollad-Enklask, ha war gozhañ eo ez ay kement a vez graet a-du ganti.

Emañ A. C. P. o prientiñ ur raktres evit an degouezh ma vefe degaset kudenn ar yezh e-barzh an dilennadegoù-se. Goulenn a rafe ouzh e izili ober diouzh ma c'hellfent evit lemel mouezhioù digant enebourien an adsav.

Diouzhtu goude reiñ o danevellskrid d'ar gouarnamant o deus savet 6 eus izili ar Strollad-Enklask — hag int renerien ar strolladoù pennañ eus an emsav iwerzhoneg ivez — ur poellgor evit seveniñ mennadoù 'zo, o tennañ da harpañ o erbedoù. War o atiz ez eo bet goulennet ouzh a bep seurt kevredigezhioù (kuzulioù-kêr ha kontelezh, skourroù sindikadoù, lazou-sport, h.a.) heuliañ skouer kuzul-kêr Cill Chainnigh (Kilkenny) ha goulenn ouzh Seán Lemass, Kentañ Ministr, prientiñ ur raktres efedus evit ma 'n em ledo an iwerzhoneg er vuhez kevredigezhel. Abaoe teir sizhun e vez embannet war *Inniu* rolloù hir eus ar re o deus degemeret mennad kuzul Cill Chainnigh. Kuzulioù-kêr Dulenn ha Corcaigh o deus e zegemeret a-unvouezh : n'eo ket abalamour

m' emañ an holl guzulierien a galon a-du gant an adsav, met pa « sant » ur strollad e vo degemeret un dra gant an darn vuiañ e kav furoc'h mont a-du ivez. Deut ez eus goulennoù eus ar 6 Kontelezh.

Ouzhpenn-se emañ ar poellgor-se o prientiñ ur c'houlennadeg all da vezañ sinet gant an dud a-hiniennoù dre ar vro a-bezh. Dulenn a zo bet rannet e kombodoù hag iskombodoù, e penn pep hini ur poellgor bihan o verkañ d' ar re a skoazello e peseurt straedoù o devo da vont da zastum sinadurioù. Goulennet e vo ouzh kement den a 18 vloaz hag ouzhpenn sinañ. E-pad an dek devezh diwezhañ-mañ a viz Mae e vo displeget er c'helaouennoù, er Skingomz hag er Pellwel perak e vo graet ar c'houlennadeg-se. E-kerzh Mezheven e vo kaset houmañ da benn. Ar rolloù-anvioù a vo kaset neuze da Seán Lemass.

Spi a zo da gaout e vo, evel-se, gwellaet kalz stad an iwerzhoneg.

TRADUCTION DE LA BIBLE en Breton

faite par des érudits qui sont aussi d'excellents écrivains
cette traduction fait honneur à la Bretagne

Parus :

- AVIEL SANT MAZHEV, 4,50 F
- AVIEL SANT MARK, 4 F
- AVIEL SANT YANN, 4 F
- AVIEL SANT LUKAZ, 5 F
- DISKULIADUR SANT YANN (*l'Apocalypse*), 4 F
- LEVR AR FURNEZ, 3 F
- KOHELETH (*l'Ecclésiaste*), 2 F
- HABAKOUK, HOBDIA, YOEL, YONA (quatre prophètes), 3 F
- AL LIZHEROU KATOLIK, 3,50 F

Mademoiselle SAINT-GAL DE PONS

Keresperz, Louannec (C.-du-N.) - C. C. P. 51-940 Rennes

On nous écrit...

■ LETTRE OUVERTE D'UN WALLON A DES AMIS BRETONS.

« Par votre presse bretonne, par des contacts avec quelques-uns d'entre vous au Centre international de formation européenne, je suis en mesure de suivre avec "sympathie" votre combat.

Ce combat pour les régions, pour les peuples, pour les ethnies, pour le fédéralisme, il est un, que le "front" soit à Hennebont, à Bolzen, à Dèlemont ou ailleurs.

Obtenir l'autonomie régionale et obtenir une Assemblée parlementaire européenne, élue au suffrage direct, c'est complémentaire.

Les obstacles sont les Etats-Nations jacobins ; le salut c'est l'union des ethnies contre ceux qui les écrasent.

Nous Wallons, opprimés, malmenés, "aliénés", nous devons donc nous sentir proches de vous et nous voudrions que vous soyiez proches de nous, mais nous ne lisons rien dans vos publications qui soit relatif à notre combat ; au contraire, vos liens avec le peuple flamand semblent très fraternels.

Voilà qui n'est pas pour nous gêner ; le peuple flamand a montré la voie de la solidarité combattive, victorieuse sur tous les plans ; il y a là peut-être un modèle pour les minorités.

Nombre de Wallons ont compris le combat flamand, du moins aussi longtemps qu'il a visé à la libération du peuple flamand. Cette libération (faut-il le répéter ?) n'a pas dû se faire contre les Wallons, mais bien contre des Flamands de langue française depuis des siècles (les "fransquillons") lesquels freinaient l'émancipation culturelle, économique et sociale de leur peuple, utilisant à cette fin, avec la connivence de Bruxellois, l'appareil étatique centralisateur belge.

La fixation en 1963, à titre définitif, de la frontière linguistique satisfait définitivement les revendications flamandes essentielles. Ils sont désormais largement majoritaires dans le pays, dans les Assemblées parlementaires, dans les Conseils du Gouvernement.

Les Flamands (5 millions) ne sont donc plus une minorité ; mais les Wallons (moins de 3 millions), beaucoup moins unis, sont, eux, une minorité dans toute l'acception du terme.

Or, que se passe-t-il ? A leur tour, après les fransquillons, les Flamands mobilisent l'Etat belge à leur service. Ils n'accep-

tent aucune autonomie, aucun pluralisme linguistique en Flandre, et je ne le leur reproche pas. Ils ne peuvent en effet risquer une contre-offensive fransquillonne ; ils doivent pouvoir rester eux-mêmes.

Ce n'est pas une raison pour se montrer impérialistes, pour opprimer la Wallonie d'une manière que je suis prêt à vous exposer par le menu, pour en faire une colonie comme le déclare la presse flamande. Cet impérialisme, nationaliste lui aussi à la manière jacobine comme les 3^e, 4^e et 5^e Républiques et comme la Belgique de 1830, est extrêmement redoutable ; et là, les Bretons ne peuvent pas suivre leurs amis flamands.

Farmi ceux-ci, d'ailleurs, il en est qui ont compris l'enjeu du problème et qui réclament le fédéralisme interne en Belgique, en attendant la Fédération européenne des régions.

Je demande donc à mes amis bretons de faire un effort sincère pour comprendre le retournement des situations, le sort peu enviable des Wallons.

Sans doute j'attends cet effort de la générosité bretonne légendaire, mais aussi de la solidarité d'intérêts qui unit aujourd'hui comme il y a bien longtemps Bretons et Wallons.

C'est sur notre sol en effet que vivaient certains des peuples celtes qui résistèrent le plus longtemps à Rome d'abord, aux Germains ensuite, et le peuplement chez nous (contrairement à ce qui est le cas pour la Flandre) reste marqué par l'apport celte, à côté de l'élément romain et de l'élément franc.

Depuis que la langue française s'est formée, nous appartenons à l'ethnie française et il n'a pas fallu chez nous l'Édit de Villers-Cotterets pour que nous fussions de langue française, tout en gardant vivaces nos dialectes picards, wallons et gaumais de langue d'oïl. Nous sommes donc une région de l'ethnie française, comme les Savoyards, les Valdôtains, les Jurassiens bernois.

Le combat breton est un combat contre le jacobinisme parisien, mais non pas contre l'ethnie française si elle cesse d'être impérialiste.

Bien plus, paradoxalement le combat wallon et le combat breton sont complémentaires et indissolubles. En effet, le même principe de la souveraineté stato-nationale et du jacobinisme hexagonal, qui conduit à refuser toute autonomie à la Bretagne ou au Pays Basque, accule à ne prêter aucun intérêt aux membres de l'ethnie française non inclus dans l'hexagone.

Sans doute là-dessus se greffe l'épi-phénomène du mépris parisien pour tout ce qui est provincial, pour tout ce qui a des racines à Biarritz, à Louannec, à Namur, à Thann, à Châtillon ou ailleurs.

Si l'on reconnaît les régions, si l'on fait place à la dimension économique et culturelle, on ne peut plus, comme on l'a fait, traiter les Algériens comme des Français, ni les Bretons

comme des Alsaciens, mais l'on ne peut plus non plus ignorer Wallons, Valdôtains, etc...

L'essentiel aujourd'hui, c'est que l'hexagone bouge ; si c'est d'abord aux marches de l'Ouest, l'opération aux marches du Nord sera plus aisée et réciproquement.

Notre ennemi commun, c'est l'impérialisme nationaliste d'où qu'il vienne ; notre intérêt commun, c'est la reconnaissance des régions et des ethnies par la " France " ; notre patrie commune, c'est l'Europe.

Vive la Bretagne ! Vive la Wallonie ! »

Jean LASNÉ.

■ ENQUÊTE AU PAYS DE GALLES.

« Des six Nations Celtiques, je crois que le PAYS DE GALLES, CYMRU, peut être considéré comme une « nation-pilote » par les autres nations, pour l'importance donnée par les Gallois à leur langue celtique nationale et pour les soins dont ils l'entourent. Les Gallois sont nationalistes et savent que la langue nationale est le plus sûr bouclier de leur personnalité ethnique.

Télévision.

La B. B. C. a inauguré des émissions journalières pour le Pays de Galles comprenant des informations locales et générales en anglais et en gallois, de la musique galloise, du théâtre gallois, des émissions religieuses, etc...

Radio.

Emissions en gallois tous les jours :

- le " Welsh-Home " service, environ une 1/2 heure tous les matins ;
- environ 2 heures chaque soir.

Autres usages officiels du gallois.

Certains imprimés officiels sont bilingues ; j'ai rapporté un questionnaire pour les agriculteurs émanant du Ministère de l'Agriculture, un petit imprimé à l'usage des étudiants fréquentant la bibliothèque du Collège Universitaire de Bangor, enfin, un petit fascicule illustré, tout en gallois, pour apprendre le Code de la route.

Pour terminer ce chapitre, il faut signaler qu'il y a quelques mois une enquête ordonnée par le Gouvernement britannique, sur la situation de la langue galloise, a amené les enquêteurs à suggérer au Gouvernement la création d'un Comité pour la

protection de la Langue galloise et qu'un *statut officiel* soit promulgué pour le gallois dans la Principauté.

La Langue galloise et les Eglises.

Si l'Eglise Catholique Romaine en Bretagne tend à délaïsser la langue bretonne au profit de la langue française, il n'en est pas de même au Pays de Galles où tous les cultes réservent une place importante au gallois.

C'est d'autant plus facile que, sauf jusqu'à présent dans l'Eglise Catholique Romaine (*yr Eglwys Babyddol*), le culte est célébré entièrement dans la langue des fidèles.

J'ai assisté, le dimanche de Pâques, dans une *Parish Church* (Eglise Anglicane du Pays de Galles), à une messe en gallois, suivie d'une messe en anglais ; il y avait, bien sûr, un plus grand nombre de fidèles à la messe en gallois.

La question religieuse est très importante aux yeux des Gallois ; cependant il y a plusieurs Eglises dans chaque localité, sans pour cela qu'il y ait de luttes religieuses, tout au plus une certaine émulation entre les différents cultes, chacun se plaisant à vanter la qualité du sermon en gallois de tel ou tel pasteur. »

P. A. R.

■ ON N'A RIEN SANS MAL.

« Vous avez sans doute lu, peut-être avec réprobation, le " Dialogue pour une économie de la Bretagne pendant la prochaine décennie ", de René Tugdual.

L'idée générale est que :

1) Nous n'obtiendrons rien sur le plan culturel tant que nous serons si étroitement dépendants sur le plan politique et financier.

2) L'approche du Marché Commun va nous mettre dans une situation encore plus grave que l'actuelle, et nous devons nous attendre à la raréfaction des subventions, en matière agricole ou autre.

3) Pour subsister économiquement, nous devons faire, de nous-mêmes, l'effort nécessaire pour nous placer en Europe et d'abord, nous faire valoir nous-mêmes, entre nous, et faire en sorte d'abaisser nos prix de revient. La pénurie dont nous souffrons le plus est celle des idées et aussi du manque de bureaux d'études économiques, industrielles, etc..., fonctionnant dans un esprit breton et européen ; ensuite d'une pénurie d'argent, qui pourrait se guérir si nous lâchions un peu la Bourse de Paris et les emprunts d'Etat. Ceci et cela allant ensemble. Enfin, nos prix intérieurs à abaisser de 20 % par

une discipline consentie, à défaut de pouvoir l'imposer. Tout le monde doit faire l'effort si nous voulons aboutir, et la classe ouvrière également. Rien ne se fait sans mal et sans discipline. Pourquoi nous leurrer ? »

R. T., 11-3-64.

■ FORMER L'OPINION.

« Votre revue est certainement la lecture la plus sérieuse que nous ayons sur le Mouvement. Mon seul regret est de ne pas y trouver assez d'études économiques et sociales. Bien sûr, il y a *La Vie Bretonne* avec les études de Phlipponeau, mais ce sont souvent des études de statistiques qui ne peuvent intéresser que les spécialistes. Il y aurait lieu, semble-t-il, de prendre exemple sur des pays type-Danemark qui, sans ressources minières, ont réussi à avoir une économie prospère. Il faut informer le pays sur ses possibilités, d'une manière directe et simple... excusez, c'est l'ancien journaliste qui ressort... »

Notre Guide, dans sa dernière conférence de presse, nous a dit que nous avions versé 700 milliards d'anciens francs aux pays sous-développés. Si je compte, je m'aperçois que les Bretons ont donné, pour leur part, environ 45 milliards. Ce ne serait pas si mal pour la loi-programme du C.E.L.I.B.

La radio vient d'annoncer les nouveaux incidents de Saint-Nazaire. Mais, sait-on que les derniers accords avec la Pologne prévoient la construction dans leurs chantiers navals de 18 chalutiers français ?

Je pense que ce sont sur de tels faits que nous devons nous battre, côté opinion.

Enfin, je pense qu'il serait bon d'envoyer aux agences de presse et aux journaux de Paris, mais aussi aux correspondants étrangers, un bulletin de nouvelles sur le Mouvement. Il faut créer à Paris un véritable bureau de " *Public Relations* ". C'est dans la mesure où l'on parlera de nos problèmes à l'étranger que Paris commencera à nous prendre au sérieux.

Excusez cette longue tirade, mais il faut, alors que le Cartiérisme commence à attirer l'attention sur la misère de notre Bretagne, que nous réclamions nos droits.

Bon courage pour votre combat. »

P. L. R., 12-3-64.

■ CONGRES DE RATISBONNE.

« Je rentre du Congrès U.F.C.E. de Regensburg (Ratisbonne) [11-14 Juin].

Le Congrès, accompagné d'une chaleur accablante, a donné lieu au vote des motions suivantes :

1) Que les institutions internationales (Conseil de l'Europe, etc...) prennent en considération l'existence d'organisations non-gouvernementales.

2) Que l'Europe à construire ne le soit pas comme un Etat centralisé, mais respecte la personnalité de chaque peuple.

3) Que soit créé un Code international pour les relations entre les Etats et les Communautés ethniques minoritaires.

Deux autres motions, rédigées l'une par les Albanais pour le Kesmet, l'autre pour les minorités hongroises de Roumanie, n'ont pu être présentées à l'Assemblée Générale, les délais de distribution n'ayant pas été respectés.

Le Congrès, se tenant dans un pays non-minoritaire, il n'a pas été possible de prendre, comme à l'accoutumée, des contacts avec les organisations locales.

En revanche, les conférenciers ont été très intéressants : Ragnar Meinander, Conseiller de Gouvernement, a parlé de la Minorité suédoise en Finlande, et Otto Schedl, ministre de l'économie de Bavière, du Développement économique et de son influence sur la protection de la Culture locale.

Une soirée folklorique "européenne" a eu lieu, où parut, sous la conduite de M. Michel Prémorvan, un groupe de danseurs de *Nevezadur* et de *Jabadao*. »

KG.

■ UNION FEDERALISTE DES COMMUNAUTES ETHNIQUES EUROPEENNES.

« Au cours d'une session spéciale des représentants des Mouvements de jeunesse affiliés à l'U.F.C.E., session tenue à München (Munich), du 21 au 26 mars, le Comité de la Jeunesse a lancé un appel aux Etats européens membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils signent sans plus tarder la Convention Européenne des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, ainsi que les protocoles additionnels. Cet appel s'adresse en fait à la France, qui n'a pas encore signé les protocoles d'application de la Déclaration des Droits de l'Homme. Le Comité de la Jeunesse a encore demandé que cesse la politique de discrimination à l'égard des nationalités qui n'ont pas d'Etat, ou des minorités nationales, et que soit créé, à l'intérieur du Conseil de l'Europe, un organisme spécialisé chargé de veiller au respect de ces nations et minorités. »

■ MARCHÉ COMMUN.

« J'ai bien reçu les numéros 1 et 2 de *Galv ar Vro* et j'approuve votre position comme j'encourage vos efforts. Assurément, vous avez besoin d'aide et cela d'autant plus que, parmi toutes les revues bretonnes, vous êtes le seul à voir le problème comme il faut, d'un point de vue national.

Car, tout bien considéré, seul importe notre relèvement national. La politique économique n'est qu'un aspect de la question, destiné à encourager les masses toujours sensibles à cet argument, trop sensibles même, car ce n'est pas le fond de la question. Il est temps, dans votre revue, d'accrocher ce grelot. Vous l'avez d'ailleurs déjà fait. Ce n'est donc pas chez vous, mais à "L'Avenir" qu'il faut y songer. Vous avez exprimé à son égard un satisfecit après le Congrès national de Quimper. Pour ma part, je ne partage pas cet optimisme.

D'autre part, il faut savoir choisir entre Marché Commun et Zone extérieure au Marché Commun, entre l'Europe et les Anglo-Saxons. Les deux thèses peuvent se défendre, mais, politiquement et même économiquement, le Marché Commun offre des chances immédiates tandis que le reste du monde demeure pour nous un concurrent redoutable. J'admets que cela ne s'accorde pas avec nos préférences sentimentales, mais je n'y peux rien. Je reviens d'Allemagne où j'ai passé 15 jours. Je persiste à croire que de ce côté aussi il y a pour nous d'excellents exemples à suivre, des clients et des amis à gagner.

Dans un autre domaine, je voudrais avoir quelques renseignements sur la langue gauloise. Ce que je viens de lire dans "Ar Vro" me met la puce à l'oreille, notamment le *p* et le *q* : *pemp* et *quinque* (en allemand *fünf*). Je me suis demandé s'il y avait une parenté assez proche entre le gaulois armoricain et le breton des immigrants du V^e siècle. Cela aurait servi un point de vue selon lequel Bretons immigrés et Armoriciens celtisants (celtisants jusque peut-être les invasions normandes, au moins dans le Pou-tre-Coat) auraient fraternisé assez facilement contre les envahisseurs romains et les évangélistes chrétiens latinisés. Mais, s'il y a *p* d'un côté, *q* de l'autre, c'est difficilement défendable. Pouvez-vous m'éclairer ? »

R. T., 29-6-64.

■ UNE TOUTE VIEILLE FIDELE AMIE.

« Je finis ma 86^e année au mois d'août prochain. Ma vie, et celle de mon mari de deux ans plus âgé que moi, a été assez dramatique au service de notre peuple. Nous avons été ruinés par la répression et avons fait cinq années de prison pour notre

travail pour la Flandre, de 1944 à 1950 ; — mon mari en est mort trois années après, en 1953. J'ai survécu dans la plus grande misère, jusqu'en 58 lorsque ma pension m'a été réglée.

On nous a tout pris, toutes nos archives. On a tout volé, car, dans notre petit pays, on est maître dans l'art de piller. Heureusement, on n'a pas pu voler la maison. J'y habite seule et j'attends vaillamment ma dernière heure. La seule chose qui me tourmente, c'est que ma vue devient si mauvaise que je devrai encore corriger cette lettre avec une forte loupe. Veuillez ne pas voir les fautes que vous y trouverez.

Et maintenant, la chose qui m'a fortement émue dans le n° 25 d' " Ar Vro ", c'est ESPOIR.

Ceci est un souvenir de 1956. J'étais invitée par des amis gymnastes d'Aachen (Aix-la-Chapelle) à assister au Centenaire de la grande fête à Heilbronn. Ce sera pour une autre lettre. Mais quelque chose d'inouï m'était réservé :

Dans un beau vallon, à quelques kilomètres d'Aachen, les gymnastes de la contrée avaient, par le travail volontaire, construit un centre de gymnastique : salles, vestiaires, dortoirs, salles à manger, terrains de jeux, creusé un étang, construit des routes. Je ne sais combien de mois on y avait travaillé, volontairement, sans rétribution, le soir après le travail et toute la journée pendant les loisirs. C'est, comme dans un conte de fées, incroyable dans notre temps d'égoïsme où l'on vit seulement pour avoir le plus possible, — pire que les bêtes féroces.

Nos gymnastes de Malines y sont allés et sont revenus émerveillés ; mais impuissants pour le moment, car la répression est loin d'être liquidée.

Vous comprenez aisément mon émotion en vivant cet exemple d'amour pour son peuple...

Notre organisation Blauwvoetbon n'existe plus, mais l'idée existe encore et, un jour, elle redeviendra plus vivante. Je ne vivrai plus cela, mais nous ne sommes rien ; NOS IDEES SEULES COMPTENT ET, CELLES-LA, ON NE PEUT LES TUER.

Je vous souhaite à tous bon courage et du succès dans vos efforts ; et puis, au revoir dans l'éternité.

La toute vieille fidèle amie. »

A. S.-V., 28-6-64.

Les bonnes lectures...

Depuis que je suis en Bretagne, je suis dans l'ordure. Pour se laver de la Bretagne il faut bien l'Océan. Cette grande cuvette n'est qu'à la mesure de cette grande saleté...

...Les assiettes bretonnes sont comme des formations. Il faudrait pénétrer plusieurs couches de je ne sais quoi avant d'arriver à la faïence. Si les puces marchaient elles y laisseraient certainement l'empreinte de leurs petits pieds...

...Tu communiqueras cette description d'un logis breton à ton père ; il est vrai qu'il dira que Pontorson est en Normandie. Il est vrai, la carte dit : en Normandie, mais la saleté dit : en Bretagne. Du reste, dans ce pays-ci, les cochons mangent de l'herbe ; il n'y a qu'eux qui soient propres en Bretagne.

...La clôture des champs se fait au moyen d'une espèce de barrière formée d'un tronc d'arbre où sont piqués çà et là des morceaux de bois, laquelle barrière ressemble à un peigne. Cela devrait bien donner aux Bretons l'idée de s'en servir (des peignes)...

...Pauvre Bretagne ! qui a tout gardé, ses monuments et ses habitants, sa poésie et sa saleté, sa vieille couleur et sa vieille crasse par-dessus. Lavez les édifices, ils sont superbes ; quant aux Bretons, je vous défie bien de les laver...

...Vous avisez une charmante chaumière qui fume gaiement à travers le lierre et les rosiers ; vous admirez, vous entrez. Hélas, cette chaumière dorée est un affreux bouge breton où les cochons couchent péle-mêle avec les Bretons. Il faut avouer que ces cochons sont bien sales...

...Le fait est que les Bretons ne comprennent rien à la Bretagne. Quelle perte et quels pourceaux !

VICTOR HUGO.

(" Voyage en Bretagne, 1835 " ; extraits de lettres à Adèle Hugo et à Louis Boulanger.)

Elle eut un air aussi stupide que peut l'être celui d'un paysan breton écoutant le prône de son curé.

H. de BALZAC.

(" La femme de trente ans ", p. 24.)



Billets de banque manxois :
coupures de 10 shillings et 1 Livre sterling

NOUS AVONS LU POUR VOUS :

« EVIT KET HA NETRA » - Abherri.

SKRIDOU BREIZH 1951 (4 F ; sur Arches 7,50 F -
Al Liamm, 2, venelle Poullbriken, Brest, Saint-Marc).

La lande sèche toute vibrante de soleil, la rumeur marine que l'on devine proche par delà la pinède embaumée, il est bien là, le doux et heureux Mor Bihan, que nous révèle ce livre. Ce n'est qu'apparence d'eau dormante cependant. Dès que l'on s'avance dans le secret des cœurs, on se trouve assailli par un débordement de doutes, d'inquiétudes, mais aussi de convictions, car tel se présente aussi le pays d'Erec, terre mystique.

Enfant de cette terre, Roperzh ar Masson a mis beaucoup de lui-même dans *Evit ket ha netra* (" Pour moins que rien ") qui devait constituer son dernier message, un an avant sa brutale disparition. Il serait vain d'y chercher une quelconque autobiographie, qui se confond trop souvent chez certains avec une complaisante recherche de soi-même. Ce n'est pas non plus par sacrifice au goût du pittoresque, de l'anecdote, que se trouve mêlée cette « tranche de vie » aux événements qu'a connus la Bretagne durant la dernière guerre. Les difficultés de l'édition bretonne protégeront encore longtemps, s'il en était besoin, nos écrivains de pareilles tentations.

Comme l'auteur s'en explique dans le préambule, la peinture psychologique et la peinture historique ne sont pas choses gratuites, étrangères l'une à l'autre. Il n'y a là rien pour nous surprendre, quand on sait la fascination qu'a toujours exercé dans la littérature celtique l'irruption dans la nature humaine des forces du destin, tour à tour source de conquêtes exaltantes et de destructions aveugles. Honnêtement, sans laisser dans l'ombre aucun problème, Roperzh ar Masson a dressé sur cette trame la cruelle aventure de son héroïne, Fant. Avec tendresse nous est conté l'univers enchanté de son enfance, puis nous suivons son épanouissement jusqu'à l'âge adulte, lent cheminement à la découverte de la Terre des Hommes, pour parvenir à affirmer sa liberté au terme de l'épreuve. Car l'épreuve fortifie l'homme et écarte les médiocres. Au soir d'une guerre qui se solda en Bretagne par l'anéantissement physique et moral de tout un mouvement, Roperzh ar Masson fait montre

d'un admirable entêtement dans l'avenir et peut encore affirmer avec son héroïne que « demain il fera beau sur le monde ».

Nul autre mieux que lui ne mériterait en vérité le qualificatif d'« honnête homme ». Après avoir retrouvé la Foi et la Lanque de ses Pères un moment dérobés à son esprit, il ne pouvait que conformer sa vie à ces lignes vitales. Sans souci de l'opinion d'autrui ni de la mode capricieuse des idées, il afficha ses convictions en toutes circonstances, aussi bien dans ses fonctions d'officier de marine qu'à l'intérieur de son foyer. Ayant définitivement fait son choix entre les perspectives d'un apostolat obscur et d'une renommée facile, il consacra désormais toutes les ressources de sa vive intelligence, aussi bien éprise de musique que de philosophie ou de poésie, au service de son pays. Il ne craignit jamais d'aller là jusqu'où le commandait la logique des choses, avec cette placidité souriante, sûre de son bon droit, dont il ne se départissait jamais, et qui cachait en réalité une grande force de caractère.

A cet égard, la forme dans laquelle fut écrit *Evit ket ha netra* nous confirme la résolution de l'écrivain. Ce n'est pas par hasard que ce livre porte le sous-titre de « roman vannetais ». Pour Roperzh ar Masson, le ralliement du vannetais au tronc commun KLT n'était pas un pur jeu de l'esprit. Il devait promouvoir l'avènement d'un corps organisé dont les membres, sans souci d'une ombrageuse suprématie, tireraient mutuellement parti de leur richesse. Unir n'était donc pas assez. Il fallait aussi construire ensemble et Roperzh ar Masson reste sans doute un des rares écrivains bretons à avoir eu la foi suffisante, et le courage, pour mener à bien une entreprise aussi périlleuse.

On sait ce qu'il advint après la mort de l'auteur. Il serait certes facile d'épiloguer sur les réactions qu'aurait provoqué chez lui certaine extravagance falconidesque qui remit en cause tout le travail de redressement amorcé après la guerre. Son caractère le tenait d'ailleurs à l'écart de tout esprit de polémique, ce fumier sur lequel viennent proliférer les rancunes, les ambitions et la mauvaise foi. Il lui suffisait de rester fidèle à ses croyances et d'agir en silence, avec efficacité. Il est permis d'imaginer cependant que Roperzh ar Masson n'aurait jamais entrepris *Evit ket ha netra* s'il avait pensé que toute action en faveur du breton ne constituait qu'un combat de retardement, ne devant rien changer quant à l'issue d'une lutte sans espoir. Écoutons plutôt ici quelques échos de la voix tranquille, mais ferme, de ce Breton qui n'a jamais capitulé :

— DU PROBLEME BRETON :

« Les vérités de la Bretagne sont semblables à une machine

infernale. Trop longtemps contenues à l'ombre, elles ne peuvent qu'éclater comme le tonnerre sitôt découvertes. » (p. 87.)

« A force d'être dominés, nous sommes gravement atteints par une maladie d'infériorité. Une partie des Bretons ont perdu conscience de l'origine de leur race. Parmi la bourgeoisie, vous le savez, c'est le mépris qui transparait, et parmi le peuple, c'est la honte, une horrible honte. » (p. 101.)

— DU BUT A ATTEINDRE :

« La littérature et la musique ne constituent pas notre but ultime, bien que nous les cultivions. C'est l'affranchissement de notre peuple, le rétablissement à la fois de son corps et de son âme, effort social et culturel comparable à celui qui a rendu la vie à plus d'un petit pays nordique. » (p. 89.)

« Nous sommes pour une réforme résolument sociale afin de remettre la richesse de la Bretagne entre les mains de notre peuple, actuellement réduit à l'état d'esclave, et nous serions au coude à coude avec les Rouges si ceux-ci, dans leur insouciance fransquillone, n'avaient oublié que nous devons aussi sauver l'âme bretonne. » (p. 90.)

— DES EVENEMENTS DE LA DERNIERE GUERRE :

« Si lourde avait été l'oppression centralisatrice du gouvernement avant la guerre qu'il nous semblait vivre dans la liberté ou presque... N'eût-ce pas été un péché que de laisser s'écouler une période favorable comme celle-là, sans travailler particulièrement pour le pays ? Car pour ceux de l'Emsav, le combat pour la Bretagne est une chose nécessaire et pressante qui ne peut attendre, comme le manger, le dormir, l'éducation des enfants ou les semailles des champs. » (p. 115.)

— DES EVENEMENTS DE L'APRES-GUERRE :

« Les partisans de la province sont modérés et l'on ne respecte que la force. Je ne parle pas de la violence, mais de la force intérieure établie sur le droit. Les façons de mendiants n'attirent que le mépris. » (p. 103.)

— DU MOUVEMENT CULTUREL :

« Puisque les Cercles Celtiques ont pris la fausse route d'un effort culturel négligent et superficiel, celui de la musique et de la danse exclusivement, dressons en face d'eux, sans hostilité à leur encontre toutefois, des cercles d'étude où seront étudiés avec soin, par des gens peu nombreux mais pleins de foi, les problèmes véritables et sérieux de notre pays...

...Je suis porté à croire qu'il conviendrait de rattacher la politique en général (étude de l'histoire, naissance de l'esprit national, etc...) au travail culturel, en laissant de côté la politique au sens strict du terme. » (*Comment agir maintenant pour le bien de la nationalité en Bretagne, ou dans tel pays celtique...*) - " Al Liamm " n° 31, p. 38.

A. T.

▲

« L'ETHNIE FRANÇAISE D'EUROPE » - Charles Becquet.

(in 8°, 238 p. - Nouvelles Editions Latines, 1963 - 12 F.)

L'auteur est un Wallon convaincu, et son ouvrage permet de comprendre le drame de la Belgique. Il aide aussi à saisir psychologie et complexe de frustration de ces francophones qui vivent en dehors de l'hexagone. L'auteur ne semble pas tenir à ce que la Wallonie soit rattachée à la France-Etat, mais il défend les valeurs françaises et la gloire de la France plus que ne le ferait aucun Français : il le fait même avec quelque aveuglement, devant les yeux un écran qui l'empêche de juger avec sérénité les problèmes des minorités qui vivent dans l'hexagone et les ruptures provoquées par la politique française d'assimilation à travers l'ex-Empire colonial. Le titre même du livre emploie un mot assez trompeur : ETHNIE est un vocable issu du grec, où il signifie « race » ; dans le sens ici employé, le mot « ethnie » est vidé de toute idée de race. Ainsi peut-on englober dans l'ethnie française tout ce qui est francophone à travers le Monde et tout ce qui est teinté de culture française, des plus beaux Noirs de la Martinique ou du Congo aux Cambodgiens. C'est bien arbitraire ; car, même si au Congo la langue française est la langue de « relations » et la langue de l'Etat, le Congolais est d'abord marqué par la culture de l'Afrique et le français ne sera jamais qu'un vernis, un plaqué qui disparaîtra ou se modifiera d'une façon telle qu'un Français de France ne s'y retrouvera guère. Je ne pense pas qu'un Français ait l'impression d'être chez lui à Haïti, pas plus dans l'affreux parlé issu d'un mélange de français et de « petit nègre » que dans le style général de vie et de psychologie de l'île. L'auteur inscrit Jersey dans l'ethnie française : toute l'onomastique tant locale qu'humaine prouve l'origine française de cette population ; mais à s'en tenir à la définition donnée pour l'ethnie, comme le français a disparu de Jersey

envahi par le style de vie et la culture anglaise, Becquet se trompe ou devrait changer sa définition.

Mais quelle mine à exploiter dans l'extraordinaire documentation du livre sur tout ce qui intéresse les notions de race, de peuple, d'Etat, de patrie, de nation, de nationalité, de citoyenneté, etc... : il y en a pour tous les goûts. Juristes, historiens, politiques et politiciens, littérateurs de tout poil, philosophes, sociologues, Français ou non, sont pillés à qui mieux mieux. Et néanmoins les conclusions restent décevantes : on voudrait en sortir nanti d'idées claires sur la question ; on sort l'esprit aussi confus que la veille et persuadé qu'un écrivain met sous ces mots ce qui lui plaît, indifférent aux définitions du voisin. Après 150 ans et plus, on n'est pas arrivé à s'entendre sur le constitutif spécifique d'un peuple d'une nation, d'une nationalité. Trop d'incidences politiques surgissent selon les positions que l'on prend pour qu'un juriste ou un philosophe puisse parler objectivement : on veut bien des minorités nationales chez le voisin, pas chez soi. Alors, on reste dans une définition vague qui permettra toujours d'écarter les conclusions gênantes et de continuer à opprimer une partie de la population.

La première partie de l'ouvrage, toute de doctrine, est pour nous la plus intéressante ; la seconde agite le problème belge ; et au demeurant, malgré des jugements trop sévères sur les Flamands, qui ne luttent pas à armes égales et sont donc obligés de durcir leurs revendications, l'auteur parle avec objectivité, sinon avec sérénité, des difficultés de l'Etat belge. Ses conclusions nous plaisent : il n'y a pas de Nation belge ; il y a seulement un Etat belge ; cet Etat, pour survivre, sera obligé d'abandonner le centralisme et d'adopter un système fédéral, reconnaissant les droits de chaque ethnie. L'avenir de l'Europe ne saurait être que dans une Europe des ethnies, non dans une Europe des Etats. Cette conclusion rencontre celle de Guy Héraud, éminent juriste, professeur à l'Université de Strasbourg : les Etats, constructions artificielles, ne sauraient être que du provisoire. Et on ne voit pas pourquoi serait absolue et définitive leur opposition à la construction de l'Europe.

E. T.

▲

« LES CELTES » - T.G.E. Powell.
(Collection " Mondes Anciens ", N° 6 - Arthaud.)

Ce livre marque une étape dans la reconquête de notre passé celtique.

Bousculant les faux mythes de frontière du Rhin et d'une Gaule archétype de l'« Hexagone », il replace le Celtisme dans le seul cadre qui est le sien, de l'Elbe à Gibraltar et de l'Anatolie aux Orcades, celui de l'Europe.

Le Celtisme est le bien commun de l'infrastructure de toute l'Europe du Nord et de l'Ouest, et de l'Ibérie. Il est un chapitre de l'histoire européenne, comme l'Hellénisme et le Christianisme, qu'on ne pourra plus passer sous silence, plus authentique que celui qui nous vient d'une méditerranée baignée d'influences étrusco-orientales, et il nous met en communication avec un très lointain passé indo-européen dont les traces ne se sont bien conservées qu'aux deux extrémités de notre monde, l'Inde septentrionale et l'Irlande, et se sont effacées partout ailleurs.

Les Celtes pré-romains ont établi pour la première fois en Europe une unité de civilisation. Même dans les pays où ils ne sont pas seuls, comme en Ibérie et en Germanie, leur berceau, ils encadrent les populations, ils donnent le ton. Plus hautement civilisés, ils ont été pendant des siècles les éducateurs, les initiateurs, les guides des Germains.

N'est-il pas caractéristique que le mot « Reich » lui-même, la notion d'Etat, soit un emprunt celtique. D'ailleurs, en fait, la Germanie (au nom celtique elle aussi) n'a été pendant longtemps qu'une simple expression géographique pour désigner la partie de la Celtie qui se trouvait à l'Est du Rhin. Par la suite, les Romains prendront l'habitude d'appeler « german » tout ce qui vient d'au delà du fleuve, quelle que soit son origine ethnique : les Cimbres et les Teutons (dont le nom est parent de notre breton « tud » = les gens) sont de langue celtique (au moins dans leurs éléments essentiels), de même, parmi les peuples qui se lèvent à l'appel d'Arioniste, on compte autant de Celtes ou de Celtisés que de Germains.

Les premières invasions dites germaniques furent en réalité germano-celtiques. Ce n'est que peu à peu que d'autres Germains, venus de l'autre côté de l'Elbe, assureront, par delà le Rhin, la prédominance de la langue teutonique.

Un autre aspect de ce monde celtique ancien, c'est sa profonde unité interne. Sans doute était-il trop mouvant pour que ses rameaux exubérants aient le temps de subir fortement l'envoûtement de paysages nouveaux et la subtile influence des nations vaincues.

De fraîches vagues d'invasion recouvrant les plus anciennes, les peuples sont lancés dans toutes les directions. Il y a des Volques en Europe Centrale comme il y en a dans le Sud de la Gaule et en Asie Mineure ; des Sénons en Italie septentrionale et dans le centre nord de la Gaule. Gaulois et Bretons, fuyant les Romains, se réfugient jusqu'en Irlande. Les Gaëls,

revenant en arrière, occupent l'Ecosse et le Pays de Galles où ils apportent leurs traditions fertilisantes...

En plein IV^e siècle, cette unité est attestée par un saint Jérôme, lorsqu'il constate l'identité de la langue entre les Trévires le long du Rhin et les Galates situés à l'autre bout du monde.

Ces vigoureux croisements de sang et de culture ont certainement contribué à fortifier l'unité de l'âme celtique, l'ont empêchée de s'étioler dans l'isolement ou de se laisser submerger par des cultures autochtones. Plus tard, quand les derniers peuples se seront fixés sur les rives du couchant, l'identité des paysages et des conditions d'existence, à défaut d'une histoire commune, agiront dans le même sens.

On ne saurait terminer sans dire un mot des nombreuses photographies d'œuvres d'art celtiques qui terminent ce livre : armes, bijoux, sculptures... Elles forment un véritable chapitre, et non pas le moins important.

(Peut-être l'enseignement des vitraux des cathédrales a-t-il fait plus de prosélytes que bien des sermons.)

De leur contemplation, comme de l'étude des anciennes saqas, il se dégage une vieille allégresse qui fortifie les âmes et les pousse à l'action.

Yann BOUESSEL DU BOURG.

Le journal illustré des enfants bretons

WANIG HA WENIG

fait par eux et pour eux
en breton simple

1,50 F l'abonnement

Journal WANIG HA WENIG, Lannion (C.-du-N.)

C.C.P. Rennes 1705-96

Chronique des Nations

Nous avons signalé le désintérêt des nouveaux pays indépendants pour les minorités et la politique d'assimilation que mènent certains gouvernements du Tiers Monde à l'instar des anciennes puissances coloniales ; nous sommes donc heureux de citer quelques extraits de la chronique de Georges Henein, parue dans le journal " Jeune Afrique " du 30 mars 1964 :

LES MINORITES ONT-ELLES ENCORE DES DROITS ?

« L'intolérance est déjà odieuse lorsqu'elle n'a qu'un contenu politique ; elle devient exaspérante lorsqu'elle prend une signification ethnique et confessionnelle. On aimerait se convaincre que, dans une nation racialement différenciée, le privilège du groupe le plus nombreux soit d'être aussi le plus juste... Tout se passe comme si l'attribut suprême de la majorité n'était pas de promulguer des lois, mais de les violer. Et si la loi se définit encore comme l'expression de l'intérêt général, il faut bien reconnaître que, dans certains pays, l'intérêt général se réduit à celui des géôliers et des bourreaux.

...Ce que de nombreuses têtes politiques se refusent à comprendre, c'est que si l'on tient le respect des minorités pour le signe d'un humanisme dépassé, on condamne à mort, du fait même, le principe de l'unité nationale et l'on voue à l'éclatement, en Afrique et ailleurs, des Etats qui ne peuvent survivre que par l'équilibre des droits communautaires et non par la répression du plus faible.

Au nom de quoi le Tiers Monde peut-il prétendre se dresser contre la discrimination raciale en Alabama s'il cède, à son tour, aux mêmes emportements du fanatisme contre ses propres minorités, s'il extermine ses Tutsis, s'il malmène ses Kurdes, si les foules hindoues en folie pourchassent les Musulmans dans les rues de Calcutta... L'impératif de l'unité revêt, pour le Tiers Monde, un caractère presque magique. Craignons qu'à vouloir supprimer ou opprimer par la force des différences naturelles, on ne finisse par rendre la division préférable à l'unité. »

EUROPE

PAYS DE GALLES.

Un des faits les plus intéressants dans la vie galloise d'aujourd'hui est l'aide pécuniaire que 11 des 13 comtés gallois ont décidé d'apporter à la publication des livres gallois. C'est le Cymgor Llyfrau

Cymraeg qui reçoit les dons des autorités locales et qui décide des subventions qui doivent être faites aux auteurs gallois. Les contributions des comtés sont des contributions volontaires, proportionnelles au nombre de personnes parlant gallois qui y vivent. Il n'y a plus que deux comtés qui n'aient pas encore décidé de participer : le comté de Monmouth et celui de Radnor, qui sont les deux comtés les plus anglicisés du pays.

Le Cymgor (Conseil) a été créé voilà dix-huit mois, à la suite d'années et d'années de travail acharné de la part du bibliothécaire du comté d'Aberteifi, Mr. Alun R. Edwards. Le plan de Mr. Alun R. Edwards était de produire en masse des livres attrayants, faciles, semblables à ceux que les lecteurs demandent en anglais. Le Conseil concentre donc actuellement son effort sur les romans, nouvelles, récits de voyage et biographies.

Le travail du Conseil a trois aspects différents : le Conseil aide les auteurs, il aide les débutants et organise la vente des livres. La manière dont les auteurs sont rétribués est fort simple : lorsqu'un éditeur a accepté de sortir un livre, il le fait savoir au Conseil qui paie l'auteur — si le livre est du genre qu'il est décidé à aider en ce moment — suivant le nombre de mots. Si la vente dépasse 7.500 exemplaires en un an, l'auteur reçoit une gratification supplémentaire.

Pour ce qui est de l'aide aux jeunes auteurs, le Conseil étudie le meilleur moyen de réaliser ses plans. Actuellement il a déjà substantiellement aidé une jeune romancière, Jane Edwards : on lui a donné les moyens de quitter, pendant trois mois, son métier de professeur, en lui versant son traitement pendant ce laps de temps. Cela lui a permis de terminer rapidement un roman qui sera publié cet été.

Cette année enfin, le Conseil du Livre Gallois va mettre sur pied un plan systématique de vente du livre gallois. Car c'est là le problème de base : il y a peu de librairies spécialisées et leur clientèle est, en plus, réduite. Le but est d'arriver à ce qu'il y ait des livres gallois en vente dans chaque village du pays, de manière à faire apprécier aux lecteurs possibles la variété de la production galloise.

Le Conseil a encore d'autres soucis : le gouvernement britannique a versé chaque année, depuis quelque temps, une subvention de 5.000 livres sterling aux éditeurs gallois. Il est question de supprimer ce versement. Le Conseil du Livre travaille avec l'Union des Editeurs pour obtenir que la subvention soit non seulement prorogée, mais encore augmentée.

D'autre part, on fait un gros effort pour la production de livres pour enfants. Les autorités de cinq comtés ont réalisé un plan efficace, et deux autres comtés s'y joindront sous peu.

Une revue " *Llais Llyfrau* " coordonne tous ces efforts et les fait connaître : elle essaie de conseiller, d'aider, de résoudre les problèmes qui se posent aux écrivains et aux éditeurs gallois.

Le Conseil a commencé à bâtir une organisation : il a maintenant un secrétaire à plein temps qui assure la bonne marche quotidienne du mouvement et maintient le contact entre les auteurs, éditeurs, etc... La Radio et la Télévision de la BBC ont très favorablement commenté le travail du Conseil et, à l'Eisteddfod de cette année, le Conseil aura son stand spécial.

Cela n'est d'ailleurs qu'un début : la production du livre gallois sera augmentée dans les années à venir et des livres, tout aussi intéressants que les livres anglais, seront mis à la disposition des enfants.

CATALOGNE.

Le Conseil National Catalan, dont le secrétariat se trouve à Londres, vient de remettre au Conseil de l'Europe un mémorandum sur les Droits de l'Homme et la Politique de Génocide national pratiquée par l'Espagne à l'encontre des nationalités catalane, basque et galicienne. La remise de ce mémorandum a été suivie de l'envoi au Ministre espagnol des Affaires Etrangères, Don F. M. de Castiella y Maiz, en date du 29 février, d'une importante lettre reprenant les arguments du mémorandum, lettre signée de MM. Svend Johannsen et Povl Skadegaard, respectivement président et secrétaire général de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes. Enfin, le Professeur Batista I Roca a fait, au dernier Congrès de l'U.F.C.E. (Regensburg, 11-14 Juin), un exposé très circonstancié sur la situation en Catalogne.

" *Ar Vro* " a publié, en son temps, le texte complet de la pétition lancée par les chefs spirituels de la Catalogne, avec l'abbé de Monserrat à leur tête, en faveur de la langue. Les Catalans faisaient ainsi usage du droit de pétition individuelle reconnu par le Fuero de los Españoles (art. 21), qui autorise l'envoi de pétitions au Président du Conseil des Ministres (loi du 22 décembre 1960), en l'occurrence au Général Muñoz Grandes. Régulièrement, les pétitions sont envoyées au Général par paquets recommandés : malgré les risques, 8.000 personnes ont déjà signé la pétition en faveur de la langue.

Or en juillet 1963, le Général Muñoz Grandes a nié avoir reçu quelque pétition que ce soit. Puis, pendant l'automne, le gouverneur de la Province de Barcelone a demandé aux avocats de l'Etat d'étudier quelles mesures pourraient être prises pour arrêter la campagne des pétitions. Les avocats n'ont trouvé aucune possibilité légale de mettre fin à la campagne : ils ont simplement découvert que les 50 signataires étaient passibles d'une amende collective de 500 pesetas, soit 1,25 franc par personne. A la suite de quoi, en désespoir de cause, la police s'est mise à arrêter les personnes trouvées en possession de formules de pétition, car, d'après elle, la distribution de pétitions individuelles serait illégale. Enfin, les cinq membres directeurs de l'*Omnium Cultural*, accusés d'être les promoteurs de la campagne, ont été inculpés par la Cour Spéciale d'Ordre Public.

" *Ar Vro* " a encore relaté (n° 23, p. 67) comment la police, agissant sur les ordres du gouverneur de Barcelone, a fermé les locaux de l'*Omnium Cultural*, organisation de la culture catalane, après y avoir perquisitionné (décembre 1963). Tous les appels faits, depuis, par les dirigeants, pour que la réouverture de l'*Omnium* soit autorisée se sont heurtés à une fin de non-recevoir.

Peu après l'attaque contre l'*Omnium Cultural*, les Espagnols phalangistes ont mis à sac la Casal de Monserrat, quartier général du Mouvement scout catalan reconstitué clandestinement : les meubles ont été brûlés, les dossiers saisis par la police, et les scouts catalans, dont les adresses ont été relevées dans les fichiers, ont reçu individuellement la lettre suivante :

Mouvement JONSISTA
Section de la Lutte Intérieure-Villes
Groupe d'Action Psychologique

ESPAGNE, Janvier 12, 1964.

« L'attaque effectuée contre le centre séparatiste Casal Monserrat marque le début de la lutte que notre organisation mènera jusqu'à l'extirpation totale du séparatisme.

« Dans le but de vous épargner les dommages désagréables et les déboires que le développement de cette lutte pourrait vous causer, « vous êtes invité à abandonner votre affiliation à toute organisation séparatiste ou pro-séparatiste.

« *Le Chef des Juntas Jonsistes de Barcelone.* »

Le JONS est une organisation affiliée à la Phalange, et dont le nom complet est : Juntas de Ofensiva Nacional Sindicalista.

Malgré cela, le Mouvement culturel catalan est en progrès. Le 23 avril, jour de la Saint Georges, patron de la Catalogne, la traditionnelle Journée du Livre Catalan a eu lieu dans tout le pays : les ventes ont augmenté de 50 % sur l'année dernière, les livres catalans ont eu les première, deuxième et quatrième places pour l'importance des ventes, et une maison d'édition barcelonaise a vendu plus de 20.000 livres dans la journée.

Des cours de grammaire catalane, ouverts par les étudiants de l'Université de Valence, ont été interdits, ainsi qu'un grand rassemblement de la jeunesse valencienne. L'Université Espagnole a bien autorisé la création d'une chaire de catalan et d'une chaire de basque ; mais la chaire de catalan se trouve à l'Université de Madrid et la chaire de basque à l'Université de Salamanque ! A l'école primaire, pas de catalan ! Dans son décret du 5 avril 1938, le Général Franco disait, après « l'entrée de nos glorieuses armées en territoire catalan », que « l'honneur d'être gouvernées comme leurs sœurs du reste de l'Espagne est de nouveau rendu à ces provinces ».

EUSKADI.

Suivant une habitude bien établie, la France et l'Espagne, en leurs périodes de rapprochement, échangent prisonniers ou arrêtés d'expulsion. Il y a deux ans, la France expulsait du territoire basque cispyrénéen — c'est-à-dire de leur propre pays — quatre Basques réfugiés du territoire transpyrénéen sous administration espagnole, au moment où le gouvernement espagnol transférait aux Canaries des Français adversaires du régime gaulliste réfugiés à Madrid. Soulignons d'ailleurs la différence : les expulsés de Madrid étaient des citoyens français adversaires du régime français ; les expulsés

de Bayonne étaient des Basques, chassés d'une partie de leur territoire par le gouvernement espagnol, puis de l'autre partie de leur territoire par le gouvernement français.

Le même M. Frey, qui avait signé les arrêtés d'expulsion des patriotes basques, vient de prendre une mesure semblable — 5 Mai — à l'encontre de M. Frederiko Krutwig, intellectuel basque unanimement respecté, membre de l'Académie de Langue basque, réfugié de Bilbao en Euskadi sous administration française depuis douze ans. M. Frederiko Krutwig est frappé d'une mesure d'expulsion « du territoire français ».

Si les impérialistes s'entraident, les amis de la liberté doivent aussi s'entraider : nous invitons nos amis de toutes nationalités à apporter leur appui à l'Association Basque de Défense des Droits de la Personne Humaine pour faire rapporter l'arrêté pris à l'encontre de M. Frederiko Krutwig et empêcher que d'autres arrêtés semblables, que l'on dit en préparation, ne lui fassent suite.

Malgré la présence d'imposantes forces blindées de police, environ 50.000 Basques ont manifesté le Premier Mai au centre de Bilbao, et d'autres milliers ont également manifesté à Donostia (Saint-Sébastien) et dans d'autres villes. A Bilbao, les manifestants se sont concentrés dans la Gran Via aux cris de *Gora Euskadi Azkatuta* et *Viva la Libertad Sindical*. Les forces de police ont chargé vers midi et demie pour disperser les manifestants. Jusqu'au soir des groupes ont continué à tenir la rue. A la suite de ces manifestations, onze patriotes basques, dont deux femmes — Ana Isabel Aldazabal et Maria Izaguirre — sont détenus dans les prisons espagnoles.

Le 14 mai, à l'appel de l'Alianza Sindical de Euzkadi, une grève générale de 24 heures a eu lieu en Biscaye.

TYROL DU SUD.

COMMISSION D'EXPERTS. — Les ministres des Affaires étrangères d'Autriche et d'Italie ont eu à Genève, les 26 et 27 mai, des entretiens concernant le problème tyrolien ; ils ont décidé de créer une commission d'experts, dont les travaux ont commencé le 15 juin et qui se réunira alternativement à Vienne et à Rome. Le ministre autrichien, M. Kreisky, a fait, à la suite de ces entretiens, des déclarations très optimistes, affirmant qu'une solution du problème est « techniquement possible » et que le Tyrol du Sud pourrait rapprocher l'Autriche et l'Italie après les avoir séparées.

COMMISSION DES DIX-NEUF. — La Commission des Dix-Neuf, créée en Septembre 1961 par le Ministre de l'Intérieur italien, M. Scelba, a terminé ses travaux en Juin 1963, après trente-deux mois d'activité ; la rédaction du rapport a demandé dix autres mois (Juillet 63 - Avril 64) et ce n'est que le 10 avril que ce rapport a été signé à Rome : encore 14 des 19 membres précisèrent-ils qu'ils ne signaient que sous réserves et les 7 représentants sud-tyroliens déclarèrent-ils qu'ils avaient été mis en minorité sur de nombreuses

questions essentielles et qu'ils se réservaient de porter ces problèmes devant d'autres instances.

Le rapport ne résout pas le problème des biens sud-tyroliens saisis, ou achetés, par le fascisme italien : il se contente de formuler le vœu pieux d'un règlement à l'amiable. La Commission des Dix-Neuf a, par contre, demandé l'égalité des langues allemande et italienne, l'italien restant cependant langue officielle. Pour l'enseignement, le père de famille choisit l'école qu'il désire pour ses enfants. Il est à remarquer que cette possibilité de choix est offerte non seulement aux gens de langue allemande et italienne, mais aussi à ceux de langue ladine. Pour les fonctionnaires, la Commission suggère un pourcentage de fonctionnaires sud-tyroliens correspondant à l'importance du groupe sud-tyrolien par rapport à la totalité de la population italienne. La Commission a demandé l'extension des compétences administratives de la Province de Bozen, mais les Sud-Tyroliens n'ont pu faire admettre le principe de la création d'une région autonome du Tyrol : on sait que l'administration italienne a ajouté au Tyrol la région italienne du Trentin pour créer — non point la région autonome de Bozen que prévoyait le Traité de Paris — mais une région autonome Trentin-Haut-Adige (décret du 27 juin 1947), dans laquelle les Sud-Tyroliens sont en minorité de 5 à 2. Enfin, ce ne sont pas seulement les groupes allemand et ladin qui ont le statut de minorité au Tyrol du Sud, mais aussi celui des immigrés italiens, ce qui garantit l'italianisation à plus ou moins brève échéance du Tyrol.

Il semble bien douteux que le problème du Tyrol puisse être résolu sur ces bases.

MALTE.

L'île de Malte va accéder prochainement à l'indépendance ; un référendum a porté, les 2, 3 et 4 mai, sur le projet de Constitution proposé par le Parti Nationaliste, mais ce projet n'a obtenu qu'une faible majorité : 65.000 votes favorables et 55.000 votes défavorables, 9.000 votes nuls et 27.000 abstentions. Les votes défavorables ne représentent pas des voix hostiles à l'indépendance, mais celles des électeurs qui ont suivi les consignes du Parti Travailleuse Maltais, hostile à la Constitution proposée parce qu'elle entérine les privilèges de l'Eglise Catholique, très influente à Malte. Le vote nul avait été conseillé par le Parti Progressiste Constitutionnel, partisan d'un statut autonome et de l'union avec la Grande-Bretagne.

FLANDRE.

Le Congrès du Conseil Economique Flamand vient de se tenir à Bruxelles ; le président, M. Cappuyns, a mis en relief les progrès des investissements étrangers en Flandre : 14 milliards de francs belges entre 1958 et 1962, sur un total de 20 milliards pour l'ensemble de la Belgique, mais, après en avoir montré les consé-

quences bénéfiques pour l'économie flamande, il a ajouté : « Bien que les entreprises étrangères qui ont choisi de s'installer en Flandre nous aient apporté une aide appréciable dans la solution du problème du chômage, l'investissement des capitaux étrangers ne peut devenir un nouvel élément de francisation ». M. Cappuyens estime que trois conditions doivent être remplies pour que l'implantation de nouvelles industries n'ait pas de conséquences défavorables pour la culture néerlandaise ; ce sont : une participation flamande à la direction des entreprises, l'utilisation d'intellectuels et de techniciens flamands, le réinvestissement en Flandre d'une partie des bénéfices.

AFRIQUE

GAMBIE.

La Gambie, ancienne colonie britannique, est un des territoires africains les plus exigus (10.000 km² ; 300.000 habitants) ; elle a accédé à l'autonomie depuis le 4 octobre 1963, et elle devrait bénéficier de l'indépendance avant la fin de 1964 ; dans cette perspective, des entretiens ont eu lieu à Dakar entre M. Senghor et le Premier Ministre de Gambie pour étudier un projet d'union entre le Sénégal et la Gambie ; celle-ci a non seulement la particularité d'être un territoire exigu, mais de constituer une sorte de couloir à l'intérieur du Sénégal, car le territoire gambien s'étend le long des deux rives du fleuve Gambie, sur 400 km de long mais sur 20 km de large seulement. Aussi, les dirigeants gambiens ont-ils envisagé une fédération avec le Sénégal, où l'on retrouve les mêmes groupes ethniques et les mêmes problèmes économiques qu'en Gambie. Une Commission de l'O. N. U. vient d'établir un rapport sur cette question ; elle estime l'intégration politique irréalisable dans l'immédiat, mais préconise une étroite coopération dans le domaine économique.

GUINÉE PORTUGAISE.

La Guinée Portugaise est aussi un des territoires africains les plus exigus et les moins peuplés (31.800 km² ; 550.000 habitants), coincé entre le Sénégal et la Guinée ; une insurrection nationaliste y a éclaté il y a deux ans et les insurgés sont parvenus à contrôler une partie du territoire.

Le nationalisme y est pourtant d'introduction récente, car la première tentative de création d'un mouvement politique remonte à douze ans seulement. La première association africaine, une association sportive, fut dissoute par les autorités portugaises en 1952, aussi les premiers nationalistes s'organisèrent-ils dans la clandestinité ; ces nationalistes se recrutaient surtout parmi les

jeunes citoyens évolués (employés, fonctionnaires, étudiants) et c'est l'un d'entre eux qui fonda, en 1956, le " Partido Africano de Independencia da Guinea e Cabo Verde " ; le parti resta clandestin, mais chercha à s'implanter parmi les ouvriers et les artisans de la capitale, Bissau ; les militants du parti réussirent à organiser, de 1957 à 1959, quelques grèves à Bissau, mais une violente répression mit fin à leurs efforts.

Les dirigeants du parti, réunis à Bissau en septembre 1959, adoptèrent alors un nouveau plan d'action et délaissèrent l'action ouverte dans les villes pour faire porter leur principal effort dans les campagnes, où ils n'avaient jusque-là aucune influence.

L'arrestation en août 1961 du président du parti, Rafael Barbosa, et d'un certain nombre d'adhérents ou de suspects par la police politique n'interrompit pas l'action du parti, qui, sous la direction de son secrétaire général, l'ingénieur agronome Amilcar Cabral, organisa quelques mois plus tard les premiers sabotages qui se transformèrent, dans le courant de 1962, en une véritable guérilla. Celle-ci se manifeste surtout par des actions contre les voies de communication, les petits postes militaires, les postes de traite. Les maquisards compteraient environ trois à quatre mille hommes et seraient parvenus à contrôler une partie du Sud du pays ; le général Araujo, ministre portugais de la guerre, a reconnu, en juillet 1963 que les insurgés occupaient environ 15 % de la superficie du territoire ; le P.A.I.G.C. prétend de son côté en contrôler le tiers. Le P.A.I.G.C. et les autorités portugaises publient périodiquement des communiqués, évidemment contradictoires, annonçant que des combats ont eu lieu dans telle ou telle région du pays (cf. " AR VRO ", n° 20, p. 80). Ainsi les autorités portugaises ont annoncé avoir infligé de lourdes pertes aux insurgés au cours de combats qui se sont déroulés dans le Sud entre le 10 et le 16 février 1964, tandis que les nationalistes affirmaient avoir résisté victorieusement aux attaques visant à les déloger de l'île de Como.

Depuis juillet 1963, le P.A.I.G.C. a porté la guérilla dans le nord-ouest du pays, entre Bissau et la frontière du Sénégal ; les combats qui se déroulent dans cette région ont provoqué, au cours du mois de mai 1964, un afflux de réfugiés au Sénégal.

Le P.A.I.G.C. n'est pas le seul parti politique de Guinée Portugaise et des îles du Cap Vert ; il existe en réalité une dizaine de partis, mais le seul qui, en dehors du P.A.I.G.C., ait quelque importance est le Mouvement de Libération de la Guinée dite Portugaise, fondé par les frères Henri et François Mendy, et qui s'est uni au Rassemblement démocratique africain de Guinée dans une nouvelle organisation : le Front Uni de Libération de Guinée et du Cap Vert, créé à Dakar en juillet 1961 ; ce Mouvement a même précédé le P.A.I.G.C. dans l'action armée en lançant, dès juillet 1961, une attaque contre trois localités guinéennes à partir de la frontière sénégalaise, provoquant une riposte de l'aviation portugaise, mais il semble que cette action soit restée isolée et que le M.L.G. n'ait pas réussi à constituer de maquis à l'intérieur du pays ; le Mouvement est d'ailleurs divisé par des rivalités personnelles et, malgré l'apui qu'il reçoit des autorités sénégalaises, il paraît avoir peu de chances de l'emporter sur le P.A.I.G.C., celui-ci étant le seul à mener la lutte armée.

Le P.A.I.G.C. a réussi à tenir pour la première fois, du 13 au 17 février dernier, une conférence du parti sur le territoire guinéen ; l'objet de cette conférence était de « renforcer la puissance militaire des nationalistes pour la nouvelle étape de la guerre de libération et de créer les cadres administratifs en vue de la préparation à la prise de pouvoir ». La décision a été prise de constituer, avec les maquis et les milices, les Forces Armées Révolutionnaires du Peuple (F.A.R.P.), placées sous la direction d'un Conseil de Guerre, contrôlé lui-même par le Bureau Politique du Parti.

Les autorités portugaises avaient semblé favorables à certaines réformes ; elles avaient engagé des entretiens avec un groupement modéré, l'Union des Ressortissants de la Guinée Portugaise (U.R.G.P.), dont le chef, Benjamin Pinto Bull (frère de James Pinto Bull, député de la Guinée au Parlement de Lisbonne), après s'être rendu à Lisbonne pour rencontrer les ministres portugais, a refusé le poste de Secrétaire Général de la Guinée qui lui était offert.

Les dirigeants du P.A.I.G.C. espèrent cependant que les autorités portugaises finiront par reconnaître le « fait national guinéen », mais ils prétendent que, sans l'aide indirecte de ses alliés de l'O.T.A.N., le Portugal ne pourrait maintenir son effort militaire en Afrique. Le P.A.I.G.C. a d'ailleurs pris contact avec l'opposition intérieure au régime de Salazar (un communiqué commun du P.A.I.G.C. et du Front Patriotique de Libération du Portugal a été publié le 10 mars 1964) et il avait constitué, avec le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (lequel s'est désagrégé depuis), un Front Révolutionnaire Africain pour l'Indépendance Nationale.

Le P.A.I.G.C. rejette pour l'avenir toute fusion entre la Guinée Portugaise d'une part, et le Sénégal ou la République de Guinée d'autre part ; il veut maintenir l'unité du pays dans les frontières actuelles et réaliser une union avec les Iles du Cap Vert (où il n'est pas certain que l'opinion soit favorable à cette solution) ; il veut remplacer le nom de « Guinée » par celui de « Kinara », un ancien royaume ; il souhaite, après l'indépendance, diversifier l'économie exclusivement agricole du pays, créer un secteur étatisé, mais maintenir les entreprises privées et développer un secteur coopératif ; il désire favoriser les diverses « langues nationales » et aussi le créole, véritable *lingua franca* de la Guinée et des Iles du Cap Vert.

ANGOLA.

L'Angola est un territoire beaucoup plus vaste et plus peuplé que la Guinée (481.351 milles carrés et 4.832.000 habitants en 1960, dont 210.000 Portugais et 50.000 Métis) et dont les exportations de matières premières et de produits alimentaires (café, sisal, sucre, diamants, manganèse) ont une grande importance pour le Portugal.

Une insurrection y a éclaté il y a trois ans, en mars 1961, sur laquelle « AR VRO » a informé régulièrement ses lecteurs. Cette insurrection a été déclenchée par l'U.P.A. (União das Populações de Angola), mouvement politique fondé en 1954 dans le but d'attirer l'attention de l'O.N.U., puis le soulèvement s'est transformé en

guérilla permanente et n'a pas été réduit malgré l'intervention de renforts portugais. Le conflit entre l'U.P.A. et le M.P.L.A. (Mouvement Populaire de Libération de l'Angola) a constitué une cause d'affaiblissement pour le nationalisme angolais.

Le M.P.L.A. avait obtenu l'appui des pays communistes et celui du bloc de Casablanca, tandis que l'U.P.A. était soutenue par la plupart des autres Etats africains et par les Etats-Unis. L'U.P.A. a réussi à l'emporter sur le M.P.L.A. parce qu'elle a organisé la lutte armée à l'intérieur du pays (la situation de l'U.P.A. est donc analogue à celle du P.A.I.G.C. en Guinée, mais ce dernier était pourtant un allié du M.P.L.A.) et qu'elle a créé un embryon d'administration et un gouvernement provisoire reconnu par un certain nombre de pays africains. La Conférence africaine d'Addis-Abeba a tenté de réconcilier les deux tendances et a envoyé à Léopoldville une mission de bonne volonté (juillet 1963). Mais une scission venait de briser le M.P.L.A. et les dissidents, conduits par l'ancien secrétaire général Viriato da Gruz, se rallient au F.N.L.A. (Front National de Libération de l'Angola, qui regroupe l'U.P.A. et quelque petits partis), tandis que Agostinho Neto constituait, avec l'autre fraction du M.P.L.A. et quelques petits groupements assez disparates, un Front Démocratique pour la Libération de l'Angola et demandait à entrer au gouvernement provisoire ; Mario de Andrade, la plus forte personnalité du Mouvement, restait à l'écart.

La mission africaine de bonne volonté (où étaient représentés les pays suivants : Congo, Nigéria, Algérie, Guinée, Ouganda, Sénégal) conclut, après enquête, que le F.N.L.A. (c'est-à-dire l'U.P.A.) avait organisé la seule force combattante en Angola, et elle se prononça en faveur de la reconnaissance du gouvernement provisoire présidé par le leader de l'U.P.A., Holden Roberto.

La guérilla menée par l'A.L.N.A. (Armée de Libération Nationale de l'Angola) ne peut aboutir à une défaite des troupes portugaises, mais l'entretien de celles-ci constitue une lourde charge pour le Portugal. Aucune négociation n'apparaît possible pour le moment, le D^e Salazar et les dirigeants portugais affirmant toujours que l'Angola (comme tous les territoires dépendant du Portugal) fait partie du territoire national et que ses habitants ne constituent pas un peuple distinct du peuple portugais.

Holden Roberto a déclaré, en janvier dernier, qu'il avait perdu l'espoir que les pays occidentaux puissent faire pression sur le Portugal pour l'amener à négocier : « Tandis que les U.S.A. s'affirment partisans de l'autodétermination, ils fournissent leur allié atlantique, le Portugal, d'armes qui sont utilisées contre nous ». (Les autorités américaines affirment pourtant qu'elles exigent du Portugal que l'armement fourni sous l'égide de l'O.T.A.N. soit conservé au Portugal et ne soit pas utilisé en Afrique.) Holden Roberto a ajouté qu'il n'espérait pas grand chose des pays africains indépendants, car ils sont incapables de fournir une aide militaire et financière suffisante pour forcer la victoire, et que la guerre pourrait durer ainsi vingt ans mais que le résultat serait alors la ruine du pays ; il a donc affirmé qu'il envisageait un « changement radical de politique » et qu'il était disposé à accepter une aide des pays communistes ; il a annoncé l'envoi d'une délégation à Pékin. Mais il semble que les seuls pays à avoir aidé efficacement le F.N.L.A. soient la République du Congo et la République Algérienne.

Les nouveaux Etats africains ont entrepris aux Nations Unies une offensive contre le Portugal ; ils ont obtenu du Conseil de Sécurité, en juillet 1963, une résolution invitant le Portugal à cesser son action militaire et à promouvoir le pays à l'indépendance ; ils ont pu obtenir l'exclusion du Portugal de certaines commissions, mais il ne paraît pas que cette tactique puisse aboutir à des résultats concrets ; le gouvernement portugais n'a pas l'intention de modifier sa politique en Angola ; il a seulement effectué une décentralisation assez limitée dans « les provinces d'outre-mer » : depuis 1961 le Gouverneur général et le Conseil législatif élu se sont vu attribuer des pouvoirs exercés jusque-là par le Gouvernement de Lisbonne.

ASIE

KURDISTAN IRAKIEN.

Nous ignorons toujours quelle est la situation exacte au Kurdistan ; la position irakienne officielle est que le problème est réglé depuis l'accord de cessez-le-feu du 10 février dernier (cf. " AR VRO ", n° 24, p. 60), que le général Barzani est rallié au nouveau gouvernement irakien et qu'il a désavoué le Comité de Défense du Peuple Kurde. Les nationalistes kurdes résidant à l'étranger contestent évidemment ces affirmations et assurent que la situation est devenue inquiétante.

M. Chawkat Akraoui, représentant des nationalistes kurdes au Caire, a déclaré, le 23 mai dernier, à l'envoyé spécial du " Monde ", M. Eric Rouleau, que l'accord du 10 février n'avait pas été intégralement respecté et que le gouvernement de Bagdad ne paraissait pas disposé à reconnaître aux Kurdes le droit à l'autonomie, « droit auquel nous ne renoncerons jamais et pour lequel nous avons pris les armes il y a trois ans ».

La Constitution provisoire promulguée à Bagdad le 3 mai dernier ne prévoit en effet aucune autonomie, ni même aucune décentralisation, et ne mentionne pas les Kurdes en tant que tels ; elle proclame seulement « l'égalité de tous les Irakiens sans discrimination de race, de religion et d'origine régionale » ; cette Constitution est donc en retrait sur la Constitution (provisoire elle aussi...) promulguée le 27 juillet 1958 par le général Kassem, car celle-ci affirmait : « Les Arabes et les Kurdes sont associés dans la Nation. La Constitution leur garantit leurs droits nationaux au sein de l'entité irakienne ».

C'est pourquoi un congrès des dirigeants kurdes s'est tenu le 10 mai, à la suite duquel le général Barzani a soumis au gouvernement irakien un mémorandum dans lequel il s'élève contre les lacunes de la Constitution.

M. Akraoui a d'ailleurs déclaré à M. Rouleau : « En réalité, nous avons le sentiment que l'armée irakienne s'apprête à lancer une nouvelle offensive contre le peuple kurde, le moment lui paraissant

propice en raison de la proximité de la moisson... » ; il comptait surtout sur l'intervention conciliatrice du Président Nasser qui s'était déjà révélée décevante pour amener le gouvernement de Bagdad à négocier en janvier dernier. Lors de son voyage en Egypte, le Président Khrouchev aurait d'ailleurs interrogé avec insistance les dirigeants irakiens sur les perspectives d'un accord avec les Kurdes.

Les dirigeants irakiens ne cessent pourtant de répéter qu'il n'y a plus de problème ; le maréchal Aref l'a encore affirmé dans une interview destinée au " Monde " et accordée à M. Eric Rouleau le 12 juin dernier à Bagdad (cf. " Le Monde " du 13 juin 1964) ; le maréchal a protesté contre l'exploitation faite à l'étranger du problème kurde et s'est étonné que l'on fasse « moins de bruit en France autour du sort réservé aux Cadaniens Français... Les Kurdes irakiens sont des musulmans comme leurs concitoyens arabes ; nous respectons leur droit de parler leur propre langue, la majorité des fonctionnaires de l'Etat dans le Nord est d'origine kurde, que veulent-ils de plus ? » M. Rouleau ayant rappelé que les Kurdes venaient de soumettre un mémorandum au gouvernement, le maréchal Aref lui répond que Barzani est de son avis et qu'il ne cesse de l'assurer de son loyalisme, mais il ajoute : « Quant aux membres du parti démocratique kurde qui entourent Barzani, ce sont des fauteurs de guerre, des espions et des agents de l'impérialisme. Barzani cherche, comme nous, à supprimer ce parti ».

Toutes ces déclarations des dirigeants irakiens qui insistent sur le ralliement de Mustapha Barzani sont assez surprenantes, comme étaient surprenants les comptes rendus contradictoires de la conférence de presse donnée par Barzani à plusieurs journalistes occidentaux en février dernier (cf. " AR VRO ", n° 25, p. 63-64). Le gouvernement irakien cherche-t-il à séparer Barzani des dirigeants du P.D.K. et le général s'est-il prêté à ce jeu ? Nous ignorons pour le moment, mais il paraît difficile d'admettre que l'irréductible Barzani, dont la lutte a commencé il y a quarante ans, ait pu sacrifier les principales revendications kurdes à ses griefs contre les dirigeants du P.D.K. Car il est certain que des divergences importantes existent entre eux ; M. Eric Rouleau, au cours de son voyage « à dos de mulet » à travers le Kurdistan irakien au cours du printemps 1963 (cf. " Le Monde " du 10 au 16 avril 1963), avait découvert « avec stupeur » qu'une crise sérieuse existait entre le général Barzani, fondateur et président du parti, mais resté foncièrement traditionaliste, et le bureau politique du parti, composé de citoyens modernistes ; Barzani se mettait même en colère chaque fois qu'on parlait du parti devant lui et il affirmait que « ce prétendu parti avait fait plus de mal que de bien à la cause révolutionnaire ». De leur côté, les dirigeants du parti reprochaient au général sa conviction « d'incarner seul le peuple kurde », aussi M. Eric Rouleau prévoyait-il que le retour à la paix marquerait probablement le début d'un conflit au sein du Mouvement nationaliste kurde. Il paraît cependant peu vraisemblable que ce conflit éclate alors qu'aucune revendication fondamentale n'a été satisfaite.

Des informations, qui nous sont parvenues récemment du Proche-Orient, confirment que les milieux nationalistes kurdes s'attendent à une prochaine attaque des forces irakiennes ; les mêmes informations affirment aussi que la récente tension entre les gouvernements

irakien et iranien aurait amené ce dernier à adopter une attitude favorable aux nationalistes kurdes d'Irak.

KURDISTAN DE SYRIE.

Le Comité pour la Défense des Droits du Peuple Kurde vient, à la demande du Bureau Politique du Parti Démocratique Kurde de Syrie, d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur la politique adoptée par le gouvernement de Damas envers la population kurde de la province de Djazira, dans le nord-est du pays, à la limite du Kurdistan irakien ; le gouvernement baathiste de Syrie se serait fixé les objectifs suivants : 1) chasser les paysans kurdes de la région et donner leurs terres à des tribus arabes bédouines ; 2) séparer les Kurdes syriens du Kurdistan irakien ; 3) transformer la majorité kurde en minorité ; 4) éloigner les Kurdes des régions pétrolifères. L'application de cette politique se traduit par des expulsions et des spoliations au bénéfice de la tribu des Chammar, mais aussi par des attaques violentes ; le 7 janvier 1964, le village de Kavri-Dina était attaqué par une troupe de Chammar et quatre paysans, qui travaillaient dans leurs champs, étaient tués.

AMÉRIQUE

QUEBEC.

« Si les mots ont le même sens à Québec et à Ottawa, le Canada traverse une crise de croissance qui pourrait lui être fatale », écrivait M. J. Tainturier, correspondant du " Monde " à Montréal, dans un intéressant article intitulé : " L'avenir du Canada Français ", paru le 11 avril dernier.

La tension croissante (que nous avons signalée dans notre dernière chronique, cf. " AR VRO ", n° 24) entre les autorités fédérales et le gouvernement du Québec s'est manifestée à propos de la répartition des ressources fiscales ; deux conférences ministérielles réunissant des représentants des deux gouvernements avaient abouti en 1963 à un échec ; M. Lesage avait obtenu 40 millions alors qu'il en réclamait 370. Les hauts fonctionnaires d'Ottawa manifestent toujours une nette volonté centralisatrice et ils « comprennent mal pourquoi le Québec ne rentre pas dans le rang pour former avec les autres provinces une seule et grande nation » (J. Tainturier, art. cité). Le gouvernement du Québec avait été amené, stimulé à la fois par les exigences de sa politique de développement économique et par les progrès des mouvements séparatistes, à accentuer ses revendications ; M. Lesage avait annoncé son intention de prendre des mesures radicales. Une grave crise a été cependant évitée « de justesse », car le gouvernement fédéral a effectué des

concessions au dernier moment ; pour la première fois la tendance centralisatrice reculait et le gouvernement d'Ottawa devait reconnaître que le Québec n'est pas une province comme les autres.

Mais si une crise a été ainsi évitée par l'attribution de pouvoirs fiscaux plus étendus aux gouvernements des provinces, la tension n'a pas disparu ; elle se manifeste actuellement à propos du choix d'un drapeau pour le Canada. Les Canadiens français acceptent le nouveau drapeau, mais sont hostiles au maintien de l'Union Jack comme symbole de l'allégeance à la Reine et de l'adhésion au Commonwealth. Il est intéressant d'observer que le Parlement de Québec a constitué une commission chargée d'étudier les conséquences qu'entraînerait la proclamation de l'indépendance sur la vie politique, économique, sociale et culturelle du Québec ; une semaine plus tard, M. Lester Pearson annonçait aux Communes que le Gouvernement fédéral envisageait favorablement la création d'une commission analogue à Ottawa ; elle étudierait les conséquences pour le Canada d'une sécession éventuelle du Québec ; le Premier Ministre ajoutait d'ailleurs : « Nous sommes convaincus que cette étude sera purement académique, parce qu'une telle sécession n'aura pas lieu ».

La visite de la Reine Elizabeth II à Québec est annoncée pour le 1^{er} septembre prochain, bien que l'opinion publique canadienne française, même modérée, n'y paraisse pas favorable. Les organisations clandestines ont même conseillé à la Reine de renoncer à cette visite et ont en même temps dénoncé « la tactique sentimentale et puérile, les manœuvres trompeuses et hypocrites des Anglo-Saxons qui n'ont qu'un but : affermir leur impérialisme sur l'Etat du Québec et endiguer la vague de libération actuelle ». Le gouvernement fédéral maintient pourtant la visite de la Reine, et personne ne croit d'ailleurs qu'elle puisse être en danger ; mais il est par contre certain qu'une partie de la population boudera les cérémonies et que les mouvements séparatistes profiteront de cette occasion pour manifester, comme l'a d'ailleurs annoncé M. Pierre Bourgault, président du R.I.N. (Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, « le plus important et le plus respectable » des partis séparatistes, suivant l'expression de " The Observer ") ; il a d'ailleurs ajouté que les manifestations seraient sévèrement contrôlées afin d'éviter tout incident et il a annoncé qu'il a fait appel à des spécialistes des mouvements américains pour l'égalité raciale pour organiser ces manifestations et mettre au point des techniques de désobéissance civile.

Le terrorisme ne s'est pas manifesté au Québec au cours de ces derniers mois (si l'on excepte une bombe déposée à la gare de Montréal le 25 mars dernier, et il n'est même pas certain qu'elle ait été placée par une des organisations clandestines), alors qu'on s'attendait à un renouveau après les spectaculaires vols d'armes et d'explosifs commis au cours de l'hiver (cf. " AR VRO ", n° 24). La police a d'ailleurs réussi à arrêter, au cours du mois d'avril, plusieurs membres de l'A.L.Q. (Armée de Libération du Québec) et à récupérer une partie des armes et du matériel disparus. Mais, comme l'écrit M. J. Tainturier (" Le Monde ", 27 mars 1964) : « Les extrémistes ont maintenant " leurs " héros, " leurs " prisonniers politiques. Ils ont surtout des armes et une volonté passionnée — sinon raisonnable — de " de faire quelque chose " pour accélérer le processus de désintégration de la Confédération ».

SKOURR BREIZH AR C'HENDALC'H KELTIEK

(Niv. 8)

Pal ar C'hendalc'h Keltiek a zo lakaat ar broioù keltiek d'en em anavezout. Bez ez eo, muioc'h c'hoazh, avat, lakaat anezho d'en em skoazellañ. Rak, mar deo an etrekellezh ur menoz kaer, e tle bezañ, dreist-holl, un ober efedus. Hiziv e c'haly Skourr Breizh ac'hanoc'h da lakaat ho karantez ouzh an hini vrudetañ eus ar broioù keltiek, ouzh Iwerzhon, da dalvezout.

Pemp bloaz zo ez eus bet anvet, gant ar gouarnamant iwerzhonat, ur strollad arbennegourien da studiañ kudenn an iwerzhoneg, ha da reiñ kuzulioù war ar pezh a oa ret ober da saveteiñ an iwerzhoneg. Un nebeut mizioù zo ez eo bet roet danevell ar strollad-se d'ar gouarnamant, hag a-benn fin an hañv e vo bet embannet gant ar gouarnamant ar reolennoù nevez diwar-benn ar yezh en deskadurezh, e buhez ar stad, e buhez ar vro. A-bouez-bras e vo ar reolennoù-se evit dazont ar yezh vroadel en Iwerzhon. Pouezañ a ran war gement-mañ : ar reolennoù nevez a c'hello lakaat ar yezh da drec'hiñ e nebeut amzer, pe a c'hello ivez lakaat ar stourm evit ar yezh da vezañ kant gwech diaesoc'h eget ne deo bremañ.

Klevet e vez alies, e-touez ar vroadelourien vreizhat, klemmoù c'hwerv diwar-benn ar stad m'emañ ar yezh enni en Iwerzhon. Klevet e vez ivez tamalloù a-enep d'ar gouarnamant iwerzhonat evit ar stad-se m'emañ ar yezh enni. Met n'emañ ket ken eeun-se an traoù. Gwir eo n'eo ket ar yezh en Iwerzhon evel ma tlefe bezañ — gwir yezh ar vro. Koulskoude, war-raok ez a ar yezh, dreist-holl e-touez ar rummadoù yaouank, a c'hell kaout o holl deskadurezh en iwerzhoneg ma plij kement-se dezho. Ha ma ne ra ket ar gouarnamant iwerzhonat evit an iwerzhoneg ar pezh a ra ar gouarnamant israelat evit an hebreeg, ret eo kompren, evelkent, e vefe marv bremañ ar yezh en Iwerzhon ma ne vefe ket bet, en eil kard ar c'hantved-mañ, ur gouarnamant iwerzhonat o kemer ar galloud e Dulenn.



La Maison Bretonne de la Culture, à Menez-Kamp, en Spezet

Tu a vefe da dabutal hir war gement-se. Hogen ne dalvez mann. Klemmoù ha tamalloù ne dalvont mann ivez. Ar pezh a dalv un dra bennak eo reiñ skoazell d'ar re a stourm evit ar yezh en Iwerzhon. Ha setu deut hiziv ar c'houlz da reiñ ar skoazell-se. Ur c'houlz ha na zeuio ket en-dro, sur-mat, e-pad meur a vloavezh. Neuze peoc'h war ar c'hlemmoù, an divizoù, an atersoù, an tamalloù : *ober*, setu ar ger a dalv.

Ma ne ra ket ar gouarnamant iwerzhonat muioc'h a draoù evit an iwerzhoneg, n'eo ket dre youl fall. Alies e vez dre ma ne c'hell ket ober muioc'h. Bez ez eus, en Iwerzhon end-eeun, nerzhioù bras o stourm, a-wechoù en-digor, aliesoc'h e kuzh, a-enep d'ar yezh : nerzhioù hag a c'hell bezañ ken kreñv hag ar gouarnamant, pe zoken kreñvoc'h egetañ. Perak ez eus an nerzhioù-se, perak n'int ket bet distrujet p'he deus embannet Iwerzhon he frankiz, d'ur mare ma oa kalon an holl tomm-tre ouzh ar yezh, setu aze ur gudenn na fell ket din studiañ amañ. Da gentañ dre m'az eo luziet-tre ha ma vefe ezhomm hir-amzer da zisplegañ ar perak hag ar penaos. Ha d'an eil dre ma vefe adarre komz ha diviz pa'z eus ezhomm a ober.

P'emañ, hiziv, ar gouarnamant iwerzhonat o vont da embann reolennoù nevez diwar-benn ar yezh, e teu birvilh hag intrudu gant ar re a zo a-enep dezhi : embann a reont mennadoù, skrivañ a reont lizheroù d'ar c'helaouennoù, lakaat a reont gouizieien pe politikerien pe tud a gredenn da ober displegadurioù, o ! n'eo ket, ez-digor, a-enep d'an iwerzhoneg, rak re greñv ez eo an emskiant vroadel en Iwerzhon evit ma vefe tu da dagañ yezh ar vro, met a-enep " compulsory teaching " an iwerzhoneg, da skouer, ar c'henteliañ iwerzhoneg dre ret. Dibabet mat eo bet o slogan, a-hend-all, pa vez un heug-natur en dud a-enep kement a zo " compulsory ", ha pa ne soñjer ket ez eo ken sot komz eus *kenteliañ ar vugale dre ret* evel ma vefe komz eus *magañ ar vugale dre ret* : ar vugale a c'hortoz bezañ kenteliet evel ma c'hortozont bezañ maget. Bezet a vezo, pal enebourien ar yezh a zo lakaat ar gouarnamant da grediñ emañ barn an dud, dre vras, a-enep d'ar yezh ha, pa ne c'hell ket ur gouarnamant demokratel sevel a-enep da varn an dud, lakaat anezhañ da embann reolennoù na gemmint ket kalz tra er stad a zo hiziv hini ar yezh.

Karourien an iwerzhoneg, avat, a oar stourm ivez : en Iwerzhon, emañ kuzulioù-kêr, kuzulioù-kontelezh, strolladoù,

ensavadurioù o c'hervel ar gouarnamant d'ober e zlead, d'ober ar pezh a zo ret evit ma zeuio an iwerzhoneg da vezañ gwir yezh ar vro. Hag er-maez eus Iwerzhon e vez klasket skoazell ivez : an divroidi iwerzhonat, ken niverus er Stadoù-Unanet, a zo bet galvet da reiñ sikour d'ar stourmerien chomet er vro gozh dre skrivañ a-du gant ar yezh da Ministr an Aferioù Estren e Dulenn.

En e vodadeg vloaziek en Enez Manav en deus ar C'hendak'h Keltiek embannet ur mennad, mouezhiet a-unvouezh, a-du gant yezh Iwerzhon. Se a zo ur skouer vat, hag e Breizh e c'houlenn Skourr Breizh, digant holl vignoned ar sevenadur keltiek, heuliañ ar skouer-se : reiñ un taol-skoaz d'ar re a stourm evit an iwerzhoneg en Iwerzhon rak, war un dro, e stourmont evit ar brezhoneg e Breizh.

An holl re a c'hell hen ober a zo pedet, hag aspedet start, da skrivañ da Vinistr Aferioù Estren Iwerzhon. Bez e c'hellont skrivañ en o anv, pe en anv ur gelaouenn, ur gevredigezh. Bez e c'hellont skrivañ e forzh peseurt yezh : brezhoneg, galleg, saozneg, iwerzhoneg. Bez e c'hellont skrivañ ul lizher hir o tislegañ na c'hell ket Iwerzhon treiñ kein ouzh ar pezh a zo bet he braster hag ouzh ar pezh a ra dezhi, hiziv an deiz, bezañ Iwerzhon ha n'eo ket un advro saoz, pe ul lizher berr o lavarout hepken e c'hortoz mignoned Iwerzhon en estrenvro ma vo graet kement a zo ezhomm evit reiñ d'ar yezh al lec'h pouezusañ e buhez ar vro. Ar pezh a zo a-bouez eo skrivañ : un deiz hor bo-ni ezhomm, evel m'hon eus bet ezhomm dija, eus kenlabour hor mignoned iwerzhonat. Hiziv eo int o deus ezhomm ac'hanomp. Ret eo reiñ dezho hor skoazell. Ha diouzhtu.

Setu amañ ar c'homlec'h : Mr. Frank Aiken, T. D., Minister for External Affairs, Ivy House, DUBLIN 2. Pe, en iwerzhoneg : Proinsias Uas, Mac Aogain, T. D., Aire Gnothai Eachtracha, Teach Uibh Eachach, BAILE ATHA CLIATH 2, Eire. Derc'hel soñj eus un dra : emañ an Ao. Aiken un den hag a zo eus tu ar yezh, un den a fell dezhañ ober e zlead e-keñver ar yezh, hag al lizheroù kaset dezhañ a zo da ziskouez na niverus eo mignoned Iwerzhon hag a zo a-du gantañ.

Ar re eus hor c'heneiled na fell ket dezho skrivañ ul lizher a c'hell, evelkent, skrivañ war ur follenn-baper ar pezh a zo da heul ha kas ar follenn-se da sekretourez ar Skourr, goude sinañ : « Keneiled Iwerzhon a c'hortoz ma vezo graet gant

gouarnamant Iwerzhon kement a zo ezhomm evit reiñ e lec'h d' an iwerzhoneg ». Kaset e vo d' an Ao. Aiken, war un dro, an holl baperennoù degemeret.

Plijet gant hor mignoned kompren ez eus ganto, ha gant Skourr Breizh, levezon ha talvoudegezh, hag ober implij anezho evit mad ar sevenadur keltiek.

*
**

Degas a ran da soñj ez eus bet digoret, gant Skourr Breizh ha gant Skol Ober, kentelioù dre lizher iwerzhonek ha kembraek. Un nebeut tud o deus en em enskrivet. (Evit en em enskrivañ, kas e anv d' an Dimezell Keilhe.) Ul levr a vanke, gwerzhet ma oa bet an holl skouerennoù anezhañ, evit heuliañ ar c'hentelioù kembraek : ul levr yezhadur. Adwelet ha kresket eo bet levr Abeozen gant Goulc'hen Pennaod, ha setu HOR YEZH o paouez embann ur *Yezhadur Nevez ar C'hembraeg* (priz 4 lur). Graet eo bet al levr-se gant evezh, ha talvoudus e vo d' an holl re a sant pegen pouezus eo deskiñ yezh hor breudeur tramor. Gant an Dimezell Keilhe, ivez, e vo kaset al levr da neb a c'houlennno, keit ha ma chomo ganti skouerennoù.

PER DENEZ.

Sekretourez Skourr Breizh : an Dimezell J. QUEILLE, 47, rue Notre-Dame, GUINGAMP. - C. C. P. 1730-04 Rennes.

« Une langue ne peut être dominante sans que les idées qu'elle transmet ne prennent un grand ascendant sur les esprits et une nation qui parle une autre langue que la sienne perd insensiblement son caractère. »

SENAC DE MEILHAN, " L'Emigré ".
(Cité par ETIEMBLE, " Parlez-vous français ? ")

Livrez, Joznaux

Revue de langue bretonne

Comme on le voit, le titre de cette chronique a été modifié. Depuis plusieurs numéros en effet s'y trouvent mentionnées seules les productions de langue bretonne, et la rectification s'imposait.

Le but de cette chronique est de donner à ceux qui viennent au Mouvement Breton un aperçu de son activité culturelle en attendant qu'ils soient capables d'en juger sans le truchement du français. Et puisque la division du travail au comité de rédaction d'AR VRO m'y a préposé depuis bientôt deux ans, je me permettrai aujourd'hui d'y mettre un avant-propos, précisément pour essayer de définir le rôle de la présente chronique et, plus largement, la position du critique littéraire dans une nation qui comme la nôtre ressort à peine de terre.

Quand les historiens délimitent — après coup — une période faste dans une culture, ils ont beau jeu, la connaissant dans ses fruits, d'expliquer sa genèse, de désigner ses précurseurs. La rétrospection historique pourtant n'égale jamais le privilège de se trouver à une avant-heure et de le savoir *avec certitude*. Il existe des *certitudes intimes* plus authentiques que l'ordre des faits, même scientifiquement établis ; qui sont aux sources de la réalité ; celles des poètes par exemple : tout vrai poème est la réalisation d'une certitude fondamentale. Je pense qu'il y a de même des certitudes fondamentales dont l'Histoire est la vraie réalisation... Comment comprendre le Mouvement Breton autrement que comme le fait d'une de ces certitudes historiques ? Comme toute parole nouvelle, l'Emsav est une dissonance, un scandale dans l'harmonie relative du monde. Son destin est celui de toute parole nouvelle : persister dans sa pureté, ne pas chercher à s'accorder au monde d'avant lui, et voir le monde s'ordonner autour de lui selon le sens nouveau qu'il apporte. Cette certitude intime, charnelle, de tenir le fil de l'Histoire comme on tient le début d'un poème, ceux qui, en plus de la porter, l'ont réfléchi et ont ordonné autour d'elle leur vie, ont été à chaque génération les pères de l'Emsav.

On parle du *virus de l'Emsav* : il vous attaque, vous devenez « Breiz Atao », votre vie entière est mise en péril ; la dissonance, le scandale sont en vous, d'abord en vous. Vous ne vous en tirez qu'en vous y livrant tout entier, — en refaisant votre vie selon l'Emsav. Une fois touché, votre vue ou bien est faussée à jamais,

ou bien vous la sauverez en la mettant au point juste de la certitude qui fait l'Emsav. Vous êtes dans l'alternative ou bien d'ajouter à votre nature préservée de fransquillon complexé le complexe autonomiste, ou bien, tous vaisseaux brûlés, d'être l'homme nouveau dont ce pays attend la vie.

Il en résulte que notre appréciation des œuvres de la littérature bretonne, — et de toute littérature, — est d'abord ceci : cette œuvre, moi homme nouveau breton, est-elle ma respiration, ou bien émane-t-elle du monde que le mien vient d'abolir, est-elle un mouvement où s'y retrouve mon corps, ou bien conçu sans tenir compte de lui ? J'ai un jour outré mon interlocuteur : « Pierre HÉLIAS, je ne puis en juger comme écrivain, il n'est pas des nôtres ». A ceux que ces propos choquent, je dirai que nous ne pouvons prétendre à être universels quand notre pays est effacé de l'univers, que nous ne pouvons rassasier le monde de justice quand c'est nous qui sommes affamés de justice. Lorsque le monde nous aura reconnus nous aussi nous reconnaitrons le monde, nous reconnaitrons être d'un même monde que ceux qui resteront *les autres* tant que le monde n'aura pas accueilli comme sien l'homme nouveau que nous sommes.

Les professeurs de littérature bretonne des cours secondaires S.A.D.E.D. ont souci, en plus de l'étude purement technique, littéraire, grammaticale, des œuvres du programme, de bien mettre en lumière la qualité « homme nouveau breton » de chaque écrivain, la mesure dans laquelle il est racine de cette nation nouvelle qui se présente aux autres. Une étude de littérature bretonne qui n'aborderait pas cet aspect passerait à côté de l'essentiel.

Le niveau de *AL LIAMM* s'élève constamment, il y a lieu de s'en réjouir. Il n'est pas un des écrits parus dans les numéros 103 et 104 qui ne puisse faire honneur à une revue de classe européenne, quelle que soit la langue. D'année en année aussi le breton s'épure, s'affine et s'enrichit, se nuance sous les mains de grands artistes comme Roparz HEMON, Maodez GLANNDOUR, Ronan HUON, Youenn DREZEN, de pionniers comme Youenn OLIER, Per DENEZ, de tempéraments comme Jarl PRIEL, de bons écrivains dialectaux comme Yeun AR GOW, de poètes comme Anjela DUVAL, Youenn GWERNIG, M. L. G. La génération qui monte trouve, grâce à cette pléiade magistrale, des conditions telles qu'aucune génération d'écrivains n'en trouva en Bretagne avant elle. A quand le prix international qui distinguera le jeune poète, le jeune romancier breton dont la valeur attirera les yeux du monde sur son pays ?

Sous le titre « AN DEIZ-HA-BLOAZ », Youenn OLIER publie un nouveau recueil de nouvelles, en partie inédites. Essayiste, critique littéraire, romancier, poète, écrivain politique, Youenn OLIER est de loin l'auteur breton le plus fécond de notre époque. Pour acquérir

l'ouvrage, s'adresser à M. Y. OLLIVIER, 25 B, Boulevard Burlou, Rennes.

Chaque année, *PREDER* demande à un ou plusieurs écrivains marquants du Mouvement Breton d'exposer leur opinion sur un précis de l'activité culturelle, politique, etc... TONKAD 63, le troisième cahier de cette série, numéro 53-54 de la revue, est consacré à la langue. Youenn OLIER, ABENNEZ, KERVOC'H, Jil EWAN, Jord PENNAOD, Gweltaz BODMAEN, ABANNA, Alan TORAVEL, Erwan GWEGEN, Breched KERNE, RIGAKOS et *Kreizenn Imbourc'h Sturvezhouriezh S.A.D.E.D.* (le Centre de recherches de philologie normative, rattaché au groupe S.A.D.E.D.) proposent douze études ayant pour sujets les aspects politique, économique, ou purement technique du combat culturel.

Les numéros 65, 66, 67 de *AR BED KELTIEK* rivalisent d'éclat : trois éditoriaux de Roparz HEMON, des poèmes de Anjela DUVAL, le *Deiziadur an Eñvor*, des notes de Erwan GALBRUN, des études sur les problèmes linguistiques à Ceylan par Jakez KONAN, en Irlande par Alan HEUSSAFF, sur l'avenir de la paysannerie par E. CUSSONNEAU et J.-P. BOUCHER, une traduction de LA BORDERIE ; le *Rakres Geriadur Broadel* va de « levravaou » à « liesstumm » ; les événements internationaux, le mois breton, font l'objet des chroniques habituelles.

HOR YEZH publie dans son numéro 41 la troisième édition de la grammaire galloise d'ABEOZEN, remaniée et complétée par Goulc'hen PENNAOD, ouvrage des plus précieux au moment où s'organise l'enseignement secondaire et supérieur de langue bretonne.

Le numéro 42 donne la suite de l'étude sur le breton parlé à Saint-Ivy, par A. HEUSSAFF, des notes étymologiques par G. PENNAOD, orthographiques par ABENNEZ et Y. PLERGUER, douze nouvelles pages du poème moyen-breton *Buhez Voiezh*. Ce numéro contient aussi le répertoire des auteurs depuis le début de la revue.

Le premier cahier de *STUDI HAG OBER*, nouvelle série (la première série s'acheva sur le n° 21, hiver 1944), contient l'*Évangile selon Saint-Luc*, complétant la publication en breton moderne des quatre Évangiles. La traduction est de KLERG.

BARR-HEOL, magazine catholique, poursuit sa carrière dans une luxuriance d'articles destinés au public le plus large. L'éditorial du numéro 39 fait ressortir l'extériorité, la précarité des motifs économiques dans la lutte d'une communauté nationale pour sa survie. Une mise en garde semblable nous vient des notes de Youenn OLIER contre les illusions d'un combat culturel sans visées étatiques. A. AR C'HALVEZ poursuit son excellente étude sur les Eglises du Levant. Anjela DUVAL, ABERHEL, Gwenola ROSSINYOL, Frañseza KERVENDAL, E. ROPARZ, J. KONAN, ... remplissent le reste de la livraison d'écrits

attractifs et pertinents. Il n'est pas de domaine intellectuel ou *BARR-HEOL* ne tienne à pénétrer. Elle est ainsi une des rares revues en breton qui ait sa chronique de critique littéraire, témoin du courage de ses rédacteurs. Art difficile en tout pays, la critique littéraire chez les Bretons, qui ressentent un effleurement de plume comme un coup d'épée, demande des prodiges de doigté et beaucoup d'humour.

SKOL poursuit sa préparation méthodique de l'enseignement du premier degré. Elle offre dans son numéro 24 dix pièces de théâtre pour les écoles, certaines écrites par des écoliers. En avant-propos, une étude brève et pénétrante du Directeur, Armañs AR C'HALVEZ, sur le théâtre à l'école.

Les EDITIONS JOS à Châteaulin ont entrepris la publication d'une série de cartes postales d'art illustrées par des vers tirés des œuvres des poètes modernes. Nous engageons vivement nos lecteurs à demander soit à leur fournisseur habituel, soit directement aux EDITIONS JOS, les seize premières cartes de la série, répondant aux numéros et portant les vers des poètes suivants :

P. 11 - Yann SOHIER	P. 44 - Roparz HEMON
P. 15 - ABANNA	P. 49 - Youenn DREZEN
P. 19 - Maodez GLANNDOUR	P. 53 - BENEAD
P. 22 - Roperzh AR MASON	P. 54 - Youenn GWERNIG
P. 34 - ABANNA	P. 55 - Gw. B. KERVERZIOU
P. 37 - Roparz HEMON	P. 58 - Youenn DREZEN
P. 38 - Roperzh AR MASON	P. 64 - Roperzh AR MASON
P. 39 - Roparz HEMON	P. 72 - Maodez GLANNDOUR

aA.

PUBLICATIONS BRETONNES :

AL LIAMM (bimestriel) 20 F (beau papier 25 F). Directeur R. HUON, 2, venelle Poulbriquen, Brest. Trésorerie P. LE BIHAN, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes (Seine). C.C.P. 5349-06 Paris. — HOR YEZH (trimestriel) 12 F. Mlle J. QUEILLE, 47, rue Notre-Dame, Guingamp (Côtes-du-Nord). C.C.P. 1240-22 Rennes. — PREDER (12 n^{os} l'an) 36 F. Dr ETIENNE, Châteaulin (Finistère). C.C.P. 16.093-13 Paris. — BARR-HEOL - WAR FEIZ HA BREIZH (trimestriel) 5 F. Abbé LE CLERC, recteur, Buhullen (C.-d.-N.). C.C.P. 91-764 Rennes. — AR BEDENN EVIT AR VRO (apériodique). Mlle SAINT-GAL DE PONS, Keresperz, Louannec (C.-d.-N.). — AR BED KELTIEK (mensuel) 10 F. AR BED KELTIEK, 21, rue de Dixmude, Brest. C.C.P. 1907-07 Rennes. — SKOL (trimestriel) 10 F. SKOL, Crec'h Avel, Lannion (C.-du-N.). C.C.P. 1911-06 Rennes. — GWERIN, supplément bi-annuel de « Hor Yezh », 12 F l'an. C.C.P. de Hor Yezh. — TARZH, Ronan JOLAIS, 40, rue de Bretagne, Paris (3^e). — STUDI HAG OBER, 10 F l'an. Mlle SAINT-GAL DE PONS. C.C.P. 51-940 Rennes.

TOUR D'HORIZON

Le tribut.

Dans une excellente communication au Congrès Basque d'Ixassou, Arnaud Etchamendy a rappelé que la formation intellectuelle et physique d'un jeune de 17 ans reviendrait — selon les spécialistes — à deux millions et demi d'anciens francs. Avec ses 20.000 émigrés par an, c'est un tribut de 50.000 millions — 50 milliards — que la Bretagne verse annuellement à la France.

On ne nous l'envoie pas dire.

« Quant à la langue nationale, qui connaît un magnifique épanouissement avec l'accession dans les organismes nationaux des nouvelles nations africaines francophones, qu'a-t-elle à redouter de quelques heures consacrées dans nos établissements scolaires à l'étude des langues régionales ? »

MAURICE DEIXONNE,

rapporteur de la loi du même nom, dans une communication au sujet de cette loi à " L'Union Corse - L'Avenir " (n^o 13, 1964).

La C. F. T. C. accusée.

" Non à la déportation de la main-d'œuvre ", écrit la C. F. T. C. dans un tract diffusé en Juin 1964. Et elle donne les chiffres suivants :

— Salaire moyen annuel de la Région Parisienne en 1961	1.096.000 AF
— Salaire moyen pour l'hexagone	831.000 AF
— Salaire moyen pour la Bretagne	632.000 AF

Loire-Atlantique : 44 % des candidats aux centres d'apprentissage n'ont pu y trouver place (Octobre 1963).

Elections à Kër-Vreiz.

Le 30 mai, un nouveau bureau a été élu pour gérer les destinées de Kër-Vreiz. Ont été élus au bureau : Mlle Lecomte et MM. Kerlann, Kergrenn, Moign, Drean et Pennaod. Kerlann a été élu président.

Des cours de breton sont donnés à Kër-Vreiz, tous les samedis, et le 27 juin dix élèves ont passé avec succès l'examen de Kër-Vreiz. Le Jury était composé de Mlle Mona Maze, MM. Kerlann, Jolais et Pennaod.

KER-VREIZ est le plus ancien foyer breton de la Région Parisienne : 23, rue Saint-Placide, Paris (14^e).

Émigrés de la Région de Dreux.

Les émigrés bretons de la Région de Dreux trouveront toute l'aide possible — pour trouver du travail, un logement, des amis — près du Président de l'Amicale des Bretons de Dreux, " Sklerijenn ar Vro " : M. GEORGESLIBEAU, 106, avenue du Général-Leclerc, Dreux (Eure-et-Loir).

Conférence de M. Lombard.

M. Lombard, maire de Brest, a fait, au Congrès des Cadres Bretons de la Région Parisienne, en juin, une conférence particulièrement remarquée sur Brest et son avenir. Au début de son exposé, M. Lombard a dit :

« Parler de Brest, c'est donc aussi, et avant tout, aborder le problème de la Bretagne, examiner les conditions dans lesquelles il est né, les solutions qui peuvent et doivent lui être apportées. L'exemple de Brest proprement dit, avec ses succès, mais aussi ses angoisses, n'étant qu'un des éléments d'un plus vaste ensemble.

Poser le problème breton, c'est tout d'abord faire un retour en arrière. C'est rappeler les raisons pour lesquelles la Bretagne considère que les mesures actuelles sont insuffisantes à elles seules pour assurer son avenir.

La plupart des Français ignorent que, jusqu'à la Révolution, qui a vu un bouleversement dans la vie administrative du pays, et jusqu'au Blocus Continental décidé par Napoléon, la Bretagne a été un très riche pays industriel.

Jusqu'à l'Empire, en effet, ses ports étaient ouverts au commerce avec les différentes nations d'Europe. La Bretagne jouait le rôle pour lequel la géographie l'a incontestablement destinée, celui d'un magnifique carrefour maritime.

L'activité industrielle existait à un stade très relevé et assurait à l'ensemble de notre province une économie bien répartie, mi-industrielle, mi-agricole.

La centralisation sur le plan administratif après 1789, puis le Blocus Continental décrété contre l'Angleterre, devaient bouleverser de fond en comble les structures économiques de la Bretagne. On allait la voir passer d'une économie que l'on pourrait qualifier de maritime à une économie que l'on doit qualifier de continentale, avec, comme conséquence inéluctable et rapide, la disparition de tout le secteur industriel qu'elle animait.

Cette situation, qui fit perdre à la Bretagne centrale et à la Bretagne portuaire les nombreux atouts qu'elle possédait dans son jeu, se traduisit, année après année, par une émigration de plus en plus forte des forces vives de la Province vers les grands centres de consommation et de production, décidés, permis, améliorés par les décisions prises à l'échelon national. A la Libération, la Bretagne apparut surtout comme un réservoir de main-d'œuvre. L'effort financier de la Nation fut concentré sur d'autres régions de l'hexagone ; c'est ailleurs que les lignes ferroviaires furent améliorées ; c'est ailleurs que de nouvelles routes furent créées ; c'est ailleurs que furent répartis les crédits de la nation, que ce soit dans

le domaine scolaire, dans le domaine de l'énergie, dans le domaine maritime, sans oublier le domaine agricole. Brusquement, pourtant, le problème breton devait surgir dans toute son ampleur. »

Bleimor.

Les Scouts Bleimor — qui n'ont pas eu l'heur de plaire à certain directeur d'école — sont allés en une délégation importante au Jamboree des Scouts d'Europe, qui s'est tenu à Marburg, du 1^{er} au 15 juillet. La Bretagne a été représentée à cette réunion internationale aux côtés de la Flandre, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, etc...

De nouveaux groupes de Scouts Bleimor seront créés en septembre en Bretagne. Renseignez-vous près de l'organisateur : P. KERAOD, 6, Villa d'Estienne d'Orves, Clamart.

Toujours à la pointe du progrès.

Nombre de postes téléphoniques pour 100 habitants : U.S.A. 43,05 — Suède 40,28 — Canada 33,73 — Nouvelle Zélande 33,58 — Suisse 32,90 — Danemark 25,39 — Australie 22,26 — Norvège 22,12 — Luxembourg 19,49 — Grande-Bretagne 16,72 — Pays-Bas 15,88 — Finlande 15,08 — Belgique 13,91 — Allemagne Fédérale 12,37 — Autriche 11,24 — FRANCE 10,52.

Dites-le avec des fleurs.

Nous relevons dans " Télé 7 Jours " (n° 223 du 27 juin 1964, p. 56) cet article signé Albert de MUN et qui se passe, croyons-nous, de commentaires :

« En plein Finistère, à 30 km de la mer, Jean Bardin et Bernard Hubrenne sont allés chercher le thème de leur " France insolite " dans un petit village de Bretagne : Huelgoäl (sic). C'est un village pauvre, l'électricité est le seul élément de progrès connu des villageois. Il n'y a pas de jeunes. Que feraient-ils ? La terre est avare de ses richesses, les débouchés sont rares. Mais les vieux qui sont restés à Huelgoäl sont heureux.

Vivant comme au XIX^e siècle, derniers vestiges de cette époque révolue, ils continuent à exercer le métier de leurs parents et grands-parents : ils sont chiffonniers. Tous les jours, avec une voiture à cheval, ils font la tournée des fermes dans un rayon de cent kilomètres. Ils paient la ferraille comptant mais pour les chiffons que leur proposent les fermières, ils ont recours au plus vieux système du monde : le troc. Selon la quantité de chiffons qui leur est offerte, ils donnent des bols ou des assiettes. Un seul chiffonnier a les moyens de faire sa tournée dans une camionnette.

Mais Huelgoäl a encore une particularité. C'est un village gai. Tous les soirs, les chiffonniers se retrouvent en costume breton et, autour d'un bon feu, ils racontent des histoires d'autrefois, dansent, chantent les vieilles chansons du folklore breton.

Jean Bardin vous fera, ce soir, assister à l'une de ces fêtes de nuit

qui, en breton, s'appellent " Fest Noz ". La « Vieille Catherine », une femme âgée de quatre-vingt-onze ans, chantera les airs de sa jeunesse. Devenue une vedette de la chanson en Bretagne, elle vient d'enregistrer son premier microsillon.

Mais vous verrez aussi comment ces villageois ont su conserver intacts dans tous les domaines les traditions auxquelles ils tiennent par-dessus tout. Pour eux, il n'est pas question de quitter leur village, conscients peut-être que le jour où ils ne seront plus là, un aspect très insolite, mais traditionnel de la Bretagne, aura à jamais disparu. »

Menez Kamp.

Menez Kamp est ouvert cet été du 12 juillet au 31 août. Il y aura, en particulier, trois camps de travail :

- 13 au 20 juillet : chef de chantier, Bouessel du Bourg ;
- 9-16 août : chef de chantier, Erwan Ar Menn.
- 23-30 août : chef de chantier, Per Denez.

Du 23 au 30 août aura lieu aussi l'école d'été de AR VRO. Participation de volontaires gallois, basques, flamands et catalans.

Ecrire, entre les dates indiquées ci-dessus, à *Menez Kamp*. Téléphone : 4 à Gourin (Morbihan).

Pour prendre part à l'École d'été d'AR VRO et au dernier stage de travail, écrire à PER DENEZ, *Le Ris Ploaré, Douarnenez* (Sud-Finistère).

Le Camp des Bretonnants.

Le Camp des Bretonnants se déroule actuellement — jusqu'au 15 août — à Saint-Renan (Nord-Finistère). Il n'est jamais trop tard pour bien faire ! Ecrivez à la directrice : Madame de BELLAING, *Kamp ar Vrezhonegerien, Saint-Renan*, et allez y étudier la langue de votre pays.

VINS FINS

- Alsace** : Mergy de Riquewihr
- Bourgogne** : Terrand, Nuits St-Georges
- Bordeaux** : Uzac
- Porto Robertson**

LILI MORVEZEN, 6, avenue de la Gare
CONCARNEAU — Tél. 7-31

"GOIZTIRI"

au service de l'Édition Basque
14, rue des Cordeliers, Bayonne (Pays Basque)
C. C. P. 1 105-17 Bordeaux
(Téléph. : 25.26.20)

DISQUES :

- a) 45 tours
 - Patriotiques basques n° 1 et n° 2 du Député Labéguerie qui chante et s'accompagne à la guitare.
 - Méthode pour apprendre facilement le « Fandango ».
 - Quatuor vocal " Soroak ".
 - Accordéon (Fandango).
- b) 33 tours
 - Orphéon de Berméo dans les chœurs basques.
 - Chants de Noël basques (par la Chorale de Saint-Sébastien).
 - Chants populaires de Soule et de Labourd.
 - Messe basque par les Bénédictins de Belloc.

LIVRES :

- *Basques* : 50 titres.
- *Espagnols* : 30 titres, dont " Vasconia ", étude dialectique d'une Nationalité : 30 F.
- *Français* : " L'Europe des Ethnies ", de Guy Héraud : 15 F.

REVUES :

- Journal mensuel " ENBATA " (abonnement 10 F).

CARTES MURALES d'EUZKADI

140 cm × 100 cm

- Linguistique du Prince Bonaparte (en 5 couleurs) : 30 F.
- Toponymique (noir et blanc) : 10 F.

(Prix, port en sus)

SOMMAIRE

EDITORIAL : <i>Pour le bonheur des Hommes</i>	1
ALAIN LE BANNER : <i>Bretagne Verte et Marché Commun</i>	7
JORDI VENTURA : <i>Théorie des nations prolétaires</i>	19
J. M. BATISTA I ROCA : <i>Les droits culturels des Nationalités</i>	29
A. HEUSSAFF : <i>Ar Yezh, ar Bobl hag ar bolitikerien</i> ..	39
<i>On nous écrit</i>	45
<i>Les Bonnes Lectures</i>	53
NOUS AVONS LU POUR VOUS :	
ABHERRI : <i>Evit ket ha netra</i> , par A. T.	55
Ch. BECQUET : <i>L'Ethnie Française d'Europe</i> , par E. T.	58
T. G. E. POWELL : <i>Les Celtes</i> , par Y. Bouessel du Bourg ..	59
<i>Chronique des Nations</i>	62
<i>Skourr Breizh ar O'hendalc'h Keltiek</i>	77
<i>Livres, Journaux, Revues de Langue Bretonne</i>	81
<i>Tour d'horizon</i>	85